

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES GESTION**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce International

Thème :

**L'intégration régionale au sein du Maghreb :
Quel gain en croissance économique pour l'Algérie ?**

Réalisé par :

- 1- AMRANI Nabila
- 2- BELLAGH Djedjiga

Encadreur : M. BEZTOUH Djaber

Soutenu devant le jury :

**Président : M. BOUGHIDENE Rachid
Examineur : M. TOUAHRI A /Aziz**

Année 2012-2013

Remerciements

Nous remercions Dieu le Tout Puissant, de nous avoir aidé à accomplir ce travail.

*Nos chaleureux et sincères remerciements vont tout d'abord :
A notre promoteur : M. BEZTOUH Djaber, d'avoir bien voulu diriger
ce travail, sans qui, il ne pouvait avoir cette forme, nous lui
témoignons toute notre gratitude et reconnaissance pour nous avoir
encouragé, consacré son temps précieux, mais aussi pour ses conseils
et remarques.*

*Nous voudrions également exprimer notre gratitude à M. TOUAHRI,
M. ABDERRAHMANI, M. OUKACI et M. ACHOUCHE, pour leur
aide précieuse.*

*Nous présentons également nos remerciements aux membres de jury
qui nous feront l'honneur d'évaluer et de juger notre travail.*

*Nous voudrions pour finir, remercier toutes les personnes qui nous
ont encouragé, aidé et soutenu de près ou de loin à élaborer ce
travail, nous citerons en particulier : B. Youva.*

Dédicaces

À mon père

À ma mère

À mon frère Mohamad

À Mes sœurs Meriem et Besma

À ma collaboratrice djidji

À tous mes amis et collègues de promo FCI 2013

À tous ceux qui me sont chers.

Nabila

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

*A mes très chers parents, qui m'ont toujours soutenu durant
mon parcours ;*

A mon frère unique et sa petite famille ;

A mes sœurs et leurs familles ;

*A mes amis (es) sans exception, à mes copines de chambre et
bien évidemment à ma co-équipière Nabila.*

Djedjiga

SOMMAIRE

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Intégration économique régionale :illustration pour le cas de l'UMA.....	04
Section 01 : Quelques aspects liés à l'intégration économique.....	04
Section 02: Les fondements théoriques de l'intégration économique.....	13
Section 03 : Les différentes approches théoriques de l'intégration régionale.....	20
Section 04 : La création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).....	23
Chapitre II : L'UMA : Obstacles, opportunités et défis à relever.....	39
Section 01 : Les obstacles et les opportunités de l'intégration maghrébine.....	39
Section 02 : Les défis à relever dans le cadre de l'intégration économique maghrébine.....	46
Section 03 : Les différentes réformes engagées par les pays de l'UMA.....	52
Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA.....	63
Section 01: Les échanges commerciaux intra maghrébins : Etats des lieux et la structure des échanges.....	63
Section 02 : Les Investissements Directs Etrangers (IDE) au sein de l'UMA.....	83
Section 03 : Analyse de l'impact des échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays de l'UMA sur l'économie algérienne.....	94
Conclusion générale.....	114

Liste des abréviations

Liste des abréviations

ACP	Accord Commercial Préférentiel
ADF	Augmented Dickey-Fuller
AIC	Akaik
ALE	Accord de Libre-Echange
ALENA	Accord de Libre-Echange Nord-Américain
ASEAN	Association des Nations d'Asie du Sud-Est
BDL	Banque de Développement Local
BM	Banque Mondiale
BMICE	Banque Maghrébine d'Investissement et du Commerce Extérieur
BNA	Banque Nationale d'Algérie
BRIC	Brésil Russie Inde Chine
CCPM	Conseil Consultatif Permanent du Maghreb
CEA-AN	Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission Economique pour l'Afrique
CMAE	Conseil des Ministres des Affaires Etrangères
CMPE	Centre Marocain de Promotions des Exportations
CNIS	Centre National de l'Informatique et des Statistiques
CNT	Conseil National de Transition
CNUCED	Conférence des Nations Unies Sur le Commerce et le Développement
Cov	Covariance
CP	Conseil Présidentiel
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
DS	Time stationary
E	Exportations
FEMISE	Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Economiques
FMI	Fonds Monétaire International
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GBP	Groupe des Banques Populaires
IDE	Investissement Direct Etranger
M	Importations
MC	Marché Commun
MCO	La Méthode des Moindres carrés ordinaires
MERCOSUR	Marché Commun du Sud
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONS	Office National des Statistiques

Liste des abréviations

ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OPV	Offre Publique de Vente
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit National Brut
PVD	Pays en Voie de Développement
RDM	Reste du Monde
SC	schwartz
TS	Trend Stationary
Txd	Taux d'ouverture
UD	Union Douanière
UE	Union Européenne
UMA	Union Maghrébine Arabe
UNDAF	Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
VAR	Vecteur autorégressif
Var	Variance
Z.L.E	Zone de Libre Echange

INTRODUCTION

Introduction générale

Introduction générale

A l'ère de la mondialisation la régionalisation est en plein expansion, les accords d'intégration régionale, se sont multipliés et des expériences plus ou moins réussies ont été tentées un peu partout dans le monde, des accords qui peuvent être Nord-Nord, Nord-Sud ou Sud-Sud conduisent à des avantages différenciés plus ou moins importants.

Pour leur part, les pays du Sud de la méditerranée ne sont pas restés en marge, ils se sont engagés dans un processus d'intégration régionale par la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en 1989. L'idée d'unité maghrébine est bien ancienne. Le partage d'une langue, d'une religion, d'épisodes historiques et d'un même environnement géographique ont déterminé la création d'une identité maghrébine présente dans chacun des pays de la région depuis des siècles sous forme de question, de revendication, de discours et d'appel. Au cours du vingtième siècle, le projet d'unité maghrébine a connu divers degrés d'intensité : des moments de rapprochement et de convergences ont été suivis par des périodes de réapparition des particularismes et des antagonismes entre les pays de la région.

Ainsi, compte tenu de l'importance du projet d'intégration maghrébine et la nécessité d'un rapprochement économique entre les pays de la zone (Algérie, Maroc, Mauritanie, Libye, Tunisie) il a été jugé utile d'inciter l'intégration maghrébine dans le but notamment de mettre en évidence la configuration des échanges entre ces pays, et améliorer le niveau de vie des populations, promouvoir le développement de la région ainsi que la nécessité d'accroître les échanges et les investissements intra-communautaires. Par ailleurs, l'ouverture et l'intégration régionale permettra à mieux se connecter plus efficacement à un marché mondial de plus en plus compétitif. Pouvant découler de la concrétisation de l'édifice maghrébin et d'identifier quelques actions stratégiques à même de contribuer à la relance du projet d'intégration maghrébine.

L'intégration du Maghreb est devenue une nécessité économique incontournable, vu la concurrence intense que se livrent les différents blocs régionaux. En effet, compte tenu des défis occasionnés par les échéances charnières auxquelles les économies maghrébines devraient faire face (démantèlement tarifaire, libéralisation du secteur textile à l'échelle mondiale, forte vulnérabilité aux chocs de demande externe), le ralentissement du processus de l'intégration du grand Maghreb arabe peut s'avérer insoutenable pour les économies de la région.

Introduction générale

Ainsi, de par son rôle de moteur de croissance et d'intensification des échanges commerciaux entre les pays de la région, l'intégration maghrébine pourrait constituer un facteur d'appui pour une insertion plus efficiente et performante des pays membres à l'économie mondiale.

Plusieurs théoriciens ont abordé la question des bien faits de l'ouverture des économies ; dès 1950, l'analyse de Viner a montré que la mise en place d'une Zone de Libre Echange génère une croissance économique susceptible d'augmenter le bien être des pays qui l'intègrent¹. Cette analyse suppose donc un effet positif d'une éventuelle intégration. En revanche, l'UMA semble ne pas profiter des biens fait de l'intégration économique freinée par plusieurs obstacles, ce qui nous incite à étudier et analyser l'impact du non achèvement de la construction de l' UMA sur la croissance économique des pays membres .

Afin d'expliquer comment l'intégration économique peut être génératrice de croissance économique, nous tenterons d'estimer le gain en croissance économique qui sera l'objet de notre travail de recherche. Nous essayerons donc de répondre à la question centrale suivante: **Quel gain en croissance économique pour l'Algérie dans son intégration au sein de l'UMA?**

Le traitement de cette problématique nécessite d'aborder les questions connexes suivantes :

- Quels sont les fondements théoriques de l'intégration économique?
- Quel est l'état des lieux du commerce des pays de l'UMA actuellement?
- Quels sont les obstacles, opportunités et défis à relever dans le cadre de l'UMA?

Afin de répondre à ces questions et dans l'objectif d'analyser cette intégration Sud-Sud, nous allons nous baser sur l'hypothèse suivante : L'intégration régionale de l'Algérie au sein de l'UMA a un impact positif sur la croissance économique algérienne.

Pour bien répondre à notre problématique, la recherche sera autour de trois axes : En partant d'une vision globale incluant la géographie, les théories de l'intégration économique régionale et bien d'autres facettes, notre analyse se concentrera par la suite sur la dimension principalement économique de l'Union Maghrébine Arabe. Cette démarche en

¹ Maurice SCHIFF et Alan WINTERS, Intégration régionale et développement, Ed. Economica, Paris, 2004, p. 36.

Introduction générale

entonnair entend expliquer ce qui endigue la croissance économique de cet ensemble régional, en essayant d'abord de le placer dans un contexte élargi, avant de voir ses réalités profondes.

La première partie sera consacrée à une présentation générale de l'intégration dans son ensemble et par la suite l'étude d'un cas illustratif : l'Union Maghrébine Arabe.

Dans une deuxième partie, l'accent sera mis sur une analyse des échanges qui permettra de mettre en évidence les atouts et les contraintes de l'intégration entre les pays de l'UMA.

Nous terminons notre étude par une analyse qui traite le gain résultant de l'intégration de l'Algérie au sein de l'UMA, ou, d'une autre manière, le coût du non Maghreb sur la croissance des économies maghrébines, entre autres, l'économie algérienne et une synthèse sur les aboutissements de l'intégration économique maghrébine.

CHAPITRE

I

Introduction

L'internationalisation des économies est marquée dans les périodes contemporaines par le développement du processus d'intégration régionale. Ce dernier constitue un moyen, non seulement d'être présent sur les marchés mondiaux, mais aussi de participer éventuellement à la définition des règles du jeu de la mondialisation. La constitution de regroupements régionaux des économies des pays permet de faire valoir leurs intérêts avec plus d'assurance et plus de force dans le concert des nations.

Ce chapitre a pour objet de présenter des rappels théoriques sur l'intégration économique pour mieux appréhender cette notion à travers sa définition, ses formes et ses effets sur les pays membres du bloc régional. Nous traiterons aussi les fondements théoriques de l'intégration économique ainsi que les différentes approches théoriques de l'intégration économique.

Le phénomène de l'intégration est relancé dans les pays en voie de développement vu la réussite des expériences des pays développés, pour cela, le deuxième volet sera consacré à l'intégration maghrébine en présentant les différents pays de l'UMA, en soulignant leurs principales caractéristiques ainsi que les objectifs qu'elle s'est fixée lors de sa création et l'accomplissement du processus de la création de l'UMA s'est traduit par la signature de différents traités et conventions qui ont donné lieu à la mise en place de plusieurs institutions opérants dans des domaines distincts afin de réaliser les objectifs de cette intégration que nous allons aborder dans un second temps.

Section 01 : Quelques aspects liés à l'intégration économique

Dans cette présente section nous développerons certains aspects de l'intégration économique en donnant en premier temps la définition puis en enchaînant avec les objectifs et les formes de l'intégration économique.

1.1. Définition de l'intégration économique

Les études sur le phénomène de l'intégration économique internationale montrent une remarquable convergence dans la définition de l'intégration. Elles établissent qu'un ensemble intégré est un ensemble dont les éléments ont aboli les discriminations entre eux. De l'ère de libre échange à l'intégration économique complète, en passant par l'Union Douanière, le

Marché Commun, l'Union Economique et l'Union politique, il existe naturellement de nombreuses nuances dans l'extension de la suppression des discriminations, ou, en d'autres termes, de la cohésion de l'ensemble. La plupart des définitions vont le plus souvent jusqu'au bout de leur contenu, en montrant que l'unification des politiques repose beaucoup sur la mise en place de mécanismes institutionnels, qui assurent la suppression négociée des discriminations et la coordination-rationalisation des comportements particuliers dans l'ensemble¹.

L'intégration peut se définir comme la réunion des parties en un tout. Du point de vue de l'analyse économique, un groupe d'éléments est dit intégré si les relations entre ces éléments sont stables et reflètent une certaine cohésion. Cette approche, appliquée à un ensemble régional, national ou supranational, conduit à une interrogation sur le phénomène de cohésion dans le temps. Le concept d'intégration doit se définir de façon à signifier simultanément un changement social, une norme orientant ce changement et les moyens retenus pour l'atteindre. Ainsi, l'intégration devient plus qu'une simple modalité d'ouverture sur l'extérieur. Elle repose sur le développement de relations commerciales, financières, économiques et sociales privilégiées entre un certain nombre de pays².

La régionalisation, dans les économies en développement, se caractérise par une intensification des mouvements d'échanges avec la suppression des obstacles internes (zone de libre-échange), un tarif extérieur commun (union douanière) et une mobilité des facteurs (marché commun). Elle se caractérise par une coordination des politiques économiques ou sociales (union économique), par des projets de coopération mis en place par des acteurs (coopération régionale ou fonctionnelle), par des interdépendances entre les économies conduisant à des convergences économiques (intégration des marchés et coopération institutionnelle), par la mise en place de règles ou de transferts de souveraineté (intégration institutionnelle ou régionalisme fédérateur), par des relations internationalisées au sein des réseaux ou des firmes (intégration productive ou réticulaire) et par des effets d'agglomération et d'infrastructures interconnectées au sein de territoires transnationaux.³

¹Lexique d'économie, 10^{ème} édition, Ed, Dalloz, Paris, 2008, P. 451.

² Alain BUZELAY, Intégration et désintégration européennes, Ed. Economica, Paris, 1996, p. 5.

³Direction générale de la coopération internationale et de développement, Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale, Paris, 2001.

1.2. Les objectifs de l'intégration économique

L'intégration économique régionale consiste à créer un espace économique unifié entre les pays d'une même zone du monde.

L'objectif de l'intégration économique est d'assurer une plus grande prospérité aux pays membres, à travers plusieurs mécanismes¹ :

- L'augmentation des échanges, qui permet la spécialisation et la localisation de la production là où elle est effectuée de la manière la plus performante ;
- L'augmentation de la taille des marchés qui permet la réalisation d'économies d'échelle ;
- L'intensification de la concurrence (baisse des prix et incitation à l'innovation) ;
- La création d'un environnement économique favorable aux affaires (la diminution des risques de change et des risques de politiques protectionnistes est favorable à l'investissement) ;
- Mener des politiques meilleures – y compris la démocratie – et de faire connaître ces engagements aux investisseurs, nationaux et internationaux ;
- Obtenir des accès plus assurés aux principaux marchés ;
- S'embarquer dans le régionalisme, soit en vertu du précepte : « si tout le monde le fait pourquoi pas nous ? », soit en raison de combler leur retard en développement et stimuler la croissance.

La pression de la régionalisation, qui oblige les firmes et les pays à devenir plus efficaces par un élargissement de leurs marchés, un renforcement de la concurrence, l'accès aux technologies et aux investissements étrangers.

- Les gouvernements visent à préserver leur souveraineté en mettant celle-ci en commun avec d'autres pays de la région dans la sphère économique où la plupart des Etats-nations sont trop petits pour agir seuls ;
- Une volonté de pousser le système multilatéral à agir plus vite et plus en profondeur dans des secteurs déterminés en montrant que le GATT n'était pas la seule possibilité et en créant des blocs plus puissants ;

¹ Jean-Louis MUCCHIELLI et Fred CELIMENE, Mondialisation et régionalisation, Ed. Economica, Paris, 1993, p. 7.

- Un désir d'aider les pays voisins à se stabiliser et à prospérer, à la fois pour des raisons d'altruisme et dans le souci d'éviter le débordement sur leur territoire d'éventuels désordres ou mouvements de populations ;
- La mise en œuvre d'un accord de libre-échange sera un facteur majeur qui aidera le développement des marchés à l'exportation ;

L'intégration régionale n'a pas contrarié la libéralisation du commerce mondial, mais a été au contraire un élément essentiel de celle-ci, en permettant à des pays à différents stades de leur développement de participer plus efficacement au commerce mondial.

- Réussir le développement et la croissance économique, soulager la pauvreté, relever le niveau de vie et la qualité de vie des peuples, et de venir en aide aux déshérités par l'intégration régionale ;
- Stimuler le développement des économies nationales en accroissant les possibilités d'investissement et de production, le commerce et les rentrées en devises¹.

Le but de l'intégration économique est d'obtenir un taux de croissance économique maximum, en recherchant l'optimum de division du travail. Cet optimum est atteint quand la productivité marginale des facteurs de production (avantages comparatifs) est la même dans tous les pays intégrés. Le commerce international exerce une action égalisatrice sur les productivités marginales en accroissant la demande extérieure pour les produits qui requièrent une forte proportion des facteurs de production les plus abondamment offerts dans un pays, et en réduisant la demande de produits nationaux, s'ils requièrent une forte proportion de facteurs rares. C'est l'argument classique en faveur de la libéralisation du commerce.

L'intégration économique vise à libéraliser les mouvements des facteurs de production en l'occurrence les transferts de capitaux afin de financer les différentes activités économiques telle que l'industrie. La forte mobilité de capitaux est un facteur qui se traduit par une intégration financière efficiente, par conséquent il y'aura un développement de l'activité économique qui va réduire à son tour les écarts de développement entre les pays adhérant le bloc régional.

L'intégration économique se conjugue avec la mise en place des politiques communes qui visent l'harmonisation des stratégies de développement des pays membres, maintenir leur développement et de faire converger les nouveaux pays adhérant à un niveau de croissance et développement semblable à ceux des pays les plus performants dans le bloc régional par

¹ Maurice SCHIFF et Alan WINTERS, Op. cit, p. 7.

l'adoption des politiques communes et d'effectuer des réformes structurelles et économiques, afin de rendre les pays les moins forts plus performants et capables d'affronter la concurrence accrue au sein de la zone¹.

1.3. Les avantages et les inconvénients de l'intégration régionale

L'intégration régionale peut certes comporter plusieurs avantages économiques à long terme, mais elle génère inévitablement des gagnants et des perdants à court terme. L'intégration régionale sert de moteur à la croissance économique grâce aux transferts des ressources (et par ailleurs, des emplois), des zones de faible productivité vers les zones de forte productivité. Les flux des ressources s'orientent alors vers les pôles où l'activité économique est intensive et de ce fait, les zones économiquement défavorisées prennent plus de retard. Cette situation plaide fortement en faveur d'une assistance financière, afin d'aider les ménages et les entreprises à gérer la transition et faire en sorte que les régions qui sont à la traîne puissent combler leur retard. L'intégration régionale entre partenaires se trouvant à différents niveaux de développement peut entraîner des schémas de spécialisation non souhaitables (les pays les moins développés ayant du mal à soutenir la concurrence avec les marchés les plus développés), ainsi que la perte du contrôle de la politique monétaire et également celle de la flexibilité du taux de change, dans le cas des unions monétaires. La Banque mondiale décrit les avantages et les inconvénients éventuels de l'intégration régionale.

1.3.1. Les avantages de l'intégration économique régionale

Parmi les avantages escomptés de l'intégration économique régionale nous pouvons citer :

- Des rendements d'échelle croissants et une concurrence accrue : L'intégration régionale élargit les marchés grâce à l'intégration des petites économies et de ce fait, elle favorise les économies d'échelle et accroît la concurrence, entraînant l'augmentation de l'offre et la baisse des prix.

¹ La théorie d'entraînement, c'est une théorie qui explique l'effet d'entraînement qu'exerce l'intégration, et cet effet s'explique par le fait qu'un pays moins développé intègre un bloc régional puissant bénéficiera du savoir-faire et de la technologie et plusieurs d'autres éléments qui vont contribuer à son développement. En d'autres termes les pays les plus développés contribuent au développement des pays les moins avancés.

- Les effets de commerce et de localisation : Les réductions tarifaires préférentielles dans les accords régionaux peuvent entraîner une modification de la demande et de l'offre. Les effets nets sur le revenu national dépendent des coûts des politiques alternatives d'approvisionnement et d'échanges vis-à-vis des pays non membres.
- Les investissements : La coopération régionale et les accords bilatéraux permettent d'attirer plus d'investissements directs étrangers (IDE) en élargissant les marchés (en particulier pour les investissements de grande taille, qui ne sont viables qu'au-dessus d'un certain montant), en réduisant les distorsions (en fonction du contenu des politiques) et en abaissant les coûts marginaux de production.
- La coordination et le pouvoir de négociation collective : Les accords d'intégration régionale peuvent permettre aux pays concernés d'harmoniser leurs positions à l'échelle multilatérale, augmentant leur visibilité et renforçant éventuellement leurs pouvoirs de négociation.
- La gestion des ressources naturelles partagées : Les pays partagent de nombreux bassins versants, gisements de minéraux, ressources halieutiques et milieux naturels sensibles. Ainsi, la collaboration entre partenaires régionaux est essentielle pour garantir la gestion durable de ces ressources.
- Le verrouillage de politiques et des mécanismes d'engagement : Les accords régionaux peuvent constituer un « mécanisme » d'engagement pour le commerce intérieur ainsi que pour les autres politiques de réformes, réduisant toute probabilité de revirement de politiques. De tels mécanismes s'appliquent aux réformes tant politiques qu'économiques.
- Une plus grande résistance aux chocs: Les accords d'intégration constituent pour les pays concernés une assurance contre les chocs exogènes (chocs des termes de l'échange, conflits, modification des politiques protectionnistes par les partenaires et effets des changements climatiques). L'intégration peut, grâce à la modification des transactions économiques, déplacer l'origine des chocs. Egalement, un marché plus vaste pourrait offrir de nombreuses possibilités et alternatives afin de faire face aux chocs de la demande.
- La sécurité : Les accords régionaux peuvent permettre de réduire les risques de conflit au sein de la région grâce à une confiance régionale accrue, à des accords de défense commune et aussi à l'interdépendance dans les aspects clefs du développement des pays¹.

¹ <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Unlocking%20North%20Africa%20RI%20FR%20Final.pdf>, (consulté le 22 mars 2013).

1.3.2. Les inconvénients de l'intégration économique régionale

L'intégration régionale peut, malgré tout, comporter des risques et des coûts, allant du détournement des flux commerciaux à la perte des valeurs culturelles.

- Le détournement des échanges : L'éviction des produits à faible coût en provenance des pays non membres par les produits à coût élevé des pays partenaires constitue le problème principal de plusieurs accords régionaux.

- La perte de revenus : Les accords d'intégration commerciale peuvent se traduire par une baisse des recettes douanières des pays, soit directement (à travers une réduction des droits de douane), soit indirectement (à travers une réduction des importations en provenance des pays non membres et soumises à des droits de douane). L'incidence dépend de la différence entre le niveau antérieur des droits ainsi que du volume d'échanges généré par l'accord d'intégration

- Les coûts indirects : Une plus grande liberté de mouvement des personnes et des capitaux de part et d'autre des frontières peut avoir des inconvénients (fuite des capitaux et perte de la main-d'œuvre qualifiée, par exemple), qui dépendent d'une multitude de facteurs (niveau d'intégration, solidité des institutions nationales et niveau de revenu par rapport aux partenaires régionaux).

- L'érosion de la souveraineté et de la culture nationales : L'intégration régionale et la mondialisation, en général, peuvent réduire la souveraineté des décideurs nationaux et accroître l'importance des immigrants et des idées reçues de l'étranger..

1.4. Les formes de l'intégration économique

A mesure que croissent les échanges et les investissements internationaux, on assiste à une intégration économique de plus en plus poussée de certains groupes de pays comme l'Union Européenne. Ceux qui étaient autrefois des pays autarciques sont devenus un groupe de pays complètement intégré.

L'intégration économique se fait par étapes, la première étant la réduction et la suppression des obstacles au commerce et la dernière, la création d'une union économique. Nous résumons ces étapes ci-dessous.

1.4.1. Les accords de libre-échange

Accord de libre-échange ALE ou l'accord commercial préférentiel ACP. Il suppose l'élimination des tarifs et des quotas d'importation entre les pays signataires. Il peut se limiter à quelques secteurs ou viser la totalité des échanges. Il peut aussi prévoir des mécanismes

officiels de résolution de différends. Les Accords de Libre-Echange Nord-Américain (ALENA) en est un exemple.

A part un calendrier commun de libéralisation du commerce, l'ALE ne comporte aucune forme d'harmonisation des règlements, normes ou politiques économiques, pas plus que le libre mouvement de capitaux et de la main d'œuvre à moins que les pays signataires ne s'entendent pour les y inclure. Ils conservent également leurs propres politiques commerciales à l'égard de tous les pays qui ne font pas partie de l'accord.

Toutefois, pour qu'un ALE fonctionne, les membres doivent se fixer des règles d'origines concernant les biens provenant des pays tiers. Les biens produits à l'intérieur de la zone visée par l'ALE, peuvent passer les frontières en franchise, mais ils doivent satisfaire les règles d'origine, c'est à dire prouver qu'ils ont été réellement produits à l'intérieur du pays exportateur. Faute de règles d'origines, les pays tiers qui cherchent un accès commercial dans la zone de libre-échange choisiront les pays qui pratiquent des tarifs douaniers faibles pour pénétrer dans l'ensemble de la région¹.

La zone de libre-échange suppose l'abolition des droits de douane et des barrières non tarifaires entre pays signataires, mais une indépendance des politiques douanières extérieures.

1.4.1. 1. Les accords d'association

La première étape d'intégration économique est l'accord d'association, c'est un accord qui concerne la suppression des tarifs douaniers et non douaniers et autres obstacles aux échanges, mais avec des dérogations. Il est souvent considéré comme un accord préparatif pour l'établissement de zone de libre-échange. Un des exemples d'association est celui signé par l'Union Européenne avec les pays de la rive sud de la méditerranée. L'accord d'association présente plusieurs similarités avec les zones de libre-échange²

1.4.2. L'union douanière

L'union douanière (UD) pousse plus loin la notion de libre –échange puisque outre la suppression des obstacles internes au commerce, elle exige des pays partis qu'ils harmonisent leurs politiques commerciales extérieures. Cela suppose l'imposition d'un tarif extérieur et

¹ Otmane BEKENNICHE, La coopération entre l'Union Européenne et l'Algérie : L'Accord d'Association, Ed. Office des publications Universitaires, Alger, 2006, p. 145.

² Rachid BOUGHIDENE, Les accords d'association euro-méditerranéens : Quel impact sur le développement ? Cas de l'Algérie, Mémoire de Magistère en sciences économiques, Université de Bejaia, 2007, p.33.

quotas d'importation communs sur les produits provenant des pays tiers de même qu'une possibilité de s'entendre sur les recours commerciaux, comme les mesures antidumping et les droits compensateurs.

L'UD peut interdire l'utilisation des recours commerciaux au sein de la zone. En général, les membres d'une UD mènent leurs négociations commerciales multilatérales, par exemple, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), en tant que institution unique. Les pays qui font partie de UD établie n'ont plus besoin de règles d'origine, puisque tout produit entrant dans la zone est soumis aux mêmes tarifs douaniers ou quotas d'importation quelque soit son point d'entrée.

La suppression des règles d'origines est le principal avantage de l'UD par rapport à la zone de libre-échange. L'application des règles exige que tous les Etats membres d'une zone de libre-échange maintiennent une lourde documentation et qu'ils fassent respecter les règles aux frontières et ce processus est très couteux pour les pays et peut soulever des différends dans l'interprétation des règles et divers retards. L'UD engendre donc des gains d'efficience considérables sur le plan administratif¹.

En résumé l'union douanière est une zone de libre-échange accompagnée d'un tarif extérieur commun.

1.4.3. Le marché commun

Le marché commun (MC) présente une étape très importante dans l'intégration économique au-delà des dispositions habituelles de l'UD, le MC supprime tous les obstacles à la circulation des personnes et des capitaux et d'autres ressources à l'intérieur de la zone tout en éliminant les barrières non tarifaires au commerce, par exemple le traitement réglementaire des normes sur les produits.

En général l'établissement d'un marché commun se fait La libre circulation sur les compétences et les attestations des travailleurs. Habituellement, le MC est également associé intentionnellement par voie de conséquence posée des politiques budgétaires et monétaires en raison de l'interdépendance économique croissante au sein de la région et de l'effet que les politiques d'un pays membre peuvent avoir sur celles des autres. Il en résulte nécessairement

¹ Lexique d'économie, 10^{ème} édition, Ed. Dalloz, Paris, 2008. P. 765.

des restrictions plus sérieuses à la capacité de mener leurs politiques économiques de manière indépendante¹.

1.4.4. L'union économique

L'Union économique est la forme la plus poussée d'intégration économique. Elle suppose un marché commun auquel s'ajoutent l'harmonisation d'un certain nombre de domaines stratégiques clés, plus particulièrement, l'union économique comporte une coordination officielle des politiques monétaires et budgétaires ainsi que des politiques relatives au marché du travail, au développement régional, aux transports et à l'industrie.

Puisque tous les pays doivent essentiellement partager le même espace économique, il est illogique d'appliquer des politiques divergentes dans ces domaines. Par ailleurs l'union économique s'accompagne souvent d'une monnaie unique ou commune et d'une politique monétaire unifiée. Cette intégration exige des institutions supranationales qui adoptent des lois sur le commerce pour assurer l'application uniforme des règles à l'intérieur de l'union. Les pays membres renoncent à leurs capacités législatives dans ce domaine, mais continuent de veiller au respect de ces lois à l'échelle nationale².

Section 02 : Les fondements théoriques de l'intégration économique

Dans cette section nous essaierons d'expliquer l'analyse de VINER, l'étude pionnière dans l'intégration régionale, sur l'impact de la mise en place de l'union douanière qui est un pas important pour le processus d'intégration économique et par la suite les effets que l'intégration aura sur les économies des pays membres.

2.1. L'analyse de J-Viner

Les notions d'effet de détournement et de création de commerce sont dues à l'étude désormais célèbre de Jacob VINER en (1950)³ qui a désigné par là le fait qu'après la formation d'une union douanière entre les pays A et B, l'un des partenaires, par exemple A, s'il trouve désormais un avantage à acheter un produit de B en raison de la suppression des barrières douanières entre eux, cessera d'acheter d'un pays tiers C qui, avant l'union

¹ Rachid BOUGHIDENE, Op. cit, p. 34.

² Lexique d'économie, Op. cit, p. 763.

³ François COULOMB, Jean LONGATTE et Pascal VANHOVE, Economie, 2^{ème} édition, Ed. Dunod, Paris, 2009, P. 292.

douanière, était cependant la source d'offre la moins onéreuse même après paiement du droit de douane.

L'existence de l'effet de détournement paraît indissociable de toute union douanière, à condition que soient réunies les conditions structurelles de sa manifestation : il faut, en effet, que l'un des partenaires soit, effectivement ou potentiellement, producteur du même bien que le pays tiers à l'encontre duquel l'effet de détournement est censé devoir s'exercer et il faut aussi que les prix relatifs, après la mise en place de l'union douanière, soient tels que l'achat au partenaire paraisse désormais le plus avantageux au consommateur national. Il est alors important de constater, s'il y a un effet de détournement, il est faible et que, de toute façon, il est compensé par d'autres effets positifs, notamment la « création de commerce » entre partenaires au sein de l'union douanière envisagée.

En d'autres termes, Selon l'étude de Jacob VINER, la construction de blocs entraîne deux effets sur le volume du commerce international¹.

Le premier s'explique donc comme un «détournement de trafic». Les nations qui décident d'ériger un tarif extérieur commun, tout en abolissant les droits de douanes entre elles, favorisent le commerce à l'intérieur de la zone. Le tarif extérieur commun choisi peut s'avérer, pour certains pays, supérieur à celui qu'ils pratiquaient avec les pays tiers avant l'accord commercial. Mais sur tout, à l'intérieur du bloc commercial, les entreprises les moins performantes sont évincées, et les regroupements des firmes permettent de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, les coûts et les prix de vente des marchandises baissent dans la zone commerciale. En conséquence, les pays de la zone ont intérêt à acheter des marchandises à l'intérieur du bloc commercial car les produits extérieurs à la zone deviennent plus chers. Ainsi, le trafic commercial avec l'extérieur est «détourné» dans ce cas on parle de «détournement de commerce» au profit du commerce à l'intérieur de la zone commerciale.

Cependant, les consommateurs bénéficient d'une hausse de pouvoir d'achat (du fait de la baisse des prix à l'intérieur de la zone) qu'ils peuvent consacrer à l'achat de biens en provenance de l'extérieur de la zone. Il y a bien un deuxième effet création de commerce avec l'extérieur de la zone.

En quelque sorte, à la baisse du prix des biens correspond un effet de substitution, qui conduit les consommateurs à privilégier les produits de la zone, mais aussi un effet de revenu qui les amène à consommer d'autres biens de provenance de l'extérieur de la zone. Cette

¹ idem

même baisse des coûts autorise, en outre, les entreprises à exporter davantage vers l'extérieur il y a donc création de trafic d'échange entre la zone et sa périphérie.

L'analyse de Viner reprend les hypothèses relevant de l'approche néo-classique les hypothèses de son travail sont les suivantes :

- Hypothèse 1 : L'existence de la concurrence pure et parfaite.
- Hypothèse 2 : La mobilité internationale des produits mais aussi des facteurs de production.
- Hypothèse 3 : L'élasticité prix de la demande est nulle et l'élasticité prix de l'offre est infinie.
- Hypothèse 4 : L'homogénéité des techniques de production.
- Hypothèse 5 : Le plein emploi.
- Hypothèse 6 : Les rendements décroissants.

Les concepts principaux sont illustrés à partir d'un simple exemple, la démonstration va se faire dans le cadre d'un tarif douanier prohibitif, à titre d'exemple, à 100%, ensuite dans celui moins cher fixé à 50%.

Tableau N° 01 : Exemple illustratif sur l'union douanière

Pays	I	II	Le reste du monde (RDM)
Coût unitaire et prix du bien X.	35	26	20
Coût de X en I en provenance de			
Avec un droit de douane de 100%	35	52	40
Avec un droit de douane de 50%	35	39	30

Source : Alain BUZELAY, Intégration et désintégration européennes, Ed. Economica, Paris, 1996, p. 12.

Le tableau N° 01 résume l'exemple numérique selon lequel le coût de production d'un bien X s'élève à 35 dans le pays I, à 26 dans le pays II et à 20 dans le reste du monde.

Le coût de ce bien X qui est de 35 en I s'élève à 52 s'il est importé de II et à 40 s'il est importé du reste du monde dans le cadre d'un droit de douane de 100%. Dans le cas où le

droit de douane est de 50%, le bien **X** produit à un coût de 35 dans le pays **I** revient à 39 s'il est importé de **II** et à 30 s'il est importé du reste du monde.

Sur la base de ces données, nous constatons :

En cas de taxation prohibitive, très chère, la suppression des droits de douanes entre le pays **I** et le pays **II**, conduit le pays **I** à s'approvisionner dans le pays **II** où le coût du bien **X** est de 26 au lieu de 35 chez lui, et 40 dans RDM, donc la création d'une zone de libre-échange est avantageuse, car elle engendre une création de commerce, mais reste tout de même inférieur à celui résultant de l'échange universel, car le prix du bien **X** dans ce cas sera de 20 pour le pays **I** s'il est acheté auprès du RDM.

En cas de taxation moins prohibitive, moins chère, l'union douanière entre **I** et **II** sera totalement désavantageuse, car elle donne lieu à un détournement de commerce et, par la suite la réduction du bien-être de la nation. En effet, l'union douanière incite toujours le pays **I** à s'approvisionner dans le pays **II** où il lui en coûte 26 au lieu de 35, alors qu'avant l'union douanière, il importait du RDM où le bien **X** lui coûtait 30 au lieu de 35, mais correspondait à la source la moins onéreuse pour la nation (20 au lieu de 26 et de 35). Quant à la différence entre le prix d'acquisition de 30 et le coût de production de 20, elle restait à la collectivité comme produit fiscal des taxes à l'importation.

La généralisation de l'analyse nous permet de distinguer cinq cas :

Le cas 1 : Les pays **I** et **II** produisent le bien **X** de façon insuffisante par rapport au RDM, leur union est avantageuse parce qu'elle engendre une création de commerce, lorsqu'elle supprime le droit de douane prohibitif, mais l'avantage retiré ne peut pas être plus considérable que celui résultant de libre-échange universel, avec une concurrence pure et parfaite.

Le cas 2 : Les pays **I** et **II** produisent le bien **X** de façon relativement inefficace par rapport au RDM. Si leur union supprime un tarif non prohibitif, elle est désavantageuse car elle cause un détournement de commerce qui va entraîner une perte pour la collectivité parce que le pays se spécialisera dans une production dont il est inefficace ; La spécialisation au profit d'un pays moins efficace engendre une perte pour la nation.

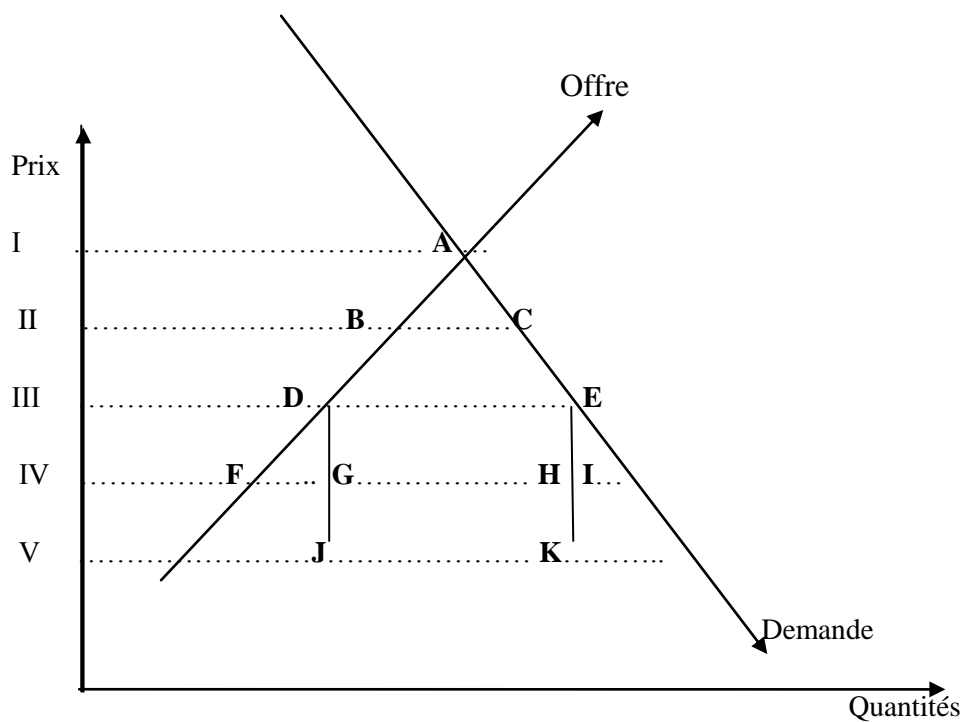
Le cas 3 : Les pays **I** et **II** ne produisent pas le bien **X**. Dans ce cas, leur union est sans effet en ce qui concerne la production et l'échange du bien **X**.

Le cas 4 : Les pays **I** et **II** produisent le bien **X** de manière plus efficace que le RDM. Quel que soit le montant du droit de douane supprimé, leur union reste avantageuse. Il n'y a aucun détournement de trafic mais une création de commerce au profit du pays le plus efficace pour l'union comme pour la nation.

Le cas 5 : Le pays **I** est le seul qui est en mesure de produire le bien **X** dans l'union mais de façon inefficace par rapport au RDM. Dans ce cas il peut y avoir un détournement de commerce.

L'illustration est donnée par le graphique suivant :

Figure 1 : Illustration des effets de création et de détournement de commerce.



I : prix intérieur.

IV : prix du partenaire **II** sans taxe.

II : prix du pays **II** avec taxe.

V : prix du reste du monde sans taxe

III : prix du reste du monde avec taxe.

Source : Alain BUZELAY, Intégration et désintégration européennes, Ed. Economica, Paris, 1996.

Dans le pays **I**, le point **A** correspond au prix d'équilibre entre l'offre et la demande du bien **X**. Avant son union douanière avec le pays **II**, le pays **I** est supposé importer le bien **X** d'une quantité **DE** en provenance du RDM où, y compris les taxes à l'importation représentées par le rectangle **DEJK**, il lui en coûte moins cher que de s'approvisionner auprès de **II** pour une quantité **BC**. Mais l'union et la suppression des taxes douanières à l'importation **EN** en résultant inversent le choix d'origine. Le pays **I** a désormais intérêt à se fournir auprès de **II** pour une quantité **FI** du bien **X**. Son prix allégé des droits de douane, le prix du bien **X** devient inférieur à celui du RDM¹.

2.2. L'effet dynamique de l'intégration économique

Effet de l'intégration ou dynamique de l'intégration, font référence généralement à l'ensemble des influences directes ou indirectes qu'exerce la formation d'une union douanière ou de toute autre forme d'intégration sur le taux de croissance économique des pays membres. L'analyse moins formalisée que celle des effets statiques, du fait de la complexifié des mécanismes mis en œuvre, distingue généralement les effets des économies d'échelle est ceux liés au caractère bénéfique d'une concurrence accrue².

2.2.1. Les économies d'échelle

Un argument souvent présenté est que l'ouverture des frontières consécutives à la participation à une union douanière favoriserait, grâce à l'élargissement du marché, l'exploitation des économies d'échelle conduisant ainsi à une réduction des coûts de production et à une plus grande efficacité de l'appareil productif.

Donc, il y a lieu de considérer trois mécanismes complémentaires qui sont à l'origine des effets bénéfiques du développement des exportations liés à une meilleure exploitation des avantages comparatifs et au processus de spécialisation qu'entraîne sur la productivité et la croissance de l'économie.

D'abord, l'augmentation des exportations modifie favorablement les anticipations des entrepreneurs quant à leurs perspectives de demande augmente leurs possibilités de profit (soit car le profit unitaire des exportations est plus élevé, soit, car le volume des exportations

¹ Alain BUZELAY, Op. cit, p. 14.

²Kamal OUKACI, Impact de la libéralisation sur l'intégration et le développement économique : cas de l'économie algérienne, Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université de Bejaia, 2008, PP. 29-30.

augmente). L'investissement s'accroît donc et avec lui les capacités de production et la productivité de travail. Tant que les salaires augmentent moins que cette dernière, la compétitivité s'améliore en donnant un coup de pouce supplémentaire aux exportations.

L'élargissement du marché permet d'exploiter l'économie de dimension et d'être à la source de nouveaux gains de compétitivité. Ces économies apparaissent bien entendu au niveau des unités techniques de productivité grâce à l'augmentation des unités et l'allongement des séries de production mais aussi au niveau de l'entreprise et de l'industrie.

Ainsi l'augmentation de la taille des entreprises accroît la possibilité d'accès de l'entreprise au marché des capitaux. Les possibilités de réaliser des économies sur l'approvisionnement en matières premières et en consommation intermédiaire du fait notamment d'un pouvoir de marché accru, les avantages liés à une organisation commune de la production et enfin, la possibilité de mener efficacement des actions de recherche de développement¹.

Enfin, à tout ceci s'ajoute les effets du (**learning by doing**) des économies d'échelle dynamique, puisque le développement de la production permet progressivement l'acquisition des connaissances et des expériences agissant directement sur la productivité.

2.2.2. Les effets bénéfiques de la concurrence

Si les économies d'échelle sont les plus attendues de l'union, elles peuvent être accompagnées, et plus encore favorisées, par d'autres éléments, de nature dynamique, l'intégration est considérée ainsi bénéfique car elle favorise l'émergence à de multiples niveaux d'un processus concurrentiel.

Dans cet ordre d'idée, le principal argument est que l'ouverture des frontières génère un accroissement de la concurrence qui oblige les entreprises à fournir plus d'effort d'adaptation et de modernisation.

Deux autres séries d'éléments confortent cet argument, d'une part, l'élargissement du marché met souvent à la disposition des partenaires un ensemble d'informations en particulier dans le domaine des techniques et on s'entend généralement à ce que la coopération pour la recherche et le développement soit plus intense au sein de l'union qu'elle ne l'était avant sa construction, d'autre part, on considère aussi que la croissance de marché, ajoute à la

¹ Ibid, p. 32.

nécessité d'éviter le tarif extérieur commun, est à même de favoriser les investisseurs étrangers¹.

Section 03 : Les différentes approches théoriques de l'intégration régionale

Nous trouvons dans la littérature économique plusieurs définitions de la régionalisation et cela en raison du concept de l'intégration régionale qui est lié à des contextes différents de l'histoire de la pensée économique et évolue en fonction de l'évolution de l'économie mondiale. La régionalisation est définie comme un processus dont les formes sont diverses. Cinq conceptions de l'intégration régionale sont distinguées.

3.1. La conception volontariste

Selon cette conception, l'intégration régionale est un processus de déconnexion vis-à-vis de l'économie mondiale. L'objectif de l'intégration régionale dans cette conception est d'assister les entreprises locales à promouvoir leurs industries et à élargir leurs marchés, complémentarité entre les régions et en général la formation d'une coalition de pouvoir de négociation. Les principaux instruments utilisés dans ce type d'intégration renvoient généralement aux outils utilisés dans une économie planifiée à savoir : création d'institutions et d'autorité régionales, investissements publics, contrôle des prix, la non-convertibilité des monnaies, les choix des industries lourdes et la protection tarifaire et non tarifaire. Cette intégration régionale est souvent qualifiée d'un régionalisme fermé. L'exemple le plus répandu de cette conception était le bloc communiste formé autour de l'ex-URSS par les pays d'Europe centrale et orientale².

3.2. La conception libérale

Cette conception croit aux capacités du marché (régionalisme ouvert) pour aboutir à une meilleure intégration régionale. Elle préconise l'abolition des barrières entre les économies pour faciliter la circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Pour atteindre ces objectifs, cette conception préconise l'adoption des accords d'intégration régionale qui peuvent prendre plusieurs formes allant d'un accord préférentiel à l'union économique et monétaire et en passant par des étapes intermédiaires telles qu'une

¹Lambert OPARA OPIMBA, L'impact de la dynamique de l'intégration régionale sur les pays de la SADC : une analyse théorique et empirique, Thèse de doctorat en sciences économiques, France, 2009.

²Mohamed BOUSSETTA, Rapport sur l'intégration régional Sud -Sud, libéralisation commerciale et Zone de Libre Echange Quadripartite : Fondements et enjeux, Rabat.

zone de libre-échange, une union douanière et le marché commun. Plusieurs auteurs ont contribué à cette conception libérale dont le précurseur Viner (1950) qui introduit les concepts de création et de détournement du commerce pour analyser les effets d'une union douanière. L'exemple d'intégration le plus réussi de cette conception est l'Union Européenne¹.

3.3. La conception institutionnaliste

C'est une intégration qui est fondée sur un système commun de règles socio – économiques mises en place dans des conditions historiques par les pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés². Les institutions permettent de stabiliser et de sécuriser l'environnement et de garantir une certaine crédibilité. Ces institutions visent également à se transformer en écrans vis-à-vis de l'économie internationale en favorisant des protections régionales et en suscitant des transferts de souveraineté vers ces institutions régionales. Ce type d'intégration régionale se traduit par une harmonisation des législations fiscale, sociale, des affaires... Il faut dire que les analyses institutionnelles récentes du régionalisme mettent l'accent en premier lieu, et de plus en plus, sur les relations Nord/Sud qui renforcent la crédibilité des politiques économiques tout en diminuant les conflits d'intérêt nationaux. En second lieu, ces analyses insistent sur la coordination des politiques économiques et sur l'harmonisation des législations et des pratiques. Cette normalisation ainsi que l'irréversibilité des politiques conjoncturelles et structurelles peuvent conduire à attirer les investissements et les financements internationaux, à promouvoir le transfert de technologie et à renforcer la coopération entre les Etats.

3.4. La conception territoriale

C'est une forme d'intégration qui s'appuie sur la stratégie des acteurs dans un espace hétérogène et dans une situation de concurrence imparfaite. C'est une sorte d'intégration régionale qui résulte des relations d'internationalisation au sein des firmes multinationales et conduite par de grands conglomérats qui déroulent leur stratégie dans un cadre régional et ayant des intérêts convergents (protection de l'environnement, exploitation en commun des ressources...). Des effets d'agglomération et de polarisation importants sont exercés par ce genre d'intégration. Ainsi, on constate une réduction des distances en relation avec les progrès technologiques et le développement des échanges immatériels dans le cadre de systèmes productifs d'une certaine taille et des produits diversifiés. D'où des effets de contagion et de

¹ Idem.

² Kamal OUKACI, Op. cit, P. 26.

diffusion de la croissance au moyen de la réduction des coûts de transport, du transfert de technologie et de la baisse des coûts des transactions¹.

3.5. La conception politique de l'intégration régionale

C'est une forme d'intégration qui se traduit par des transferts de souveraineté et par des objectifs de prévention des conflits. Les convergences d'intérêts économiques sont une manière de dépasser les rivalités et antagonismes politiques. Les transferts de souveraineté et la production de biens publics à des niveaux régionaux sont une réponse au débordement des États dans un contexte de mondialisation (exemple création d'une monnaie régionale). Les processus de désintégration régionale renvoient à des facteurs socio-politiques de désintégration nationale et de décomposition des États, à des crises économiques et financières donnant la priorité aux objectifs nationaux ou à des environnements internationaux conduisant à des ouvertures et à des politiques se faisant aux dépens des accords régionaux.

L'intégration politique réclame des actes délibérés des gouvernants pour dépasser le traitement national et chercher à réduire la segmentation du marché que provoquent les régimes réglementaires par la coordination, l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle de politique nationale et des mécanismes d'application. De même, l'intégration politique peut contribuer à la mise en œuvre et au respect du volet économique. Les objectifs de cette conception concernent la fédération des Etats membres, la prévention des conflits, la sécurité, la stabilité et la production des biens publics régionaux. L'intégration politique est souvent bâtie sur des réconciliations post-guerre (cas de l'UE) encouragée par le développement des échanges commerciaux et la convergence des intérêts².

¹ Idem.

² Fadhila TAMANI, Intégration économique régionale au Maghreb : Enjeux contraintes et perspectives, Mémoire de magistère en science économique, Université de Tizi-ouzou, 2012, P. 31.

Section 04 : La création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)

L'Union du Maghreb arabe est une organisation régionale à vocation économique, comprenant cinq pays différents. Dans un premier lieu, nous allons présenter les différents pays de l'UMA en soulignant leurs principales caractéristiques dans un second lieu l'accomplissement du processus de la création de l'UMA qui s'est traduit par la signature de différents traités et conventions qui ont donné lieu à la mise en place de plusieurs institutions opérants dans des domaines distincts afin de réaliser les objectifs de cette intégration .

4.1. Présentation des pays de l'UMA et leurs caractéristiques

L'Union Magrèbine Arabe UMA a été créée le 17 février 1989¹ lors d'une réunion des chefs d'Etats d'Algérie, de Libye, de Mauritanie, du Maroc et de Tunisie à Marrakech. L'UMA dispose des terres fertiles, de ressources hydriques et des richesses souterraines inestimables. Elle s'étend sur une superficie de plus de six millions de km², avec une population qui dépasse les cent millions d'habitants, de langue et patrimoines civilisationnels communs.

Cette union s'est fixé comme objectifs de réaliser la libre circulation des biens et des personnes ainsi que la révision des règlements douaniers pour arriver à la création d'une zone de libre-échange. L'union vise aussi à poursuivre une politique commune dans différents domaines.

Plus de vingt ans après, cette union a permis une amélioration des échanges entre Etats membres². Toutefois, le processus d'intégration au sein de l'UMA a été longtemps, bloqué au début, par l'embargo international imposé à la Libye puis par la non-résolution jusqu'à nos jours de la question du Sahara Occidental et la réouverture de la frontière Algéro-Marocaine.

4.1.1. L'Algérie

L'Algérie est un pays du Maghreb. Elle est bordée par la mer méditerranée au nord, à l'Est par la Tunisie et la Libye, au sud par le Niger, au sud-ouest par le Mali et la Mauritanie, à l'ouest par le Maroc et le Sahara occidental. L'Algérie est le premier pays en Afrique par sa superficie 2381741 Km².

¹ www.magrebearabe.org/fr/uma.cfm, (consulté le 21 décembre 2012).

² Idem

L'Algérie comptera 37,8 millions d'habitants en janvier 2013 selon l'Office National des Statistiques (ONS)¹

L'Algérie possède de très importantes réserves de gaz naturel et figure parmi les principaux producteurs de pétrole au monde, la production des hydrocarbures représente la quasi-totalité des exportations. L'économie algérienne demeure dépendante de sa rente énergétique à plus d'un titre outre sa contribution directe à la formation du PIB, le secteur des hydrocarbures représente 97% des recettes d'exportation et 70%² des recettes de l'Etat. L'Algérie dispose notamment d'importantes ressources en phosphate, minerai de fer, plomb, houille, zinc, mercure et uranium.

L'Algérie affiche des résultats économiques significatifs en 2012, le taux de croissance a atteint 2,5 %, grâce au dynamisme du secteur hors hydrocarbures, tiré par les dépenses publiques. Les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) indiquent un taux de 3,4 % pour 2013, soutenu par la demande intérieure et la reprise du secteur des hydrocarbures. De 2012 jusqu'à 2014³, les réserves de change, qui représenteront environ trois ans d'importations, continueront d'être confortables, et l'endettement extérieur restera faible.

L'Algérie est en effet vulnérable à un repli prolongé des cours du pétrole, à une hausse des prix internationaux de produits alimentaires (notamment du blé), à une détérioration de l'économie mondiale.

L'inflation est passée de 4,5 % en 2011 à 8,4 % en 2012⁴, soit le taux le plus élevé enregistré depuis 15 ans. Les hausses de prix ont surtout touché les produits alimentaires et les biens manufacturés, en raison de l'excédent de liquidités produit par les dépenses publiques.

La croissance n'est pas suffisamment rapide pour réduire le chômage. Elle est fortement dépendante du secteur public, financée par les recettes exceptionnelles tirées des hydrocarbures et insuffisamment diversifiée. Ce qui contribue au ralentissement de l'expansion du secteur hors hydrocarbures malgré les efforts récemment déployés, le climat

¹ L'Office National des Statistiques, www.ons.dz/-Population-et-Demographie, (consulté 21 décembre 2012).

² A. C. BOUDIA, Communication du ministère de l'industrie de la PME et de la promotion des investissements « l'investissement en Algérie », Madrid, 2012.

³ Fond Monétaire International, « le conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2012 au titre de l'article 4 avec l'Algérie », note d'information au public (NIP) N° 13/10, 25 janvier 2013.

⁴ Idem.

des affaires reste défavorable et fait obstacle à l'investissement privé, aussi bien intérieur qu'étranger.

4.1.2. Le Maroc

Le Maroc est un pays du Maghreb. Il est bordé au Nord par la mer méditerranée, à l'ouest par l'Océan Atlantique, au Sud par la Mauritanie au-delà du Sahara occidental et à l'Est par l'Algérie. Le pays couvre une superficie totale de 710 850Km². En 2012, le Maroc compte 32,3 millions d'habitants¹.

Le climat de Maroc est de type méditerranéen, tempéré par l'influence de la mer avec les hivers plus froids en altitude.

Les principales productions sont les céréales, le blé et l'orge. La pomme de terre, les melons les oliviers la vigne les légumineuses, les dattiers sont également cultivés. Le Maroc exporte essentiellement des phosphates et des produits dérivés, des agrumes, du blé, du poisson.

Le Maroc est essentiellement un pays agricole. Le produit intérieur brut PIB est estimé à 100 221 000 de dollars en 2011. Une hausse de l'inflation, appréhendée par le prix implicite du PIB, de 0,1% en 2011 à 2,1% en 2012 à 2,6% en 2013. Si la croissance économique marocaine a ralenti en 2012², elle devrait, selon le FMI se remettre sur les rails en 2013 et enregistrer une croissance de 5,5%.

Les autorités ont fait de la création d'emplois une grande priorité, l'objectif étant de réduire le chômage de 8,9 % en 2011 à 8 % d'ici 2016. Outre le maintien d'un environnement macroéconomique stable, le programme de réformes des autorités vise à accroître la croissance économique potentielle à moyen terme. Ces réformes devraient en outre contribuer à entretenir les solides résultats en matière d'exportations et d'investissements étrangers et de création d'emplois.

4.1.3. La Tunisie

La Tunisie est un pays d'Afrique du Nord. Elle donne au Nord et à l'Est sur la méditerranée ; le pays est bordé au Sud par la Libye et à l'Ouest par l'Algérie.

¹ Site des statistiques, www.statistiques-mondiales.com/maroc, (consulté le 21 mars 2013).

²Fond Monétaire International, Le Conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2012 au titre de l'article IV avec le Maroc, note d'information au public (NIP) n° 13/13, 5 février 2013.

La Tunisie est la plus ancienne entité politique du Maghreb. La Tunisie couvre une superficie de 164 418Km². Le climat de la Tunisie, du fait de sa longue façade maritime et des faibles altitudes, est de type méditerranéen. La population tunisienne est estimée à 10 777 500 d'habitants¹ en 2012.

En Tunisie, l'agriculture n'a jamais été sacrifiée au profit de l'industrie, comme cela a été le cas en Algérie, par exemple. La Tunisie n'est pas riche en pétrole que ses voisins libyens et algériens, le pétrole offshore et les phosphates sont les principales ressources minérales de la Tunisie. Les gisements de phosphates se situent dans le sud du pays.

L'activité économique a profondément souffert des conséquences des événements intérieurs mais aussi du conflit en Lybie. Le PIB réel a enregistré une contraction estimée à 1,8 %, avec une forte chute du tourisme et d'autres secteurs touchés par les grèves. En revanche, le secteur agricole a connu une croissance de 9 %. L'investissement privé a fortement décliné, tandis que la consommation a fait preuve de résilience, la relance budgétaire ayant contribué à soutenir les revenus. En raison du repli économique et du retour de travailleurs qui avaient émigré en Lybie, le chômage a atteint 19 % en 2011, et 42 % chez les jeunes.

Cependant, au premier trimestre 2012. Le PIB réel a rebondi de 4,8 %, avec une reprise du tourisme et des IDE et un renforcement de la production industrielle. Après être descendue à 3,5 % en 2011, l'inflation s'est accélérée à 5,7 % en avril 2012, du fait de l'augmentation des prix denrées alimentaires en raison de la demande en Lybie. Le taux de croissance du PIB tunisien en 2013 fixé jusqu'ici à 4,5%².

4.1.4. La Libye

La Libye est un pays du nord-africain, faisant partie du Maghreb. Elle est bordée au Nord par la mer Méditerranée, à l'Ouest par l'Algérie et la Tunisie, au Sud par le Niger et le Tchad et à l'Est par le Soudan et l'Égypte. Elle s'étend sur 1 759 540 km², ce qui la place au quatrième rang africain et au dix-huitième rang mondial. Sa population est estimée entre 6 et 8 millions d'habitants. Elle se concentre sur les côtes, l'intérieur du pays étant désertique.

La ressource essentielle c'est le pétrole, le gaz naturel, le sel de mer, la potasse et le natron (carbonate de sodium).

¹ Institut national de la statistique de Tunisie, www.ins.nat.tn, consulté le 5 février 2013.

² <http://lemoci.com/011-48040-Indicateurs-economiques-Tunisie.html>, (consulté le 01 avril 2013).

Avant la découverte du pétrole en 1958, l'agriculture constituait le fondement de l'économie libyenne même si les cultures étaient limitées aux régions côtières, l'élevage jouait un rôle important dans cette société de tradition nomade. Exploitation pétrolière à profondément modifié l'économie : le produit national brut (PNB) est passé de 1,5 milliard de dollars en 1965 à 25,4 milliards en 1985. La chute du cours du pétrole s'est alors conjuguée avec les effets de l'embargo imposé sur la Libye par le conseil de sécurité de l'organisation des nations unies (ONU) en 1986 prolongé jusqu'à 1992. Cet embargo motivé par les accusations dirigées par la France, le Royaume uni et les Etats-Unis contre le régime de Tripoli soupçonné d'être impliqué dans différents attentats terroristes, ne concerne pas les exportations pétrolières.

Le pétrole est la principale source de revenu de la Libye qui produisait en 1994, 68 millions de tonnes dont 61 millions sont exportés.

L'industrie libyenne est fondée sur le raffinage du pétrole, 40% du pétrole brut, et l'industrie pétrochimique, et les autres biens de consommation sont totalement importés.

A partir de 2011, la guerre civile a bouleversé l'économie libyenne en interrompant la production de pétrole, principale source des revenus du pays. L'économie s'est ainsi contractée de 41.8 % en 2011, mais, avec la reprise de la production, la croissance, tirée par la reconstruction s'élève à 20.1 % en 2012, et se poursuit au rythme de 9.5 % en 2013¹.

La Libye affiche de fortes inégalités sociales, un taux élevé de chômage des jeunes et de grandes disparités régionales, sans oublier des années de mauvaise gouvernance et de corruption. Son avenir repose sur la capacité du gouvernement intérimaire, dirigé par le Conseil National de Transition (CNT), à garantir la stabilité politique et à approfondir la réforme de l'économie.

Le chômage des jeunes a été l'un des principaux détonateurs de la révolte de 2011. Le gouvernement intérimaire hérite d'un environnement des affaires rigide et d'un manque de qualification des jeunes en quête, de préférence, d'un emploi dans le secteur public. Les difficultés seront exacerbées à court terme par les répercussions de la guerre, mais le changement politique en cours offre à la Libye une occasion de relever ses défis.

¹ <http://www.tunisiecomex.com/fr/fiches-pays/libye/indicateurs-economiques>, (consulté le 03 avril 2013).

4.1.5. La Mauritanie

La Mauritanie possède des frontières avec l'Algérie (463 km), le Sahara Occidental (1 561 km), le Mali (2 237 km) et le Sénégal. Celles-ci ont été tracées par les colonisateurs français, ce qui explique les lignes droites, sauf pour le fleuve Sénégal qui constitue une frontière naturelle entre la Mauritanie et le Sénégal. Elle est bordée à l'Ouest par l'Océan Atlantique (700 km).

Vaste désert bordé à l'Est par l'Atlantique sur 700 km et au Sud par le Fleuve Sénégal, peuplé de trois millions d'habitants en 2012, la Mauritanie a longtemps vécu de ses ressources en minerai de fer et en produits de la pêche. Le facteur pétrolier a permis le décollage économique du pays à partir de 2005 mais la production s'essouffle et le relais de croissance sera assuré pour les dix prochaines années par la production de l'or. Les permis d'exploration dans le secteur minier et celui des hydrocarbures continuent à se multiplier et à se diversifier. En matière de financements extérieurs, les Fonds arabes sont traditionnellement actifs, particulièrement en faveur des infrastructures.

La pêche industrielle couvre entre 30 et 40 % des besoins de Mauritanie en devises, contribue à raison de 25 à 30 % du budget de l'Etat. Le minerai de fer s'agit de la plus importante source de revenus mauritanienne (94,9 %). L'agriculture contribue à elle seule de 4,7 % du PIB. En 2011, le Produit National Brut (PNB) s'élève à 7,242 milliards de dollars, taux de croissance réelle 5,1% et le taux d'inflation 6,5 %¹. En 2012 le produit intérieur brut (PIB) s'élève à 1 000 USD² 4%.

4.2. Les objectifs de l'Union du Maghreb Arabe

L'adoption du traité de Marrakech instituant l'Union du Maghreb Arabe, cristallise la volonté de ces fondateurs de l'unification des États du Maghreb et la création d'une organisation régionale à vocation économique qui a pour but de rendre possible la coopération et la coordination entre les cinq Etats maghrébins et contribuer au développement économique par la mise en œuvre des politiques communes assurant le développement industriel, agricole, commercial et social des Etats membres favorisant ainsi l'intégration régionale³.

Le traité visait donc à mettre en place des politiques communes dans le domaine politique, afin d'établir la concorde entre les Etats membres, dans le domaine de la défense,

¹ <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-du-nord/mauritanie/>, (consulté le 03 avril 2013) .

² www.doingbusiness.org/économie/Mauritanie, Consulté le 03 avril 2013.

³ Article 2 du traité de Marrakech, 17 février 1989.

en vue de protéger l'indépendance de chaque Etat, dans le domaine culturel, pour sauvegarder les valeurs communes et l'identité arabe, et finalement dans le domaine économique, avec le but de réaliser le développement industriel, agricole, des Etats membres et la constitution d'un marché commun grâce à l'établissement progressif de la libre circulation des biens, services et des capitaux et la libre circulation des personnes ainsi que la révision des règlements douaniers pour arriver à la création d'une zone de libre-échange ainsi que la suppression progressive des obstacles administratifs pouvant restreindre le développement des échanges intermaghrébins à l'instar des mesures prises dans le cadre des accords d'association avec l'Union Européenne¹.

L'aboutissement de l'intégration régionale des pays maghrébins vise à faire face à l'élargissement de l'Union Européenne vers le sud méditerranéen avec les accords d'association.

En résumé, le traité de Marrakech stipule dans le deuxième article que l'UMA vise² :

- Renforcer les liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples. Or cette fraternité doit exister d'abord réellement dans chaque Etat entre les différentes ethnies³ ;
- Réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent et la défense de leurs droits ;
- Contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité ;
- Poursuivre une politique commune dans différents domaines;
- Œuvrer progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux⁴ ;
- Instaurer une coopération culturelle visant à promouvoir l'enseignement et sauvegarder les valeurs spirituelles et morales qui fondent la sublime religion islamique et préserver l'identité arabe.

¹Bouchra ESSEBANI, La coopération entre le Maroc et Union Européen : de l'association au partenariat, Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Nancy II, 2008, p. 292.

² Article 2 et 3 du traité de Marrakech.

³ Le mot ethnie désigne ici un groupement humain qu'individualisent particularités physiques, linguistiques et culturelles.

⁴ Article 1 du traité de Marrakech.

4.3. Le processus de création de l'UMA et sa structure institutionnelle

Dans ce qui suit nous allons d'abord présenter les différents traités constitutifs de l'UMA, puis nous présenterons les diverses conventions entre pays membres de l'UMA et en fin nous allons mettre le point sur la structure de l'UMA ainsi que sur ses différentes institutions.

4.3.1. Les différents traités créant l'Union du Maghreb Arabe

Le Comité de libération du Maghreb fut créé en 1948, annonçant la Conférence de Tanger en 1958; les tentatives des pays du Maghreb pour établir une unité ont été menées au lendemain des indépendances, lorsque l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie tinrent la première conférence des ministres de l'économie des pays du Maghreb (à Tunis en 1964). Cette conférence créa le Conseil Consultatif Permanent du Maghreb (CCPM), institution qui avait pour mission explicitement économique, de coordonner et d'harmoniser les plans de développement et le commerce inter régional (harmoniser les politiques minière, énergétique et industrielle) des quatre pays de l'UMA. Le but était de constituer un bloc face à celui du Marché Commun européen. En 1988, La Mauritanie adhéra au CCPM¹.

Cependant, toutes les tentatives d'unification politique et économique qui voulaient être plus concrètes échouèrent à cause de multiples difficultés, liées plus particulièrement aux conflits frontaliers entre les différents pays membres et à la question du Sahara occidental, ces conflits de type politique freinèrent considérablement l'édification de l'union du Maghreb. Les initiatives diplomatiques du Secrétariat Général des Nations Unies et celles de certains pays arabes pour essayer de trouver une solution à ce conflit engendrèrent finalement un climat favorable pour la création de l'Union du Maghreb Arabe². En 1988 il y avait eu le sommet de Zeralda le 10 juin en Algérie auquel les dirigeants maghrébins ont déclaré leur volonté de construire un espace maghrébin. Le sommet de Zeralda a donné lieu à la création d'une commission politique de concertation, d'animation et de coordination afin de veiller sur l'achèvement du processus unitaire maghrébin.

En 1989, après huit mois d'œuvre, le traité constitutif de l'Union du Maghreb arabe (UMA) a été signé lors d'une réunion à Marrakech le 17 février 1989³, par les dirigeants des

¹ [www.medeia.be/le monde arabe/ union maghrébine arabe](http://www.medeia.be/le_monde_arabe/union_maghrébine_arabe), (consulté le 27 mars 2013)

² Idem.

³ Traité de Marrakech, pour plus de détails voir l'annexe N° I.

cinq pays de la région (Maroc, Algérie, Mauritanie, Tunisie, Libye), avec pour principal objectif la réalisation des aspirations des peuples maghrébins à l'unité. Le sommet de Marrakech, jalon important de l'édification du Grand Maghreb avait adopté une déclaration solennelle relative à la création de l'UMA et le Programme de travail de l'Union.

Le texte du traité de Marrakech, instituant l'espace maghrébin, met en évidence les liens existants entre les peuples de la région à savoir l'unité de religion, de langue et d'histoire ainsi que la communauté d'espérances, d'aspirations et de destin.

Le document souligne également que les transformations qui s'opèrent sur le plan international et les défis qu'affrontent les pays maghrébins dans le domaine politique, économique, culturel et social, requièrent davantage d'entraide et de solidarité entre les pays membres ainsi qu'une intensification des efforts pour atteindre l'objectif ciblé.

Entre 1990 et 1994, des sommets ont été tenus, plus d'une trentaine de conventions et accords, chartes et protocoles ont été élaborés par les pays membres de l'UMA. Toutefois, bon nombre d'entre eux ne sont pas ratifiés ni entrés en vigueur. Les six sommets qui ont été tenus par la suite, respectivement sont :

- Le sommet de Tunis les 21-23 janvier 1990 ;
- Le sommet d'Alger les 21-23 juillet 1990 ;
- Le sommet des Ras Lanouf en Libye les 10-11 mars 1991 ;
- Le sommet de Casa Blanca au Maroc les 15-16 septembre 1991 ;
- Le sommet de Nouakchott en Mauritanie les 1992 ;
- Le sommet de Tunis les 2-3 avril 1994.

le Conseil de la Présidence a envisagé d'œuvrer effectivement à l'aboutissement des structures de l'UMA telles qu'elles sont envisagées par le Traité constitutif de Marrakech, l'adoption des conventions concernant de différents secteurs économiques, l'adoption et l'application des plans d'exécution des travaux initiés par les instances de l'UMA.

Les chefs des Etats de l'UMA ne se sont plus rencontrés depuis avril 1994, mais les efforts sont actuellement en cours pour relancer l'initiative. Cependant, le septième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, prévu de se tenir en Algérie du 23 au 24 décembre

2003, a été reporté à la demande de la Libye. En revanche, le gouvernement algérien a cédé la présidence de l'Union à la Libye en décembre 2003¹.

4.3.2. Les conventions signées par l'Union du Maghreb Arabe

Le conseil de la présidence de l'union maghrébine a adopté 37 conventions (voir l'annexe N° II) dont cinq ont été en vigueur à savoir celles relatives à :

- L'échange des produits agricoles ;
- L'encouragement et la garantie des investissements.
- Les transports de voyageurs et des marchandises et au transit.
- La non double imposition et la définition des règles concernant l'impôt sur le revenu.

L'entrée en vigueur des autres conventions nécessite l'élaboration d'un certain nombre de textes additionnels et l'accomplissement des modalités convenues entre les Etats membres.

Les conventions qui ont été conclues par les pays maghrébins, dont la première, relative à l'échange de produits agricoles, a été signée le 23 juillet 1990 (entrée en vigueur le 14 juillet 1993) et prévoyait: l'édification progressive entre les parties contractantes d'une union douanière en vue de réaliser un marché agricole maghrébin commun.

- L'exonération des produits agricoles échangés, d'origine et de provenance locales, des droits de douanes et des impôts et taxes d'effet équivalent imposés à l'importation, à l'exception des impôts et taxes sur la production locale dans chacun des pays de l'union.
- La mise en place d'une commission de la sécurité alimentaire chargée d'élaborer la liste des produits agricoles exonérés de toute mesure tarifaire. En général, cette convention visait de promouvoir les potentialités agricoles et favoriser l'écoulement des produits agricoles de base au niveau maghrébin, dans le but de parvenir à assurer la sécurité alimentaire pour l'ensemble de la population maghrébine.

La seconde convention concerne les aspects commercial et tarifaire, elle a été conclue le 10 mars 1991 entre les pays de l'UMA, qui préconisait l'application des règles du libre-

¹ www.magrebearabe.org/fr/uma.cfm, (consulté le 25 mars 2013).

échange pour les produits d'origine maghrébine échangés entre les pays membres. Elle comportait quatre protocoles, d'accords relatifs aux règles d'origines, l'application d'une taxe compensatoire unique de 17,5% retenue à l'importation, aux mesures de sauvegarde et un protocole portant la liste des produits libérés des mesures douanières non tarifaire. Cette convention préconisait aussi :

- L'exonération des droits de douane, impôts et taxes d'effet équivalent imposés à l'importation des produits échangés, d'origine et de provenance locales.
- L'exonération des produits échangés, d'origine et de provenance locales, et définis dans des listes, de toutes mesures non tarifaires. Ces listes seront élargies progressivement, en tenant compte des lois relatives aux règles phytosanitaires et zoo-vétérinaires, à la santé et la sécurité en vigueur dans le pays importateur¹.

L'accord de libre-échange signé entre le Maroc et la Tunisie, qui est entré en vigueur le 16 mars 1999, prévoit la création d'une zone de libre-échange entre les deux parties durant une période transitoire s'achevant au plus tard le 31 décembre 2007. Le démantèlement tarifaire est conçu selon la sensibilité et la nature des produits figurant dans les listes annexées à l'accord.

Le cadre juridique des échanges maroco-tunisien est également défini par d'autres conventions, notamment le protocole de coopération technique entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat du Maroc et le Ministère tunisien du Commerce (1998), l'accord d'encouragement et de garantie des investissements (1994), l'accord-cadre pour la coopération industrielle (1987), l'accord conclu entre le Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE) et son homologue tunisien, le CEPEX (1981) et celui portant règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie mixte Maroc-tunisienne (1987).

Le cadre juridique des échanges entre la Tunisie et l'Algérie est régi par l'accord commercial de 1981, complété par l'accord additionnel de 1984 prévoyant la franchise des droits de douanes et des taxes d'effets équivalents pour les produits originaires ayant un taux d'intégration minimal de 50%.

Le Maroc a signé avec l'Algérie le 14 mars 1989 un accord commercial et tarifaire qui institue l'octroi mutuel de préférences tarifaires au titre des échanges de produits originaires

¹Habib BEN YAHIA, Union du Maghreb Arabe : Acquis et perspectives, Bruxelles, 2007.

des deux pays. Cet accord, qui est entré en vigueur le 6 février 1990, prévoit l'exonération des droits de douanes et taxes d'effet équivalent pour l'ensemble des produits échangés.

Le bénéfice du traitement tarifaire préférentiel est réservé aux produits qui satisfont aux règles d'origine spécifiées dans l'accord. Il s'agit :

- Des biens entièrement produits dans le pays d'exportation (produits des règnes animal, végétal ou minéral ainsi que les autres richesses naturelles) ;
- Des produits transformés dans le pays d'exportation et dont la valorisation locale n'est pas inférieure à 40% de la valeur globale des produits finis (départ usine).

En plus des règles d'origine, l'octroi du régime préférentiel est conditionné par le respect de la règle dite de «transport direct», consistant à acheminer les produits directement du pays exportateur vers le pays importateur, sans transiter par un pays tiers.

Par ailleurs, cet accord envisage des dispositions additionnelles concernant les volets suivants:

- La facilitation des procédures des échanges, notamment en matière de délivrance des autorisations d'importation et d'exportation ;
- L'octroi de la franchise douanière aux échantillons et matériels publicitaires ainsi qu'aux produits et outils nécessaires à l'organisation de manifestations commerciales (salons et foires) ;
- L'octroi de la priorité en matière de transport, aux entreprises et opérateurs nationaux.

Actuelle, les pays de l'UMA sont en train de négocier un projet d'accord de zone de libre-échange maghrébine, qui tient compte de l'évolution récente de leurs économies et du nouveau système commercial multilatéral¹.

4.3.2.1. L'adoption d'une convention portant sur la stratégie de développement commune

Cette convention fut adoptée en juillet 1990, traçant les bases et les orientations des politiques économiques et renforcer ces dernières entre les pays maghrébins et incitant à la mise en place des politiques communes dans tous les domaines dans le but de l'instauration :

- D'une zone de libre-échange pour tous les produits d'origine maghrébine, ainsi que pour d'autres secteurs dont en particulier, les services.

¹ Abderrahmane MEBTOUL et Bouchama CHOUAM, Les défis majeurs de l'Union du Maghreb Arabe 2010-2015, http://ujem.org/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=2564.pdf (Consulté avril 2013).

- d'une union douanière et d'un marché commun, dans un deuxième temps, étape qui verrait l'harmonisation voire l'unification des droits de douane appliqués par les pays membres et l'institution d'un tarif extérieur commun. Une Nomenclature douanière commune inspirée du Système Harmonisé a été adoptée à cet effet dès décembre 1991.
- enfin, une union économique globale comme dernière étape de ce processus d'intégration¹.

4.3.2.2. L'adoption d'une convention pour la mise en œuvre de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur

En 1991 l'UMA a adopté en mars 1991 une convention qui a donné lieu à la création de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur, qui est chargée de mobiliser les fonds financiers nécessaires au développement économique au niveau régional et de financer ou participer au financement des différentes activités économiques en l'occurrence les projets d'investissements maghrébins et les opérations de commerce extérieur.

4.3.2.3. L'adoption d'autres conventions complémentaires

L'UMA a adopté de distinctes conventions complémentaires concernant le transport terrestre et le transit le 23 juillet 1990, ensuite vient l'adoption d'une autre convention matière d'assurance et de réassurance en 1994. L'UMA a en outre élaboré divers programmes dans le domaine des infrastructures de base visant à renforcer les moyens de transport et de communication².

4.3.3. La structure et les institutions de l'UMA

Le traité de Marrakech a prévu la mise en place d'un système institutionnel (voir l'annexe N° 03), dont dix articles sont consacrés à l'organisation et au fonctionnement de l'UMA, soit presque la moitié du dispositif prévu. Il ne s'agit pas seulement d'annoncer des principes généraux et d'exprimer de bonnes intentions. A chaque occasion, les Chefs d'État du Maghreb exprimeront explicitement leur souhait d'aller plus loin. Ce qui pourrait expliquer la prépondérance des articles consacrés aux moyens qui doivent donner le jour à cette entité régionale qu'est l'UMA, à la tête de laquelle est prévu un Conseil Présidentiel. « Organe Suprême de l'Union ». Les institutions qui gèrent les affaires de l'Union sont :

¹ Abderrahmane MEBTOUL et Bouchama CHOUAM, Les défis majeurs de l'Union du Maghreb Arabe 2010-2015 (contribution libre), 2009, http://ujem.org/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=2564.pdf. (Consulté avril 2013).

² <http://www.diplomatie.ma/UMA/conventions>, (Consulter le 27 mars 2013).

4.3.3.1. Le Conseil Présidentiel

Composé des chefs d'Etat membres, il est l'organe suprême de l'Union. La Présidence du Conseil est assurée, pour une période d'une année, par rotation entre les Chefs d'Etat des pays membres. Toutefois, le Conseil peut tenir des sessions extraordinaires chaque fois que cela est nécessaire. Le Conseil présidentiel est seul habilité à prendre des décisions. Ces décisions sont prises à l'unanimité des membres. Les Premiers ministres des Etats membres, ou ceux qui en font fonction, peuvent se réunir si nécessaire¹.

4.3.3.2. Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères

Il est régi par l'article 8 du traité de Marrakech. Le CMAE assiste aux sessions du conseil présidentiel et examine les conclusions du comité de suivi et des commissions ministérielles spécialisées. Chaque Etat membre désigne, parmi les membres de son gouvernement ou de son Comité Populaire Général, un membre qui sera chargé des affaires de l'Union. Ces membres constitueront un Comité qui se chargera du Suivi des affaires de l'Union et qui soumettra les résultats de ses travaux au Conseil des ministres des Affaires Etrangères.

4.3.3.3. Les Commissions Ministérielles Spécialisées

Instituées par le Conseil Présidentiel qui en définit les compétences², elles sont au nombre de quatre : la commission ministérielle de ressources humaines, la commission ministérielle de l'économie et de finances, la commission ministérielle de l'infrastructure et en fin la commission ministérielle de la sécurité alimentaire.

4.3.3.4. Le Secrétariat Général Permanent

Le secrétariat général est prévu par l'article 11 du traité, il est composé d'un représentant de chaque pays membre et exerce ses activités dans le pays qui assure la présidence du conseil présidentiel. Il est donc placé sous l'autorité du conseil présidentiel conformément aux dispositions de l'article 11 du traité.

¹ Articles 4-7 du traité de Marrakech.

² Article 10 du traité de Marrakech.

4.3.3.5. Le Conseil Consultatif

Composé de trente représentants par pays. Ces derniers sont choisis par les organes législatifs des Etats membres ou conformément aux règles internes de chaque Etat¹. Le Conseil Consultatif tient une session ordinaire chaque année, de même qu'il se réunit en session extraordinaire à la demande du Conseil Présidentiel. Le Conseil Consultatif donne son avis sur tout projet de décision que lui soumet le Conseil Présidentiel comme il peut présenter au Conseil toutes recommandations pouvant renforcer l'action de l'Union et la réalisation de ses objectifs. Le Conseil Consultatif élabore son règlement intérieur et le soumet au Conseil Présidentiel pour approbation.

4.3.3.6. L'Instance Judiciaire

Elle est régie par l'article 13 du traité. Elle est composée de dix magistrats à raison de deux magistrats par pays nommés pour une durée de six ans renouvelable tous les trois ans. Le président de la cour est désigné par les membres qui la composent pour une durée d'un an. Cette cour est chargée de statuer sur les différends, pouvant naître de l'application ou de l'interprétation du traité et des accords entre les États membres. Les décisions de la cour sont exécutoires et sans appel.

4.3.3.7. La réunion des Premiers Ministres

Les Premiers Ministres des pays membres ou ceux qui assurent cette charge, peuvent se réunir à chaque fois que cela est nécessaire².

4.3.3.8. Le Comité de Suivi

Chaque Etat membre désigne un membre de son gouvernement ou de son comité populaire public pour se charger des affaires de l'Union. Le Comité de suivi, ainsi composé, soumet ses travaux au Conseil des ministres des Affaires étrangères. C'est à cet organe qu'incombe la responsabilité de l'application des décisions de l'Union et ce à travers le suivi dont il a la charge d'effectuer.

4.3.3.9. Université Maghrébine et l'Académie Maghrébine

Créées par le Conseil de la Présidence au cours de sa deuxième session tenue à Alger le 23 juillet 1990. Leurs sièges sont à Tripoli (Libye).

¹ Article 12 du traité de Marrakech.

² <http://www.mem.gov.ma/UMA/strUMA.htm>, (consulté le 14 février 2013).

4.3.3.10. La Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE)

L'accord prévoyant la création d'une banque maghrébine a été signé par le Conseil de la Présidence au cours de sa troisième session (Ras Lanouf, 10-11 mars 1991). Mais ce n'est que lors de la réunion ministérielle tenue à Alger en 2010 que ce projet fut concrétisé. Ses objectifs sont : la contribution à l'édification d'une économie maghrébine compétitive et intégrée, la réalisation des projets mixtes, la promotion des échanges commerciaux intermaghrébins et le renforcement des investissements entre les pays du Maghreb.

Conclusion

La constitution d'une zone d'intégration économique peut être une source de croissance économique par le libre-échange quelle instaure, celui-ci est favorable aux consommateurs, il stimule la concurrence, exerce une pression sur les prix à la baisse et favorise l'innovation dans les différents domaines. Une intégration plus poussée est également favorable à la croissance en l'occurrence la stabilité de change, la monnaie unique réduit l'incertitude et les coûts.

Dès sa création, l'UMA cherchait à mettre en place les instruments et les mécanismes susceptibles d'aider à la mise en œuvre des objectifs énoncés par le Traité de Marrakech. C'est ainsi qu'en l'espace de trois années consécutives (1989-1991), les institutions prévues par le Traité ont été mises en place, ce système institutionnel rigide reste soumis aux décisions des chefs d'Etats. En dépit des espoirs suscités, la plupart des objectifs inscrits dans le traité et fixés par la stratégie de développement commune n'ont pas été réalisés. La coopération économique intra-régionale, qui devait être le moteur d'un rapprochement politique, n'a jamais décollé et la première étape - la zone de libre échange - n'a même pas été réalisée. Les raisons de cet échec sont nombreuses et peuvent être attribuées à des facteurs tant économiques que politiques que nous allons présenter et analyser dans un prochain chapitre.

CHAPITRE

II

Introduction

L'Union Maghrébine Arabe accommode différents atouts dans différents domaines, mais les pays de l'UMA ne profitent guère des opportunités qui se présentent et laissent place aux différentes menaces de prendre le dessus, ce qui provoque le blocage de l'intégration maghrébine. Ainsi, l'UMA se trouve dans une situation qui l'oblige à relever plusieurs défis, c'est ce qu'on va voir dans la première section de ce chapitre. Ensuite, la deuxième section portera sur les différentes démarches à suivre afin de remédier la paralysie au sein de l'UMA, en s'engageant dans diverses réformes.

Section 01 : Les obstacles et les opportunités de l'intégration maghrébine

Les pays de l'UMA disposent d'atouts majeurs, à même de consolider rapidement leur intégration et de constituer un espace économique maghrébin, mais la multiplication des accords commerciaux entre les pays maghrébins ne s'est pas traduite par une libéralisation suffisante des échanges intra-régionaux. Ces derniers demeurent pénalisés par un certain nombre de facteurs structurels, réduisant ainsi fortement la cohérence globale du schéma actuel d'intégration.

1.1. Les faiblesses de l'intégration maghrébine

L'intégration des pays maghrébins au sein de l'UMA est confrontée à plusieurs obstacles parmi lesquels :

1.1.1. Le conflit du Sahara Occidental

Le conflit du Sahara Occidental apparaît comme le principal obstacle de la construction de l'UMA, un obstacle qui est d'abord politique. Certes le traité de l'UMA ne fait guère allusion explicitement à l'unité politique des États comme objectif à atteindre à court terme. Le traité se veut comme étant la traduction de conceptions officielles plus réalistes et moins ambitieuses. C'est ainsi que les concepts utilisés de coopération et d'intégration doivent permettre de saisir l'aspect pragmatique des conceptions et pratiques officielles au Maghreb. Ainsi, les États membres de l'UMA héritent d'une situation complexe où le conflit du Sahara Occidental risque de persister si les parties au conflit et les instances

internationales chargées d'y trouver une solution ne coopèrent pas pour la mise en œuvre d'une solution définitive¹.

1.1.2. Le défaut de convergence des politiques économiques

Les pays maghrébins adoptaient auparavant un modèle de développement autocentré et avaient en commun une tradition de forte emprise de l'Etat sur l'économie. À partir des années quatre-vingts, ils ont initié un mouvement général d'ouverture et de libéralisation économique. Ainsi, le Maroc et la Tunisie ont adopté des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et se sont engagés dans un accord d'association avec l'Union Européenne. Par contre, en Algérie, l'instabilité politique et la décennie noire ont contribué au ralentissement du processus de libéralisation économique pour une bonne période de temps (près de 10 années). Plusieurs travaux de recherche, notamment ceux du FMI, tendent à établir une corrélation entre le degré d'ouverture et l'intensité du commerce intra-régional, car l'approfondissement du processus de libéralisation économique et d'ouverture des économies maghrébines devrait favoriser la convergence de leurs politiques économiques et conforter leur transition vers un système d'économie de marché.

1.1.3. Les obstacles tarifaires et non tarifaires

Les obstacles tarifaires et non tarifaires restent élevés entre les pays du Maghreb, ce qui laisse à penser qu'une poursuite de la libéralisation commerciale serait de nature à engendrer un accroissement des échanges intra-régionaux.

Outre les mesures de protection tarifaire, les pays maghrébins avaient mis en place un arsenal croissant de barrières non tarifaires au premier rang desquelles figurent² :

- Les certificats d'importation, les contrôle-qualité imposés parfois aux importations de manière discriminatoire et la multiplicité des régimes fiscaux entre les pays. Ces mesures sont de nature à augmenter les coûts de transaction relatifs aux échanges extérieurs et ont, en conséquence, un effet négatif sur la compétitivité des industries nationales et sur le volume des échanges.
- L'adaptation des régimes préférentiels aux contraintes spécifiques de chaque partenaire.

¹ Bouchra ESSEBBANI, La coopération entre le Maroc et l'Union Européenne : de l'association au partenariat, Thèse de Doctorat en Sciences Politiques, Université Nancy 2, 2008, P. 282.

² Direction de la Politique Economique Générale, Division de l'Environnement National et International : Enjeux de l'intégration maghrébine, Maroc, 2003, p. 23.

- Les listes négatives pour les produits agricoles et industriels dressés en vue de protéger le tissu productif national, surtout quand les secteurs menacés impliquent des enjeux à la fois économiques et sociaux.
- L'absence de cumul des règles d'origines sans lequel l'intégration commerciale ne peut être réalisée.
- Les mesures para-tarifaires (impositions additionnelles, taxes et impositions intérieures sur les importations,...) qui ne sont pas clairement spécifiées et sont imposées par différents organismes gouvernementaux.

Dans le cadre de l'OMC, la libéralisation commerciale engagée par le Maroc et la Tunisie est en ligne avec la réserve de mesures non-tarifaires qui est en démantèlement.

1.1.4. La faiblesse des infrastructures de transport

La plupart des entraves à l'intégration sont due au faible réseau infrastructurel au Maghreb. La faible circulation des informations économiques, les difficultés de règlement des échanges... sont également autant de facteurs de blocage des relations d'échanges entre ces pays qui limitent les possibilités d'intégration entre eux. Les problèmes liés au transport génèrent des surcoûts et limitent incontestablement la compétitivité-prix des produits échangés et empêchent la réalisation d'opportunités commerciales entre les pays maghrébins.

Cependant, il convient de souligner que le lancement d'une ligne maritime directe et régulière de transport de fret entre les ports de Casablanca et Radés (Tunisie) devra donner une nouvelle impulsion aux échanges économiques bilatéraux. Cette liaison, permettra de réduire la durée de transport des marchandises, dispensera les bateaux de toute escale dans un troisième port, évitera le chargement des marchandises d'un navire à un autre et contribuera à la diminution du coût des échanges commerciaux entre les deux pays¹.

1.1.5. Le cadre institutionnel incomplet

Les pays maghrébins ont connu de vastes progrès juridiques dans le cadre de l'entrée dans l'économie de marché. Ils ont mis en place des lois sur la concurrence ayant pour but de protéger les producteurs et les consommateurs et d'assurer la transparence des transactions commerciales. Le choix de telles politiques est essentiel pour les pays maghrébins.

En effet, les marchés locaux ne sont pas de taille suffisante pour permettre de réaliser les niveaux de croissance réclamés par la pression compétitive, ce qui implique la quasi-

¹ Idem.

obligation pour les pays maghrébins de veiller sérieusement aux conditions locales de la concurrence. Dans certains secteurs, le manque de concurrence fait apparaître des situations de rente¹. Mais il faut souligner que l'adaptation de cette législation reste loin des standards mondiaux.

1.1.6. L'intégrisme religieux au Maghreb

Pour les États membres du Maghreb, l'intégrisme religieux est manifestement perçu comme une menace pour les ordres politiques internes. Il est aussi perçu comme un danger commun au niveau régional².

Les conceptions officielles de l'Islam dans les États du Maghreb divergent des aspirations religieuses provenant des sociétés civiles. Des courants politiques plus ou moins radicaux à fondements religieux émergent et prétendent offrir une alternative fondée sur un retour aux sources.

Les conduites officielles face à l'Islam sont différentes. Chaque État essaie de trouver une réponse qui lui est propre. Mais les États de l'UMA en font aussi une menace commune au niveau régional. Pour autant, il n'existe pas un front commun de ces États face à ce phénomène. Ils adopteront un accord de principe qui doit permettre une coordination au niveau régional entre les services de sécurité. Ce n'est pas tout à fait une alliance régionale contre un ennemi intérieur commun.

Les traitements de ce phénomène sont différents d'un État à un autre de la région. Ce sont là des divergences importantes qui influenceront le devenir de l'UMA.

La combinaison de ces phénomènes, qui ont des implications directes sur les équilibres socio-politiques et socio-économiques, impose de nouvelles tailles de viabilité et représente de nouveaux défis pour les pays en voie de développement dans leur ensemble, dont le Maghreb.

1.2. Les atouts et les forces de l'intégration Maghrébine

Les principales forces et opportunités sont³ :

¹ Direction des Etudes et des Prévisions Financières : Enjeux de l'intégration maghrébine « Le coût du non Maghreb », Maroc, 2008, p. 9.

² Bouchra ESSEBBANI, op. cit, pp. 277-282.

³ Chafik JILALI : Evaluation et perspectives de développement des transports dans les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), Paris, 2003.

- La diversité et la complémentarité des structures économiques : Certains pays maghrébins sont dotés de ressources pétrolières et gazières importantes engendrant leurs principaux produits à l'exportation. En parallèle, ils sont importateurs de produits agricoles, alimentaires, industriels et de biens d'équipement. D'un autre côté, d'autres pays maghrébins sont importateurs de produits énergétiques et exportateurs de produits agricoles, alimentaires et industriels.
- L'unicité de la religion et de la langue: elle présente un élément primordial dans la renforcement des liens d'entente et de solidarité entre les populations des pays maghrébins.
- La position géographique privilégiée aux portes de l'Europe et de l'Afrique : on constate que les pays de l'UMA sont au biotope des échanges entre deux continents, l'Europe d'un côté et l'Afrique de l'autre côté. Ils disposent en outre, d'une main d'œuvre qualifiée et relativement moins chère. Cette localisation devrait constituer un atout primordial pour ces pays, pour drainer les investissements étrangers en créant un espace idéal pour les industries et en développant des réseaux de transports appropriés en vers les pays européens et africains.
- La cohérence des structures sociales et du niveau de développement : le niveau de développement et la composition des structures sociales des composantes de la population sont très similaires créant des harmonies très marquées entre elles au point d'en faire une population homogène d'un même pays.
- L'optimisation des gains du marché : L'accroissement des échanges provenant des effets constants de l'intégration des marchés est un levier important pour la croissance économique. Elle est un encouragement à investir et à produire plus, et, partant, à créer d'avantage d'emplois, améliorer les revenus et les conditions de vie des populations. La sous-région dispose des deux premiers atouts nécessaires à un marché performant qui permettrait, entre autres effets dynamiques, d'importantes économies d'échelle et une baisse relative des coûts de transaction. La création de commerce qui découlerait de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires entre les Etats d'Afrique du Nord serait par ailleurs amplifiée par le prolongement de l'espace physique. Le développement des échanges entre deux ou plusieurs pays est en effet fonction de leur potentiel commercial (productions de biens et services), de l'existence d'un régime préférentiel, de l'absence de protection non tarifaire, mais aussi de la proximité géographique. Les facteurs structurels tels que le niveau des revenus ou les

distances sont souvent plus déterminants que les effets des politiques économiques dans le dynamisme d'un marché régional.

- Une meilleure attractivité des investissements : Le résultat sortant à partir des interactions entre l'investissement, le travail et la productivité est la croissance économique, sa soutenabilité sur le long terme est dépendante de la capacité des Etats à mobiliser l'épargne intérieure et à attirer des investissements directs extérieurs. Plusieurs études et analyses empiriques ont par ailleurs consolidé le lien entre intégration, investissement et croissance dans les pays en développement et les Etats africains en particulier. L'Afrique du Nord a réalisé des performances appréciables au cours de la précédente décennie en termes d'attraction des investissements, le ratio de l'IDE par rapport à la formation brute de capital fixe étant passé de 8% en 2001 à environ 20% en 2010¹. Toutefois, le taux d'investissement brut en % du PIB est resté quasiment stable durant la même période, avec une moyenne sous régionale de l'ordre de 14%. Selon des estimations de la Banque Mondiale. L'intégration régionale, par le biais de l'harmonisation du cadre normatif et des mesures de convergence macroéconomique génère progressivement une discipline de groupe entre les Etats de l'espace considéré, favorisant ainsi la crédibilité des politiques nationales et la sécurisation du milieu des affaires.
- Une mutualisation des moyens pour des réponses régionales aux défis communs : À partir des deux premiers alinéas de l'article 2 du traité instituant l'UMA, on constate que l'Union vise à « renforcer les liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples » et à « réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent... ». A des degrés divers, tous les Etats d'Afrique du Nord font face aux mêmes défis de développement : celui d'une croissance davantage créatrice d'emplois, la diversification et la sophistication des économies, l'insuffisance des ressources en eau, la désertification et l'adaptation aux changements climatiques, l'approfondissement de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Vis-à-vis des objectifs de croissance, et en dépit des différences d'estimation liées à la nature des variables utilisées, plusieurs études² et analyses convergent sur le constat qu'une véritable intégration des économies maghrébines induirait pour les

¹Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique Bureau pour l'Afrique du Nord : Réunion de concertation avec l'UMA et les OIGs d'Afrique du Nord sur les perspectives de l'intégration maghrébine dans le nouveau contexte sociopolitique de la sous-région, Maroc, 2013, PP. 2-4.

² Habib BEN YAHYA, Secrétaire général de l'UMA, Communication au Symposium, Le coût du non Maghreb, Rabat, 2006.

pays membres de l'UMA 2 à 3 points supplémentaires de croissance du PIB (selon le FMI). La Banque mondiale estime, pour sa part, qu'une intégration maghrébine plus approfondie incluant la libéralisation des services et des améliorations de l'environnement des affaires, serait en mesure de faire croître le PIB réel par habitant entre 2005 et 2015 de 34%, 27% et 24% respectivement pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. L'intégration régionale apparaît, par ailleurs, comme un important levier de prévention, de gestion et de résolution des conflits. L'expérience européenne a démontré depuis la signature du Traité de Rome que la convergence des intérêts économiques et le renforcement des interdépendances constituent des facteurs déterminants de facilitation du dialogue politique et de dépassement des antagonismes.

- Le renforcement des pouvoirs de négociation sur la scène internationale : Après leur objectif premier d'accroissement des échanges entre les pays membres de l'espace considéré, les groupements économiques régionaux deviennent de plus en plus des outils de modification des rapports de force dans les négociations internationales, commerciales notamment. Des exemples démonstratifs en sont donnés par l'Union Européenne relativement à la gestion des accords de l'OMC, ou encore par l'OPEP dans la régulation du marché des hydrocarbures. Les pays de l'espace maghrébin sont à la fois engagés dans les négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC, dans des accords ou projets d'accords d'association avec l'Union Européenne et dans un partenariat renforcé avec les autres Etats riverains de la Méditerranée. Par ailleurs, la position géographique de la sous-région est très stratégique, au plan sécuritaire et de la gestion des flux migratoires, en tant que zone de départ et de transit de migrants pour l'Europe et dans une moindre mesure pour les Amériques. Une intégration plus poussée confèrerait aux pays de la sous-région davantage de poids dans leurs relations avec leurs partenaires extérieurs, européens principalement.

Les éléments primordiaux devant contribuer à l'instauration d'un espace économique maghrébin viable porteront, au-delà de la volonté politique manifeste devant permettre d'assainir le climat entre les pays et établir une coopération plus étroite dans les domaines politiques et de la sécurité, sur la bonne gouvernance du secteur public qui exprime la démocratie, le respect des droits de l'homme, la lutte contre l'analphabétisme, la paix et la bonne gestion des ressources publiques; l'engagement des Etats membres à consolider des relations de confiance entre les pouvoirs publics et les opérateurs privés. Les Etats seraient appelés à consolider d'avantage la mise en place des réformes juridiques, administratives,

financières et fiscales ainsi qu'un cadre réglementaire transparent pour la promotion de l'investissement privé.

Afin de les réaliser, Ils devraient se désengager progressivement et de plus en plus des activités marchandes pour focaliser leur action sur leurs fonctions souveraines de justice, sécurité, défense et de régulation des activités économiques et sociales, en veillant à la réalisation des équilibres macro- économiques et à une meilleure intégration régionale.

La nomination des secteurs qui génèrent la croissance économique devrait constituer également une priorité. Celui des transports devrait bénéficier d'une priorité, car, constituant un instrument de connexion et de développement harmonieux de la région et un appel à la mise en place d'un espace économique maghrébin, il nécessite une large anticipation dans sa réalisation, compte tenu de la longue durée nécessaire à sa construction, combinée à la forte pression qu'il subira une fois la redynamisation des structures de l'UMA engagée et la concrétisation des perspectives de la mise en place de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange.

Section 02 : Les défis à relever dans le cadre de l'intégration économique maghrébine

L'exposition du Maghreb sur l'échiquier international et régional couvre une importance critique. Les défis qui implorent la région méritent d'être circonscrits en vue de leur apporter des réponses stratégiques communes.

2.1. Défis démographiques

Les pays maghrébins devraient profiter de la richesse démographique actuelle pour accélérer la croissance économique dans les prochaines années. Étant donné que l'évolution démographique collabore à une urbanisation spectaculaire, qui mortifie l'équilibre alimentaire, amplifie les crises de logement et aboutit à des grandes agglomérations surpeuplées telles que Casablanca et Alger. Vers 2025, il est prévu que près de 70% de la population maghrébine vivra probablement dans les villes¹.

La question du chômage qui se pose, dont le taux peut atteindre 15% et même plus pour les jeunes, est parmi les amples défis pour les pays du Maghreb. Bien que ces pays soient pour la plupart entrés dans la transition démographique, leurs populations restent très jeunes.

¹Direction des Etudes et des Prévisions Financières : Enjeux de l'intégration maghrébine « Le coût du non Maghreb », Maroc, 2008, p. 12.

En outre, l'augmentation du nombre de femmes qui se présentent sur le marché du travail et l'intensité de l'émigration rural contribuent à augmenter le nombre des demandeurs d'emploi.

Afin de réguler les besoins du marché du travail de part et d'autre de la Méditerranée, des flux migratoires accrus seront nécessaires. Ces flux devraient permettre de diminuer le chômage des jeunes dans les pays du Sud et de lutter contre les effets du vieillissement des pays de Nord.

Le taux de croissance économique reste insuffisant pour combler les écarts de revenus entre les deux rives de la méditerranée, même avec une forte croissance démographique.

2.2. Défis écologiques

Le Bassin méditerranéen est affecté par différents risques qui sont liés à l'environnement et la dégradation. Ces risques proviennent des activités humaines (industrie, agriculture intensive, tourisme de masse, trafic maritime intense et croissant, etc.), mais ils sont aussi liés aux spécificités géographiques des territoires et aux tendances démographiques.

Le Maghreb est une zone confrontée à de nombreux défis dans le domaine de l'environnement et de l'exploitation des ressources naturelles. Une action au niveau national et régional est nécessaire pour lutter contre les problèmes environnementaux, notamment en ce qui concerne l'air, l'eau, le milieu marin, les sols et la biodiversité. Les pays du Maghreb sont également extrêmement vulnérables et déjà confrontés aux effets du changement climatique, lequel peut avoir des conséquences graves sur des secteurs clés de l'économie (par exemple, l'agriculture, le tourisme, les prix des denrées alimentaires). La région offre par ailleurs des possibilités uniques de s'orienter vers un développement à faible intensité de carbone, notamment en mettant davantage l'accent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, entre autres par le biais de politiques et de projets transfrontaliers, ce qui pourrait ainsi contribuer à créer des emplois et à attirer des investissements dans la région.

La coopération des pays maghrébins avec leurs homologues de la rive nord est l'une des solutions plausibles, pour faire face aux défis écologiques. Les principaux domaines d'intervention pourraient concerner notamment la lutte contre la désertification des sols, en privilégiant les grands projets étatiques, comme les « barrages verts » et la prévention des risques naturels (inondations et incendies) à travers la mise en place d'un système euro-méditerranéen d'information et d'alerte. Ils pourraient porter aussi sur la gestion du cycle de l'eau et la lutte contre la pollution maritime et fluviale.

A cet effet, le plus ample exemple démonstratif de la coopération régionale, serait, la dépollution de la mer méditerranéenne. De plus, des actions concrètes pourraient être menées au niveau de la réduction des effets des différentes sources polluantes au niveau des zones urbaines, industrielles et agricoles, ainsi que la protection et la valorisation durable des ressources naturelles, terrestres et marines à des fins économiques et touristiques.

Vu que les enjeux environnementaux dépassent les frontières d'un seul pays, dans ce cas, la coopération régionale revêt une importance capitale, en ce qui concerne l'environnement.

2.3. Défis énergétiques

Les besoins en électricité et en eau dessalée ne cessent de s'accroître dans la région du Maghreb, car d'ici 2030¹, la demande d'énergie devrait croître en moyenne d'environ 3% par an. Pour relever les défis énergétiques du futur et dans le but d'assurer la sécurité énergétique et d'améliorer la protection de l'environnement, les pays du Maghreb devraient mettre en commun une véritable politique énergétique. Il s'agit en particulier de :

- Développer progressivement des politiques de gestion de la demande et d'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que de développement des énergies renouvelables.
- Inciter la production et l'utilisation des énergies renouvelables, notamment éolienne et le solaires, pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de l'énergie d'origine fossile.

A cet effet, les pays du Sud de la Méditerranée devraient suivre les exemples réussis au Nord, notamment au Portugal.

Ce qui permettrait d'ouvrir l'accès à une gestion de l'approvisionnement dans le cadre d'un marché régional de l'électricité et du gaz naturel et tirer profit des opportunités d'échanges avec les pays de la région euro-méditerranéenne, est une coopération approfondie concernant les infrastructures d'échange (gazoducs, oléoducs,...), l'articulation des marchés Nord/Sud et les questions de politique énergétique commune (interconnexion électrique notamment) qui est nécessaire, car l'exploitation de la complémentarité de l'espace méditerranéen en termes énergétiques la rend indispensable.

2.4. Défis sécuritaires

Pour gérer conjointement les intérêts et les risques communs spécifiques à la région, les pays du Maghreb se trouvent dans l'obligation de renforcer la coopération entre eux, et

¹ Idem.

pas seulement pour des raisons économiques et d'intégration régionale. La coopération devrait se faire au tour de plusieurs volets qui sont¹ :

- Renforcer la collaboration en matière de sécurité et de contrôle des filières d'émigration clandestine qui affectent les pays du Nord que du Sud. Le contrôle de la migration illégale à travers l'échange d'information entre les pays concernés.
- Consolider la conception de paix et de sécurité, de développement durable et de dialogue culturel transméditerranéen. Toute approche en matière de paix et de sécurité ne peut être envisagée qu'intégralement en Méditerranée.
- Repérer une solution rapide à la question du Sahara occidentale. Celle-ci ne doit pas durablement prendre en otage près de 100 millions de Maghrébins. Le coût du non-Maghreb reste élevé pour les économies maghrébines, estimé à 2% de leurs PIB par la DEPF.
- Amplifier la coopération sur des points très concrets comme la surveillance maritime, la participation militaire à la protection civile et à la sécurité aérienne,...
- Renforcer l'initiative pour la sécurité en Méditerranée occidentale qui réunit 5 pays européens (Espagne, France, Italie, Malte, Portugal) et les 5 pays maghrébins.
- Mettre en place un dispositif sécuritaire qui réunit les pays des deux rives de la Méditerranée qui serait une alternative à la superposition de plusieurs cadres de sécurité. En effet, la compétition euro-américaine pour le leadership dans ce bassin stratégique freine la mise en place d'une véritable politique sécuritaire régionale.

Néanmoins, l'exigence de sécurité ne doit pas arracher celle de liberté. En effet, le nouveau concept de sécurité humaine -privilégiant le droit naturel par rapport aux considérations de souveraineté et la préoccupation morale par rapport à la légalité- fait de l'individu le centre des préoccupations. Telle est la tendance de plus en plus affirmée dans le cadre du nouveau dispositif normatif du Droit international humanitaire.

Les pays du Maghreb sont les principaux responsables de la lutte contre le terrorisme et les différents trafics. Le succès de leur action dépend d'une coordination étroite entre eux. C'est pourquoi l'Union européenne soutient tous les efforts visant à promouvoir le renforcement de la coopération entre l'ensemble des pays du Maghreb à cet égard. Les anciens conflits non résolus et la persistance de tensions résultant de conflits plus récents constituent

¹Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique Bureau pour l'Afrique du Nord : Réunion de concertation avec l'UMA et les OIGs d'Afrique du Nord sur les perspectives de l'intégration maghrébine dans le nouveau contexte sociopolitique de la sous-région, Maroc, 2013.

des menaces potentielles supplémentaires pour la sécurité et des obstacles à la poursuite de l'intégration. Selon l'UE, dans la mesure où l'instabilité dans la région sahélo-saharienne peut également menacer sa propre sécurité, elle se doit aussi d'approfondir son dialogue en intensifiant ses efforts de coopération avec les pays de la région. Il est également nécessaire de redoubler d'efforts pour freiner le trafic illicite de matières chimiques, biologiques, radioactives et nucléaires.

2.5. Défis de développement

Le Maghreb reste toutefois l'une des régions les moins intégrées du monde, ce qui explique que son potentiel de développement soit généralement resté bloqué sur le plan économique. Les pays de l'espace maghrébin sont pour la plupart des pays à revenu intermédiaire. Exception faite des années 2011 et 2012 caractérisées par un net ralentissement de l'économie en raison des troubles politiques, la région a enregistré une croissance moyenne du PIB comprise entre 4 et 5% au cours des cinq dernières années, ce en dépit des effets cumulés des crises économique et financière mondiales de la période 2008-2011. Au plan social, les rapports 2010 et 2011 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) laissent entrevoir la réalisation de plusieurs des objectifs cibles, notamment ceux relatifs à l'élimination de l'extrême pauvreté, la réduction de la mortalité infantile, l'accès à l'assainissement et l'alphabétisation des jeunes.

Les défis pour un développement durable et inclusif restent cependant nombreux, tant sur la base des études et analyses du Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA-AN), que sur les constats faits par les Etats individuellement, en collaboration avec les équipes pays du Système des Nations Unies, à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF).

Ces défis sont communs à la plupart des pays d'Afrique du Nord, ce qui milite pour la formulation de réponses régionales dans le cadre de l'intégration maghrébine.

2.6. Défis de la dépendance aux importations de produits alimentaires de base

L'agriculture constitue l'un des piliers des économies de l'espace UMA et revêt une dimension sociale particulière. Le secteur occupe en moyenne 30% de la population active totale et constitue la principale source de revenus et d'emplois pour 75 à 80 % de la population rurale. Toutefois, et en dépit de l'importance des investissements réalisés pour développer l'irrigation, l'agriculture est restée essentiellement pluviale et peu compétitive. Selon la CEA-AN, la part des terres irriguées par rapport au total des terres cultivées varie

entre 7 et 18%, sauf en Lybie où 50% de la production céréalière est issue de l'agriculture irriguée.

Les modèles agricoles qui ont privilégié le développement de l'agriculture extensive n'ont pas suffisamment tenu compte des contraintes écologiques et ont entraîné un déclin du potentiel productif des écosystèmes cultivés, avec des rendements qui sont restés globalement faibles, environ la moitié de la moyenne des rendements mondiaux pour la céréaliculture. Le taux de couverture des besoins céréaliers par la production nationale peut varier considérablement selon les années.. La région connaît ainsi un déficit céréalier structurel et son approvisionnement en produits alimentaires de base repose très fortement sur les marchés internationaux. L'Afrique du Nord concentre à elle seule 16 à 17% des importations mondiales de blé et 10 à 12% de celles du maïs. Cette dépendance devrait progresser au cours des prochaines années, compte tenu de la croissance démographique et du déficit de productivité. Tous les pays de la sous-région resteraient, à des degrés divers, des importateurs nets de céréales jusqu'en 2030. Par ailleurs, du fait de la volatilité des cours mondiaux des prix des produits alimentaires de base, les pays nord-africains continuent de faire face à une hausse régulière de leur facture d'importations alimentaires, qui creuse d'autant leurs balances commerciales et leurs finances publiques, les prix à la consommation n'ayant pu être partiellement stabilisés que grâce à des ponctions importantes sur les budgets nationaux. La capacité des pays de la sous-région à assurer leur sécurité alimentaire constitue donc, plus que par le passé, un enjeu stratégique prioritaire.

De nouvelles approches intégrées et des instruments de politiques adaptés devront être développés pour faire face aux défis de la productivité agricole, de la sécurisation de l'approvisionnement sur les marchés et de l'accessibilité de l'alimentation, particulièrement pour les plus démunis. Ces approches devront impérativement prendre en compte les risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles et privilégier une gestion plus rationnelle des ressources productives déjà rares (eaux et terres).

Section 03 : Les différentes réformes engagées par les pays de l'UMA

Les pays de Maghreb sont caractérisés par une faible croissance, un développement maigre, en les comparant avec leur premier partenaire commercial des pays de l'Union Européenne, un chômage élevé et les rivalités politiques, ce qui endigue le processus de l'intégration économique au sein du Maghreb, qui pourra booster le développement et soutenir la croissance économique, afin d'en arrivera relancer leurs développement économique , les pays du Maghreb ont lancé une série de réformes, afin de parvenir à harmoniser leur politiques économiques et développer leurs économies. Dans cette section on se focalisera sur ces différentes réformes socio-économiques.

3.1. Les réformes socio-économiques

À l'heure actuelle, la croissance au Maghreb est toujours trop faible pour répondre l'importante demande d'emploi sur le marché du travail et de réduire la pauvreté et le chômage (entre 10 % et 18% en Algérie, 30 % au Maroc et en Tunisie de et la Mauritanie et la Libye sont à la traîne par rapport aux autres membres avec 3 % à 5 % 2011)¹. Le maintien des taux actuels de chômage et d'activité dans les pays du Maghreb devront créer 1,8 million d'emplois d'ici 2015 et 7,8 millions d'ici 2030². En plus, s'il n'y aura pas une création d'emplois suffisants pourrait, à terme, soutenir le creusement de la pauvreté si le capital humain continue à ne pas être mis à profit. Sans une hausse de la croissance et en l'absence de politiques efficaces en faveur de l'emploi (notamment l'investissement dans le capital humain et la promotion d'un travail décent et des politiques de relance d'investissement privé), des niveaux élevés de chômage persisteront et le secteur informel représentera toujours une part importante de l'économie réelle. Ces facteurs continueront ainsi à faire peser des risques significatifs sur la stabilité future de la société et sur le processus de transition vers une meilleure situation économique.

Le secteur de l'agriculture qui est une caractéristique des économies traditionnelles, dans les pays du Maghreb a été endigué par des difficultés structurels tels que la faiblesse des investissements dans ce secteur agricole, la pénurie d'eau, la dégradation des sols, le changement climatique et les difficultés d'accès aux services de base. Le secteur agricole doit répondre au défi d'une production accrue et de meilleure qualité par une augmentation de la productivité agricole, le choix de méthodes de production durables et l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales au moyen de stratégies à long terme.

¹ PNUD, Rapport sur le développement humain, Durabilité et Équité, New York, 2011.

²Idem.

Le potentiel de développement d'économies s'appuyant sur l'émergence et le développement du secteur privé et le dynamiser n'est pas réalisé. Le Maghreb n'est toujours pas parvenu à créer des marchés de consommation régionaux, à exploiter les économies d'échelle et à tirer pleinement parti de sa proximité avec l'Europe et avec les grandes voies maritimes intercontinentales pour développer des liaisons de production régionales, adhérer à la chaîne de valeur ajoutée mondiale et devenir ainsi plus attrayant pour les investissements. Trop souvent, le maintien d'économies fermées a permis à quelques entreprises favorisées de prospérer grâce à un comportement de recherche de rente et a renforcé les situations de monopole. En outre, la corruption a été reconnue comme un obstacle majeur à l'investissement et au développement des entreprises.

3.2. Réformes du secteur de l'industrie (secteur privé)

Les éléments clés du développement du secteur industriel privé, qui est considéré comme une locomotive de développement de l'industrie, sont axés sur la consolidation des compétences, amélioration de la qualité de la production, facilitation de l'accès au financement et l'accès aux marchés à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, le développement rural et l'expansion du secteur agroalimentaire et, plus important encore, la transparence de la réglementation et la sécurité juridique¹.

Les pays du Maghreb doivent œuvrer à instaurer un milieu favorable au développement des entreprises, à l'innovation et au développement des PME en assurant des conditions de concurrence équitables pour tous les opérateurs et réduire les facteurs d'inefficacité et la corruption au sein de l'administration publique et faciliter l'accès au financement et en encourageant l'aide publique aux jeunes entreprises;

Fournir un parrainage aux petites et moyennes entreprises (PME) dans d'autres pays partenaires, à l'intention des jeunes professionnels/nouveaux entrepreneurs souhaitant créer leur entreprise, en vue de permettre aux jeunes entreprises de réussir, de développer des idées commerciales et de renforcer les capacités des fournisseurs de services de soutien aux entreprises. Résilier les discriminations et faciliter l'accès aux marchés publics sont des facteurs de taille à cet égard.

Offrir des possibilités de soutien mais également des mécanismes d'identification des clients et des fournisseurs par les entrepreneurs, les chambres de commerce et d'autres corps.

¹Commission Européenne, Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb: Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie, 2012, Bruxelles, Belgique, pp. 9-15.

Un domaine méritant une attention particulière est celui de la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes diplômés.

La création d'un réseau afin de soutenir et aider les entreprises du Maghreb prévoyant d'investir dans d'autres pays de la région (conseils aux développements de plans d'entreprise, connaissances de la législation locale, ...)

Soutenir les banques maghrébines désireuses étendre leurs activités à l'ensemble de la région (par exemple, en ce qui concerne les systèmes de paiement).

3.3. Les réformes du commerce dans les pays de l'UMA

Le renforcement de l'intégration commerciale régionale des pays du Maghreb, conjugué à la mise en place de zones de libre-échange approfondie et complète entre les partenaires maghrébins, serait mutuellement bénéfique. Les entreprises et les investisseurs de pourraient tirer profit d'un développement accru et d'une intégration plus poussée des marchés, ce qui non seulement leur donnerait accès à des marchés d'exportation plus vastes, mais leur permettrait également d'intégrer le marché international avec un réseau de production plus solide et intégré. La suppression des obstacles existants au commerce, l'ouverture des frontières (notamment la frontière entre l'Algérie et le Maroc) et l'intégration de la région dans les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de production mondiaux, pourraient aussi offrir un potentiel économique considérable. Ces avancées dépendront toutefois de la volonté politique des pays partenaires.

Afin d'arriver à une intégration commerciale et économique plus poussée au Maghreb le renforcement de l'intégration commerciale sud-sud est primordiale ainsi que sur la promotion des investissements au niveau de l'UMA, pour cela, les pays maghrébins non adhérant l'OMC doivent centrer leurs efforts (Algérie et Libye) pour y adhérer et œuvrer à la mise en place de zones de libre-échange approfondi et complet dans la région.

3.4. Les Réformes du secteur financier des pays de l'UMA

Dans cette section une comparaison entre les réglementations du secteur financier des pays de l'UMA qui se portera sur plusieurs volets: politique monétaire, taille du secteur bancaire, structure et efficacité et la qualité de l'environnement institutionnel dans le secteur, qualité de la réglementation bancaires ainsi que le degré d'ouverture financière.

Les réformes du secteur financier se traduisent par une réglementation appropriée mise en place, des réformes du régime pour favoriser l'émergence d'investisseurs institutionnels et accroître les taux d'épargne et privatisation afin de renforcer la capitalisation du marché

boursier et les liquidités ainsi des régimes fiscaux rationalisés, déficits plus faibles. Aura comme résultat une amélioration de la gestion privée peut devenir les principaux moteurs de l'efficacité dans le secteur financier. Si les banques et autres institutions financières doivent se faire face à la concurrence, elles auront plus tendance à fournir du crédit aux entreprises privées. Les réformes du secteur financier influence le commerce et les flux d'IDE. Les réformes du secteur financier visant à accroître la concurrence et la contenance de la stabilité du marché dans le secteur sont associées à des flux plus élevés de commerce et d'IDE, même en tenant compte des niveaux de revenus. L'intégration des marchés financiers et du commerce dans les biens et les services sont interconnectés car Les services financiers sont eux même liés au commerce et à l'investissement internationaux et il a été constaté que le commerce et l'IDE améliorent également la qualité et réduisent le coût des services financiers.

3.4.1. Rôle du secteur financier dans la promotion du commerce et de l'investissement

Un secteur financier et des marchés financiers qui fonctionnent bien est indispensable pour le développement de l'économie car encouragent une épargne et des investissements plus élevés; fournissent les entrepreneurs et les compagnies privées en capital, allouent les maigres ressources financières aux opérations les plus prometteuses; aident à réduire l'inflation et les taux d'intérêt réels; et assurent le flux régulier du capital au-delà des frontières. En revanche s'il y a un dysfonctionnement du secteur financier ça pourra coûter cher à l'économie en question par exemple: des primes élevées de prêt peuvent imposer des coûts excessifs aux épargnants et aux investisseurs. Les défaisances bancaires systémiques ou l'éviction par la dette publique peuvent priver le secteur privé de financement. Des institutions fragiles et une réglementation inappropriée peuvent accroître les chocs macro-économiques tels que la volatilité du taux de change ou la fuite des capitaux. Des marchés financiers efficaces sont vitaux pour l'économie tout entière.

Politique monétaire des pays du Maghreb oblige les banques à subventionner le crédit à certains secteurs ou restreindre la quantité des crédits par conséquent fausse le marché du crédit et affaiblit l'efficacité bancaire globale. La politique monétaire de la Tunisie en la comparant à celles d'autres pays de UMA est la mieux développée dans le Maghreb et elle n'a pas recours aux contrôles directs sur l'allocation des crédits.

L'ouverture financière des pays du Maghreb ont progressivement ouvert leurs comptes courants. Même si la Tunisie marque un grand progrès dans la libéralisation du secteur financier, va progressivement dans le sens de la libéralisation totale du compte de capital,

mais elle maintient tout de même des restrictions sur les participations étrangères des actifs et sur le rapatriement des recettes.

Développement du secteur bancaire, le Maroc se classe à la meilleure place dans le Maghreb en termes de supervision et réglementation bancaires, suivi de près par la Tunisie. Les deux pays ont pris des mesures pour se conformer aux normes internationales de Bâle en augmentant les ratios d'adéquation du capital et en réduisant les prêts non productifs. Dans le Maghreb, la participation étrangère aux banques demeure faible. La participation étrangère est marginale en Algérie, à 4% du total des actifs bancaires, elle est à 15,7% en Tunisie et à 20,2% au Maroc. L'actionnariat d'état est la norme en Algérie (près de 96 pour cent du total des actifs) par opposition à la Tunisie (43 pour cent) et au Maroc (35 pour cent) où le secteur privé détient une part relativement plus importante. Les niveaux de concurrence sont également faibles, comme en témoignent les niveaux élevés de concentration. En Algérie, les trois plus grosses banques détiennent 97,8 pour cent du total des actifs des banques commerciales par rapport à 73,8 pour cent au Maroc et 47 pour cent en Tunisie. Ces chiffres font partiellement état de la petite taille de la plupart des marchés domestiques et des barrières réglementaires partiellement existantes à l'entrée de nouvelles banques privées.

A l'exception du Maroc, les pays du Maghreb ont fait moins de progrès dans la réforme que prévus par leurs niveaux de revenu. Les progrès accomplis par l'Algérie et dans une moindre mesure par la Tunisie dans la réforme de leurs secteurs financiers sont inférieurs à ce à quoi on pourrait s'attendre au vu d'un niveau de revenu du pays. Par contraste, les progrès de la réforme du Maroc sont plus élevés que prévus par son niveau de revenu.

3.4.2. Réformes du secteur financier pour les trois pays de l'UMA

Les trois pays du Maghreb ont engagé des réformes dans le secteur financier, le Maroc est en tête dans les réformes du secteur financier. Les réformes du secteur financier sont bien avancées Maroc (avec une forte tradition dans le secteur bancaire privé), elles progressent, mais plus lentement en Tunisie ainsi que pour l'Algérie. Dans les réformes du secteur financier, la Tunisie et le Maroc sont plus avancés que celui de l'Algérie, et reste à la traîne pour la Mauritanie et la Libye.

3.4.2.1. Le secteur financier au Maroc¹

A connu une vaste série de réformes depuis 2003, suite à la première vague des réformes entreprises dans les années 90. Dans les années récentes, il y a eu des efforts vigoureux pour réformer le secteur bancaire, y compris la recapitalisation et l'arrivée d'une nouvelle gestion. Au-delà des banques étatisées, les institutions du secteur privé sont divisées entre celles à participation majoritaire par les actionnaires locaux et celles dirigées à l'étranger. Les développements du secteur ont compris la fusion de deux des cinq premières banques du Maroc, et un autre petit pas dans la privatisation, avec la vente de 20% de la plus grande banque du Maroc, GBP (Groupe des Banques populaires) au public à travers une offre publique de vente (OPV). Les nouvelles actions sont maintenant cotées à la bourse de Casablanca. De nouveaux mécanismes de financement sont également mis en place pour aider les entreprises à améliorer leur bilan. Pour ce qui est de la réglementation prudentielle, le nouveau ratio de solvabilité de Bâle II sera adopté en 2006 pour empêcher un retrait massif des dépôts bancaires et améliorer la stabilité du secteur financier. La nouvelle loi définissant le statut de la Banque centrale marocaine a été adoptée par le parlement en 2005.

3.4.2.2. Le secteur financier en Tunisie

Le secteur bancaire tunisien en 2001 a entrepris des améliorations importantes. Le système financier demeure centré sur les banques commerciales qui représentent environ 70%² du total des avoirs financiers à la fin de 2004. Mais le rôle des banques étatisées a diminué. Après le processus de privatisations, la structure du système bancaire tunisien reste à un tiers sous contrôle de l'Etat, un tiers sous contrôle des banques étrangères et un tiers sous contrôle national privé. De nouvelles lois ont été introduites qui ont resserré les normes de fonctionnement, encouragé les banques à s'engager dans une série plus vaste d'opérations financières, et renforcé le système de garantie pour donner une plus grande protection aux détenteurs de dépôts. Le secteur des quasi-banques n'a pas entrepris de réformes significatives au cours de la dernière décennie. La pénétration des assurances en Tunisie continue à être orientée sur le segment des assurances de dommages (sinistres et assurance de biens). Les autorités ont également adopté des mesures pour renforcer la supervision bancaire et la transparence financière. Une loi bancaire renforçant la supervision a été adoptée en 2002, et des révisions ont été introduites dans le code commercial pour faciliter l'exécution de

¹ Meriem BENCHABANE, Etude comparative des marchés financiers maghrébins: cas Maroc, Algérie, Tunisie, Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou, 2012, pp. 132-145

² Banque mondiale, Une nouvelle vision pour l'intégration économique au Maghreb, volume I, 2006, p.58.

décisions judiciaires et la saisie de la vente de garanties immobilières ; les révisions introduites dans les lois ont renforcé la protection des droits des créiteurs et renforçant la sécurité financière a amélioré davantage la transparence financière.

3.4.2.3. Le secteur financier en Algérie

Les progrès dans les réformes du secteur financier ont été plus limités. Le secteur bancaire algérien a été officiellement libéralisé le 14 avril 1990, avec la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit. Ce n'est que tard dans la décennie 90, que les premières banques privées, domestiques et étrangères, sont entrées sur le marché. Depuis lors, il s'est produit une augmentation dans le niveau de concurrence au sein du secteur, et une base pour le développement d'un système bancaire à parité avec les normes internationales a été établi. Toutefois il reste un long chemin à parcourir pour que le système bancaire algérien atteigne les normes internationales. Le secteur bancaire algérien est réglementé par la Banque centrale, Banque d'Algérie, à travers une sous-division connue sous le nom de Commission bancaire. Cet organe était dirigé dans le passé par le Ministère des Finances, mais dans une initiative destinée à libérer les banques publiques de leur rôle traditionnel d'agents de la politique économique gouvernementale, les rôles ont officiellement été séparés en 2004. Depuis cette année, les efforts de privatisation dans notre pays ont pris de l'ampleur, même s'ils ont été jugés lents. La première banque ciblée pour privatisation est le Crédit populaire d'Algérie (CPA), en raison des progrès récents qu'elle a faits en modernisant ses opérations et en se conformant aux normes internationales. Deux autres banques, la Banque nationale d'Algérie(BNA) et la Banque de Développement local (BDL), ont également été identifiées comme cibles pour la privatisation. Mais le manque de transparence financière préoccupe les investisseurs potentiels (Oxford Business Group, 2006).

En résumé, alors que le Maroc a accompli relativement plus de progrès que la Tunisie et l'Algérie en libéralisant le secteur financier, la région du Maghreb reste à la traîne par rapport aux pays de UE.

L'investissement direct étranger par les banques européennes a été le moteur principal d'une intégration régionale plus approfondie. Afin d'améliorer le secteur financier des pays de l'UMA, la privatisation des banques publiques et des compagnies de services financiers restantes (assurances, bourse) devrait être le principal levier. Il faut s'engager des réformes qui pourraient être commises au niveau régional Par rapport aux normes internationales, les marchés boursiers du Maghreb demeurent étroits et des fusions transfrontalières pourraient également être avantageuses. Mais la réglementation prudentielle au niveau national sera

requis pour préparer le secteur à l'intégration transfrontalière. L'harmonisation des réglementations des banques et des assurances et la provision pour le droit d'établissement pourraient être un autre domaine de coopération régionale. Les plus grands gains économiques dérivent des efforts multilatéraux en vue de la libéralisation du secteur financier. Toutefois, il y a de grandes asymétries dans les marchés financiers du Maghreb. Une logique de coordination régionale de la libéralisation du secteur financier pendant que les pays du Maghreb poursuivent l'exécution progressive de leurs engagements multilatéraux.

Des politiques qui facilitent l'intégration entre marchés financiers sont l'élimination des restrictions aux flux de capitaux transfrontaliers ou aux transactions en devises. Toutefois, comme le montrent la crise asiatique et d'autres exemples, la libéralisation du compte de capital d'un pays peut introduire une volatilité dangereuse, à moins d'être appuyée par des réformes réglementaires très complètes et des institutions financières saines

3.5. Réforme du climat de l'investissement des pays de l'UMA

Les mesures mises en œuvre dans chaque pays du Maghreb pour améliorer le climat des affaires seront plus efficaces si elles s'inscrivent dans une stratégie régionale. Il existe en effet une très forte synergie entre l'intégration du Maghreb et l'essor de secteurs privés dynamiques dans les pays de la région. Les participants ont convenu qu'il est plus facile de réformer la réglementation commerciale et les systèmes financiers nationaux si les mesures prises dans ce sens pouvaient s'appuyer sur un effort régional.

Il existe un grand nombre de mesures que les pays du Maghreb pourraient adopter au niveau régional pour améliorer le climat de l'investissement. Par exemple, faire des progrès vers l'harmonisation des normes comptables, procédures pour la protection de la propriété intellectuelle, codes des investissements, règles applicables sur le marché du travail et procédures régissant les services douaniers et fiscaux. Des projets d'infrastructures intra régionaux pourraient exploiter les rendements d'échelle¹. Pour que tous ces efforts soient couronnés de succès, le secteur privé doit y prendre une part active en contribuant à la mise au point de chacune de ces mesures dans le cadre d'un partenariat étroit avec les gouvernements des cinq pays concernés.

Le cadre juridique des droits de propriété et le régime des échanges commerciaux doivent être renforcés car les investisseurs préfèrent investir dans des pays où les droits de propriété sont bien définis et respectés, ils seront plus assurés. Les pays du Maghreb se sont beaucoup consacrés à la facilitation de l'enregistrement des droits de propriété. En Algérie, au Maroc et en Tunisie, l'exécution des contrats a fait des progrès grâce à l'amélioration des

¹Fonds Monétaire International, Conférence sur le rôle du secteur privé dans le développement économique et l'intégration régionale du Maghreb, Tunisie, le 28 novembre 2007.

normes comptables en les adaptant aux normes internationales. La protection des droits de la propriété intellectuelle est beaucoup améliorée dans la région. Mais la procédure de règlement juridique des différends commerciaux sont encore malheureusement trop longues. La Tunisie a réduit le critère de capital minimum à la création d'une entreprise au dixième de son niveau de 2003. En Algérie, les réglementations régissant l'entrée d'une entreprises ont été nettement améliorées à la suite de l'élimination de procédures (fournir la preuve que le propriétaire précédent du terrain/bureau commercial a payé ses impôts ; critère d'adresse permanente du siège social lors de l'immatriculation)¹. Cependant, un développement négatif qui affecte plus que l'entrée d'une entreprise est une nouvelle réglementation qui impose un capital minimum de 20 millions de dinars algériens aux importateurs de produits à réexporter. Au Maroc, les barrières administratives à l'entrée d'une entreprise ont été réduites avec l'introduction de Centres régionaux d'investissement, qui opèrent essentiellement comme un guichet unique pour les investisseurs potentiels.

Les marchés des facteurs, des biens et des services doivent gagner en efficacité. La capacité des entreprises privées à s'adapter à un environnement en mutation et la rentabilité des investissements dépendent de la flexibilité de ces marchés. Ainsi, la rigidité des règles régissant le marché du travail a souvent pour corollaire le chômage et une faible productivité. Plusieurs pays du Maghreb ont commencé à assouplir ces règles, notamment au niveau de l'embauche. Néanmoins, la lourdeur des procédures de licenciement pose encore problème dans certains pays et limite la création d'emplois par le secteur privé. Malgré les progrès récents aboutissant à des gains en efficacité, il est possible d'intensifier encore considérablement la concurrence en restructurant et en privatisant certaines entreprises publiques du secteur des biens et services et en ouvrant les frontières aux entreprises étrangères. Les programmes de privatisation en cours dans les pays du Maghreb sont prometteurs à cet égard.

En Tunisie, la flexibilité dans les décisions de recrutement des employeurs s'est améliorée avec l'introduction de contrats à durée déterminée et du travail à temps partiel. Cependant, les réglementations de licenciement sont toujours rigides ; ce qui fait qu'il est difficile pour les entreprises privées de se restructurer en temps voulu, bien que les changements dans la réglementation aient visé à réduire l'interférence administrative en matière de droits aux indemnités de licenciement. En ce qui concerne l'Algérie, la dernière réforme du code du travail a introduit une grande flexibilité dans les conditions de

¹ Idem.

recrutement, licenciement et contrats (y compris des conditions très flexibles pour les contrats à durée déterminée). Au Maroc, depuis la promulgation du nouveau Code du travail en 2003, des décrets d'application ont été adoptés en 2004. Ces réformes ont amélioré la transparence réglementaire tout en introduisant une certaine flexibilité dans le recrutement. Parallèlement, le nouveau Code du travail a plus que doublé les coûts déjà élevés des licenciements. En doublant d'une manière générale et uniforme le montant des indemnités de licenciement, la « crainte du licenciement » s'est accentuée au sein des entreprises (Banque mondiale, 2006)¹.

Les progrès au niveau de la réforme des réglementations des marchés fonciers sont plus limités. L'accès au terrain industriel demeure difficile en Tunisie, et le marché foncier demeure fortement réglementé. En Algérie, certains progrès ont été réalisés. Des contrats de concession pour les terrains publics ont été adoptés en tant que règle, avec un certain nombre de dispositions qui constituent de nettes améliorations (i.e. la concession peut devenir une vente – au choix des entreprises – à un prix prédéterminé, lorsque l'investissement a été consenti ; le contrat de concession est négociable par les banques et peut donc servir de collatéral). Cependant, l'accès aux terrains demeure très difficile car l'allocation des parcelles individuelles est gérée administrativement. Les progrès dans la réglementation foncière sont limités au Maroc. L'accès aux terrains industriels et commerciaux est toujours problématique, spécialement dans le corridor Casa-Rabat.

Les procédures régissant la création de nouvelles entreprises doivent être encore simplifiées, la création d'entreprises devrait être aussi libre que possible de toute contrainte juridique ou administrative. Ces dernières années, la plupart des pays du Maghreb ont réduit le nombre et abaissé le coût des procédures requises pour créer une entreprise. Cependant, les indicateurs disponibles dans ce domaine continuent de faire apparaître qu'il existe de grandes différences entre les pays maghrébins, et qu'ils disposent tous de marges de progression à cet égard.

L'efficacité de l'administration publique devrait être améliorée, ce qui passe notamment par une simplification des lois et règlements. Une administration efficace, des procédures administratives simplifiées et un code des impôts rationalisés contribue à atteindre et à maintenir des coûts de transaction compétitifs au niveau international et à instaurer un climat de l'investissement attractif. Les pays du Maghreb poursuivent tous des réformes dans ce sens. Dans la plupart d'entre eux, les règles régissant l'investissement ont été simplifiées au

¹www.FMI.org, Discours de Christine Lagarde Directrice générale du Fonds monétaire international Alger, jeudi 14 mars 2013.

cours de la dernière décennie. L'Algérie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie sont en train de réformer également leurs administrations fiscales et douanières et ont rationalisé leurs systèmes fiscaux. Tous les pays ont également simplifié leurs tarifs à l'importation. Ces différentes actions et initiatives sont tout à fait encourageantes mais des réformes sont encore nécessaires. En particulier, si les taux marginaux de l'impôt sur les sociétés ont été abaissés récemment dans les pays du Maghreb, ils n'en demeurent pas moins élevés par rapport aux autres économies émergentes. De même, les tarifs moyens appliqués dans les pays de la région restent aussi nettement plus élevés que dans le reste du monde. Par ailleurs, les indicateurs disponibles montrent que tous les pays du Maghreb pourraient améliorer leur rang actuel dans le classement des États selon l'efficacité de leur gouvernement.

La qualité et la couverture des infrastructures devraient être améliorées. Les entreprises sont plus performantes si leurs coûts de transaction sont réduits au minimum via l'utilisation de technologies adéquates et de systèmes de télécommunications évolués, l'accès à une offre énergétique efficiente, et des services de transport très performants. L'amélioration des infrastructures reste au premier rang des priorités gouvernementales de tous les pays du Maghreb, et les secteurs ciblés sont la construction d'aéroports, de ports, d'autoroutes, de centrales électriques, de raffineries pétrolières et la distribution d'eau. Pour améliorer leurs infrastructures, les pays de la région ont toutefois adopté des stratégies différentes : les uns s'appuient sur des programmes d'investissement public, les autres sur des partenariats public-privé.

Conclusion

Une intégration plus poussée au Maghreb et son intérêt direct à cet égard, les progrès en matière d'intégration dépendront avant tout des efforts et des réformes déployés par les pays membre de l'UMA afin de renforcer les économies des pays du Maghreb, qui peut contribuer à atteindre les objectifs tracés par le traité de Marrakech, création d'une zone de libre-échange, toutefois, par une plus grande convergence et l'harmonisation des normes, réglementations et politiques. Des efforts devront cependant être déployés au niveau de l'ensemble du Maghreb pour enclencher une véritable dynamique dans ce domaine en exploitant de façon optimale les différents atouts que ces pays disposent.

CHAPITRE

III

Introduction

Dans la perspective de la mise en place d'une zone de libre-échange régionale entre les pays du Maghreb, les échanges commerciaux au sein de cette zone sont appelés à jouer un rôle propulseur pour la mise en œuvre de la stratégie maghrébine d'intégration. La signature des conventions commerciales tarifaires bilatérales est censée développer les échanges commerciaux entre les pays du Maghreb et accélérer le processus de mise en place de la Zone de Libre Echange (Z.L.E) Maghrébine.

Dans la mesure où les possibilités de mise en place d'une Z.L.E maghrébine dépendent, en partie, de l'état des échanges entre les pays de la région, il est décevant de voir que l'évolution des échanges entre les pays du Maghreb est restée faible et lente dans sa progression. L'application des diverses conventions bilatérales a rencontré, elle aussi, nombre d'obstacles plus ou moins importants.

L'intérêt d'une présentation des régimes du commerce extérieur des pays du Maghreb permet de situer les différents systèmes productifs nationaux et leurs rapports avec le reste du monde, ainsi que d'analyser les échanges intermaghrébins et d'apprécier le cadre institutionnel de leur organisation.

Ce chapitre va nous permettre d'exposer l'état des échanges commerciaux intra-maghrébin. Nous mettrons l'accent en premier lieu sur l'état du commerce extérieur de chaque pays maghrébin. Ensuite, nous analyserons les raisons de la faiblesse des échanges intra-maghrébins et l'évolution des IDE dans chaque pays. Enfin nous allons tenter de réaliser une étude économétrique à travers une modélisation des échanges commerciaux, afin d'apprécier l'effet de ces derniers sur l'économie algérienne.

Section 01: Les échanges commerciaux intra maghrébins : Etats des lieux et structure des échanges

La région du Maghreb est connue par ces caractéristiques productives/exportatrices qui sont marquées par la prédominance des hydrocarbures en Algérie et en Libye, d'une part, et par une diversité relative des exportations marocaines et tunisiennes, d'autre part. Le cas de la Mauritanie est à part. L'insertion de ce pays dans les circuits du commerce international s'est effectuée grâce à la commercialisation de deux ressources primaires : les produits de la pêche et le fer. En effet, les échanges extérieurs de ces pays reflètent dans une large mesure l'état des économies de la région et leur niveau de développement. De même, qu'elles permettent

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

d'apprécier la nature des ressources de ces économies et le degré de leur insertion dans le marché mondial.

1.1. Etat des lieux et structure du commerce extérieur au sein de l'UMA

Depuis le début des années quatre-vingts, elles traversent une grave crise économique, engendrant notamment un endettement extérieur excessif, un chômage élevé, une structure de la production (agricole et industrielle) déséquilibrée, un recul de l'investissement, des déficits des budgets et des balances des paiements, un blocage de tout processus de développement. Entre processus de démocratisation en marche dans les pays de la région et crise de la zone euro, premier partenaire du Maghreb, l'intégration régionale s'impose en principal levier à une transition réussie pour l'ensemble de la région en raison de ses effets en matière de création d'économies d'échelle, nécessaires pour pallier à la faible taille des marchés domestiques, et d'accroître les flux d'investissements directs étrangers et le commerce maghrébin. La structure des exportations des pays maghrébins se traduit par une spécialisation type Pays en Voie de Développement (PVD) c'est-à-dire, produits énergétiques et miniers, textile-habillement, produits agricoles. La structure sectorielle des échanges entre les pays maghrébins est essentiellement dominée par les produits énergétiques dont la part s'est accrue de 31,9% en 1990 à 45,5% en 2006¹ et la part des produits chimiques est passée de 14,5% en 1990 à 13,8% en 2006. Celle des biens issus de la sidérurgie et de la métallurgie a été portée de 5,4% à 7,9% entre 1990 et 2006².

L'Algérie et la Libye exportent principalement les hydrocarbures en grande partie à l'état brut tandis que le Maroc et la Tunisie exportent des produits primaires et des biens manufacturés. Les filières d'exportation des deux pays (Maroc et Tunisie) montrent une spécialisation très semblable : avantages pour le textile, l'agroalimentaire. Les spécialisations marocaines et tunisiennes montrent que deux secteurs sont en croissance fort intéressante et qui apparaissent comme des filières de « spécialisation émergente » susceptibles d'attirer les investissements étrangers ; il s'agit des industries mécaniques et électriques, cependant, la progression la plus nette est enregistrée pour des activités faiblement technologiques, quant à la Mauritanie est en retard par rapport aux autres pays de l'UMA dans la mesure où elle n'a pas développé d'industrie sidérurgique, l'activité industrielle est limitée à une cimenterie, quelque

¹Hamid KHARBACHI et Kamal OUKACI, Intégration des économies maghrébines et partenariat Euro-méditerranéen : Etat des lieux, Colloque à l'Université de Bejaia, 2009.

² Idem.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

production agro-alimentaire et une petite raffinerie de pétrole. On peut dire que le tissu industriel est peu diversifié, et les pays possèdent souvent des unités dans les mêmes filières.

L'examen de la structure sectorielle des échanges commerciaux entre pays maghrébins montre que les échanges intra-maghrébins sont essentiellement unilatéraux. Cette situation laisse penser que ces pays pourraient multiplier leurs échanges directs qui sont, en partie, complémentaires. En particulier, l'Algérie représente un marché porteur pour l'agriculture et les filières agro-alimentaires et manufacturières issues du Maroc et de la Tunisie, qui représentent eux même des marchés porteurs pour les produits énergétiques de l'Algérie et de la Libye. Cependant, le commerce intra-zone est caractérisé par la similarité de certaines économies maghrébines, en l'occurrence le Maroc et la Tunisie (le degré de similarité des deux pays sur le marché de l'UE était de 70,6% en 2011¹. Parallèlement, l'indice de complémentarité est estimé au sein de l'UMA à 25,9% en 2011 alors que son commerce intra régional se situe autour de 1,8%². Ces évolutions traduisent un potentiel de commerce à l'intérieur de la sous-région largement inexploré. Les échanges commerciaux entre pays maghrébins d'un montant global de 4,7 milliards de dollars en 2011, affichent une nette amélioration durant la dernière décennie. En hausse de plus de 23,7%, une dynamique encourageante des échanges intra-zone semble s'instaurer depuis 2004³, illustrant ainsi une ouverture balbutiante des pays membres en faveur du cadre régional.

Tableau N° 02 : Les échanges commerciaux de l'UMA avec le monde (valeurs en milliards de dollars).

	Exportation				Importation			
	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011
Algérie	82,1	48	58,1	61,1	49,1	49,4	51,7	53,7
Libye	63,1	39	51,4	56,6	25,4	26,9	29,1	31,4
Mauritanie	1,9	1,5	2	2,2	2,7	2	2,4	2,2
Maroc	33,4	26,3	29,2	31,7	46,3	37,2	40,4	42,7
Tunisie	25,2	19,9	20,9	22,1	26,6	21,1	22,6	24

Source : tableau construit à partir des données publiées par le FMI et base de données CNUCED 2012.

¹ Ambassade de France en Algérie, Service économique régional, Lettre économique d'Algérie, N° 9, 20 juin 2012.

² Ministère de l'économie et des finances Marocain, Projet de loi de finance pour l'année budgétaire 2013, Rabat, Royaume du Maroc, 2013, p. 13.

³ Idem.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

La perspective far des chefs des pays de l'UMA, de donner un nouvel élan à la mise en œuvre du projet de zone maghrébine de libre-échange, les experts des cinq pays poursuivent leurs travaux pour identifier la liste des produits concernés par la libéralisation, fixer leur tarification douanière et finaliser la rédaction des trois protocoles sur point. Il s'agit du règlement des différends, des règles d'origine et de la valeur en douane. Fondée le 17 février 1989, l'UMA prévoyait trois étapes successives de l'intégration économique régionale, à savoir la mise en place d'une zone de libre-échange, la création d'une union douanière et l'instauration d'un marché commun. Rappelons que c'est en 2010 à Tripoli qu'avait été signée la convention pour la mise en place d'une zone de libre-échange par les ministres du Commerce des cinq pays de l'UMA. «Le montant global des échanges au sein de la région demeure très faible bien qu'en légère hausse, les échanges commerciaux de l'Algérie avec ses voisins membres de l'UMA (qui ne représentent que 1,8% des échanges extérieurs totaux de l'Algérie) ont atteint 2,16 milliards dollars, soit une hausse de 18% par rapport à 2010 (en dépit de la baisse des échanges avec la Libye). L'Algérie bénéficie toujours d'un excédent commercial vis-à-vis de l'UMA, qui s'est accru de 9%¹ en 2011.

1.2.La structure du commerce extérieur de l'Algérie

Concernant la balance commerciale algérienne, les exportations algériennes vers les pays de l'UMA ont atteint 1,48 milliard de dollars (2% des exportations algériennes) en 2011, soit une hausse de 15,5% par rapport à 2010 (1,28 milliard de dollars). Le Maroc est le premier client avec des exportations en progression de 24% (936 millions de dollars en 2011 contre 713 millions dollars en 2010), suivi de la Tunisie (531 millions de dollars), la Libye (11,4 millions de dollars) et de la Mauritanie (0,7 million).Le pétrole et le gaz demeurent les principaux et dominants produits exportés vers l'UMA. De ce fait, on pourra constater que la structure globale des échanges de l'Algérie, les produits exportés vers les pays de l'UMA sont constitués principalement des hydrocarbures (butane liquéfié, gaz naturel à l'état brut, huiles de pétrole, ammoniacque, zinc...), des produits alimentaires (huiles de tournesol, sucres, dattes, boissons, fromages, oignons), des médicaments et des produits laminés plats en fer et en acier.

Concernant les importations algériennes en provenance des pays de l'UMA, elles ont progressé plus fortement +24,5% pour atteindre 677 millions de dollars contre 544 millions de dollars en 2010. Les importations en provenance de Tunisie ont augmenté de 10,78% (428,9

¹Selon la publication des Douanes algériennes en janvier 2013, disponible sur le site de la direction générale des douanes algérienne, www.douane.gov.dz consulté, avril 2013.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

millions de dollars en 2011 contre 382,7 millions en 2010). La Tunisie est le premier fournisseur de l'Algérie au sein de l'UMA, suivie par le Maroc 240,3 millions, la Libye 7,81 millions et la Mauritanie avec moins de 241.000 dollars¹. Il convient de noter que les importations algériennes sont constituées, notamment, de matériaux de construction (ciments, parties de constructions, briques, matériel d'échafaudage, coffrage), de produits alimentaires (huile de soja brute, sucreries, graisses et huiles végétales) et de papiers. L'Algérie importe aussi des produits sidérurgiques (fonte, fer et acier) et des parties et accessoires de compteurs (gaz, liquide et électricité), ainsi que des remorques citernes et semi-remorques pour le transport de marchandises.

Tableau N° 03: Evolution du commerce extérieur de l'Algérie durant la période 2012/2013

Valeurs en millions de dollars.

	Janvier 2012		Janvier 2013*		Evolution%
	dinars	dollars	dinars	dollars	
Importations	309 796	4 063	333 004	4 272	5,14
Exportations	522 021	6 849	554 584	7 117	3,91
Balance commerciale	212 225	2 786	221 580	2 845	
Taux de couverture (%)	169		167		

Source : Publication du Centre National de l'Informatique et des Statistiques et Direction générale des douanes, Algérie, 2013.

Le tableau précédant retrace les résultats en matière des réalisations du commerce extérieur de l'Algérie pour le mois de janvier de l'année 2013, affichant une tendance à la hausse de l'excédent de la balance commerciale, passant de 2,78 milliards de dollars au mois de janvier 2012 à 2,84 milliards de dollars à la même période de 2013, soit une légère augmentation de 2,12% d'où un taux de couverture des importations par les exportations de 167% pour le mois de janvier 2013 contre 169% durant la même période en 2012.

¹ Idem.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

Tableau N0 04 : le commerce extérieur de l'Algérie avec l'UMA durant la période 2010/2011 (Valeurs en millions de dollars)

	2010		2011		Evolution (%)
	valeur	Struct (%)	valeur	Struct (%)	
Importations	234	1,21	290	1,24	19.34
Exportations	681	2,18	1 146	3,13	68,28

Source : Ministre des finances, direction générale des douanes, Algérie

La dynamique des échanges intra-maghrébins de l'Algérie avec les autres pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ont connu une forte hausse de plus de 18% en 2011. Le volume des échanges de l'Algérie avec les pays de l'UMA a enregistré une augmentation par rapport au premier semestre 2010 de 924 millions de dollars à 1,44 milliard de dollars ¹ en 2011 à 2,87 milliards de dollars en 2012².

L'Algérie, le Maroc, et la Tunisie sont des pays dotés d'une main-d'œuvre abondante et, quoique à des degrés différents, ils exploitent tous des ressources naturelles. L'Algérie a d'énormes réserves de gaz naturel et autres hydrocarbures et est le plus important fournisseur de gaz naturel de l'Union Européenne. La Tunisie aussi a un secteur pétrolier mais son importance pour l'économie nationale a diminué au fil des années et il représente moins d'un tiers des exportations du pays. Le Maroc est le principal exportateur de phosphates. Les secteurs manufacturiers d'exportation de la Tunisie et du Maroc sont, par ordre d'importance, l'industrie de l'habillement et des textiles, l'industrie agro-alimentaire, et l'industrie des matériaux de construction (ciment, chaux, plâtre, verre). Ils disposent également de petites industries électriques et mécaniques qui se développent. Mais il y a aussi certaines différences importantes entre les pays du Maghreb. L'Algérie a la plus importante population et taille de l'économie de la région et est un exportateur net de pétrole, alors que la Tunisie et le Maroc sont des importateurs nets de pétrole. L'Algérie n'est pas encore membre de l'OMC. Comme de nombreux autres pays dotés d'abondantes ressources, sa part d'exportation hors hydrocarbures est insignifiante 2,15 milliards de dollars en 2011 et 2,18 milliards de dollars en 2012, les exportations de l'Algérie connaissent une légère hausse.

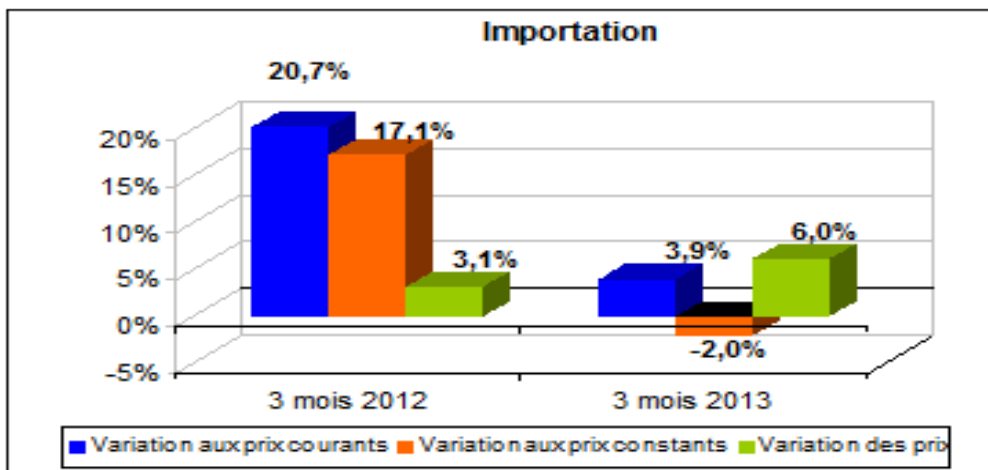
¹Ministère des finances et la Direction générale des douanes, Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, 1^{er} semestre 2011.

² Direction générale des douanes, Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, 2012.

1.3. La structure du commerce extérieur de la Tunisie

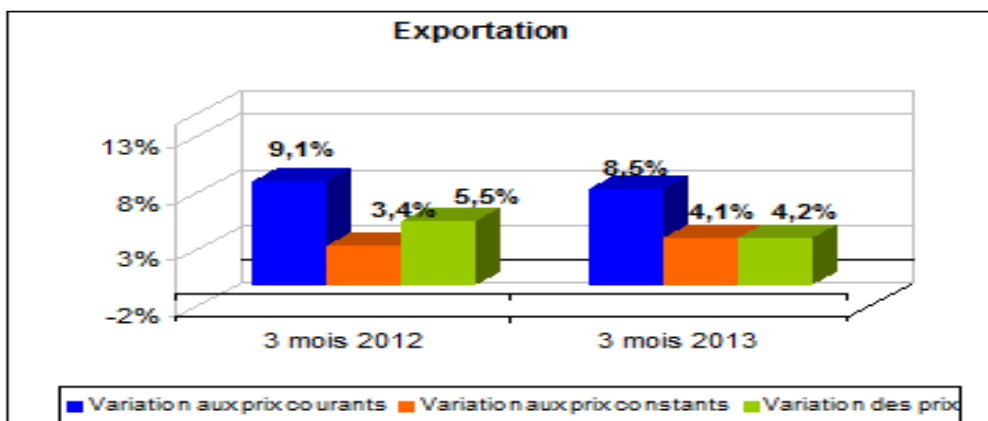
La Tunisie présente un commerce traditionnellement déficitaire et il connaît une forte concentration géographique vu que les premiers partenaires sont les pays de l'Union Européenne (UE) tandis que les échanges avec les pays partenaires maghrébins sont très faibles; Au cours de cette année 2013, les échanges commerciaux de la Tunisie avec l'extérieur ont enregistré une hausse en volume à l'export de 4.1% et une baisse de 2.0% à l'import. Cette évolution résulte d'une augmentation enregistrée au niveau des prix à l'export de 4.2% et à l'import de 6,0%. En valeur, les échanges ont atteint au cours de cette période 6983.1 millions de dinars tunisien en exportations et 9402.0 millions de dinars tunisien en importations, enregistrant respectivement une hausse de 8.5% et de 3.9% par rapport à la même période de l'année 2012, tandis qu'en 2011 le commerce extérieur de la Tunisie a connu une baisse de 0.3 point.

Figure N° 02 : Les importations de la Tunisie (en millions de dinars tunisien)



Source : l'institut national de la statistique, Tunisie, 2013

Figure N° 03 : les exportations de la Tunisie (en millions de dinars tunisien)



Source : l'institut national de la statistique, Tunisie, 2013

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

La Tunisie affiche une grande prédisposition pour le processus d'intégration dans son ensemble, les schémas de libéralisation du commerce en particulier. En témoigne la pluralité d'accords ou projets d'accord de libre-échange dans lesquels le pays est partie prenante. Toutefois, la multiplication observée des démarches bilatérales traduit autant l'intérêt du pays à élargir son champ de partenariat que l'absence ou l'insuffisance de progrès dans la réalisation des objectifs de l'UMA.

Relativement au processus d'intégration initié dans le cadre de l'UMA, la Tunisie met en avant la libéralisation du commerce et des services liés (facilitation du transport inter-Etats, logistique, tourisme), mais sur une période plus étalée dans le temps tandis que l'Algérie privilégierait le développement des politiques sectorielles telles que l'agriculture et les infrastructures¹.

Tableau N° 05 : Evolution du Commerce Extérieur Tunisien (2011-2013) Valeurs en millions de Dinars Tunisien

	2011	2012	Variation	2011/2012	2012/2013
Exportations	5898.7	6438.2	6983.1 %	9,1	8,5
Importations	7497.6	9051.3	9402.0 %	20,7	9,3
Solde commercial	-1598.9	-2613.1	-2418.9 %		
Taux de Couverture(%)	78.7%	71.1%	74.3%		

Source : L'Institut national des statistiques de Tunisie, 2013.

Les échanges commerciaux de la Tunisie aux prix courants en 2013 maintiennent un rythme de croissance similaire à celui enregistré au cours 2012, les exportations ont évolué au même rythme que l'année 2012, tandis que les importations ont subi une nette contraction. En effet, les échanges commerciaux en valeur ont atteint 6983.1 MD en exportation et 9402.0 MD en importation, en registrant une augmentation de 8,5% pour les exportations contre 9,1% en 2012 et de 3,9% pour les importations contre 20,7% au cours de la même année. Suite à cette évolution, le déficit de la balance commerciale tunisienne s'est réduit légèrement pour s'établir à un niveau de -2418.9 MD (-2613.1 MD en 2012) et le taux de couverture a gagné

¹Nation Unies, Commission économique pour l'Afrique, Bilan du bureau, mars2012-février 2013, Maroc.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

3.2 points (74.3% contre 71.1%)¹. Les échanges se sont améliorés pour les exportations de +13.8% contre 12.4% durant la même période en 2012 et ils sont augmentés de +4.7% pour les importations contre +28.8% durant la même période en 2012.

Pour les échanges de la Tunisie avec les autres pays de l'UMA, les échanges extérieurs de la Tunisie avec les autres pays de l'UMA (Libye, Algérie, Maroc et Mauritanie) ont affiché une hausse de 127,9%², passant de 869,9 MD, durant les 4 mois de 2011, à 1261,9 MD, durant la même période de l'année en cours. La valeur des exportations tunisiennes vers ces pays est estimée à 872,6 MD jusqu'au fin avril 2012 contre 541MD pour la même période de 2011, soit une croissance de 61.3%³ Ces exportations ont été comme suit

- 505,9 millions de dinars tunisiens vers la Libye ;
- 243,2 millions vers l'Algérie,
- 111,4 millions vers le Maroc ;
- 12,1 millions vers la Mauritanie.

Quant aux importations en provenance de ces pays, elles ont augmenté de 18,3%, pour s'établir à 389,2 MD. Ces importations se sont élevées à :

- 288 millions de dinars d'Algérie ;
- 80,1 millions du Maroc ;
- 20,7 million de Libye ;
- 11,7 million de Mauritanie.

Tableau N° 06 : les importations tunisiennes en provenance des pays de l'UMA 2007-2012.

Valeurs en million de Dinars Tunisien

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Algérie	383,5	890,0	674,5	890,0	656,0	896.4
Maroc	96,9	109,9	88.8	141,9	131,7	131.7
Libye	826,7	1319,2	754,4	406,3	31,5	31.5

Source : ce tableau est construit à partir de la base de données disponible sur le site officiel de l'Institut National de la Statistique (INS), Tunisie, www.ins.nat.tn.

¹ Ministère de développement régional et de planification et l'Institut national des statistiques de Tunisie, Résultat du commerce extérieur 2013, Tunisie.

² Idem.

³ Les données sont tirées de la base de données disponible sur le site officiel de l'Institut National de la Statistique (INS), Tunisie, www.ins.nat.tn, consulté 15 Avril 2013.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

Tableau N° 07 : les exportations tunisiennes vers les pays de l'UMA 2007-2012. Valeurs en million de Dinars Tunisien

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Algérie	367,3	499,3	608,2	679,7	656,0	656,0
Maroc	221,3	286,5	282,2	332,1	336,7	336,7
Libye	892,7	1065,2	1121,2	1048,5	1103,3	1103,3

Source : Institut National de la Statistique (INS), Tunisie, www.ins.nat.tn.

1.4. La structure du commerce extérieur du Maroc

Les échanges extérieurs du Maroc se caractérisent par les éléments suivants :

- Le commerce extérieur Marocain est structurellement déficitaire comme la Tunisie. Ce déficit s'accroît quand le poids des importations augmente du fait de la hausse des prix des hydrocarbures ou de l'alourdissement de la facture alimentaire
- Les relations commerciales marocaines se font pour plus de la moitié avec l'UE. Au terme des deux années 2011 et 2012, les résultats des échanges extérieurs du Maroc font ressortir une hausse des transactions commerciales provenant davantage des importations (6,7%) que des exportations (+4%). En conséquence, le déficit commercial s'est aggravé de 15,5% et le taux de couverture a perdu 1,7 point¹.

Tableau N° 08 : Tableau de bord annuel global de la CE Marocain Valeurs en milliards de Dirham

	2011	2012	Evolution %	
Importations	400,3	427,2	26,9	6,7%
Exportations	272,1	283,0	10,9	4,0%
Solde commercial	-128,1	-144,2	-16,0	-15,5
T C%	68,0 %	66,3%	-	- 1,7 pts

Source : Ministère du commerce extérieur et Office des Changes du Maroc, 2013.

Le tableau ci-dessus (n°8) retrace l'évolution globale des échanges marocains avec le monde dans la période 2011-2012. En cette période les importations ont connu une augmentation de 27,1 milliards de Dirham (MDH) un montant relativement important en les comparant avec la hausse des exportations de 10,9 MDH qui a fait donc accentué le déficit commercial atteignant 16,1 MDH.

¹Office des changes (OC) et le Département du Commerce Extérieur, Publication sur l'état du commerce extérieur de Maroc, <http://www.mce.gov.ma>, consulté, Avril 2013.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

Tableau N° 09 : Solde commercial hors produits énergétiques du Maroc (Valeurs en millions de Dirham)

	2012	2013	Evolution	
			En valeur	En %
Importations	93 805	88 655	-5 150	-5,5
Produit énergétique	24 580	21 333	-3 247	-13,2
Import hors énergie	69 225	67 322	-1 903	-2,7
Exportation	45 565	43 868	-2 697	-5,8
Solde hors énergie	-22 660	-23 454	794	3,5
TC hors énergie %	65,2	67,3		

Source : L'office des changes, Maroc, 2013, www.oc.gov.ma.

Le tableau N°9 retrace la tendance du commerce extérieur, les premiers résultats des échanges extérieurs durant le premier trimestre de 2013, ont varié comme suit :

- Hausse des importations des biens d'équipement et des demi-produits, accroissement des flux des investissements directs étrangers au Maroc (+43,9%) ;
- Allègement du déficit commercial (-5,2% ou -2,5Milliards de DH) et stabilité du taux de couverture des importations par les exportations : 49,5% (49,6% à fin mars 2012). Hors produits énergétique, ce taux s'est situé à 65,2% ;
- Légère baisse des recettes MRE (- 3,8%) et des recettes voyages (-1,6%). En valeur absolue, la baisse globale de ces recettes n'a pas dépassé 699MDH. Les importations enregistrent une baisse de 5,5%. Cette baisse a affecté particulièrement¹ :
 - Les produits énergétiques (Huile brute de pétrole de -3.296MDH) ou -41,2% ;
 - Les produits alimentaires (Blé : -580MDH ou -20,3%, Maïs de -429MDH ou -35,8% ;
 - Les produits finis de consommation Voitures de tourisme : -303MDH ou -12,3%, Parties et pièces pour voitures de tourisme : -209MDH ou -12,5% ;
 - Les autres groupes de produits Soufres bruts et non raffinés : -701MDH ou -54,4%, Huile de soja -255MDH ou-26,9%².

Les importations des biens d'équipement et des demi-produits ont, par contre, connu des hausses, soit répétitivement de +7% et +4,8% par contre les exportations ont baissé de 5,8%, au titre du premier trimestre 2013, les exportations ont marqué une baisse de 5,8% ou -2,7 Milliards de DH comparativement à la même période de 2012, Cette baisse a été relevée

¹Département du commerce extérieur, analyse chiffrée du commerce extérieur du Maroc 2012/2013, avril 2013, Maroc.

²Les données du CE Marocain sont fournies par l'Office des Echange, 2013, Maroc.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

principalement au niveau des exportations sous l'effet du recul des ventes des phosphates de 27% et des dérivés de 14,1%, des produits frais (agrumes et primeurs) dont les ventes ont régressé de 9,9%, et articles de bonneterie dont les exportations ont diminué de 9,7%. Ces baisses ont été, toutefois, atténuées par la progression des exportations d'industrie alimentaire de +15,9% et de la construction automobile +64,7%¹.

Tableau N° 10 : Balance commerciale du Maroc-UMA en 2011 valeurs en milliers de Dirham

pays	Total des échanges	Part %	Import	Part %	Export	Part%	solde	TC %
Algérie	10 507,8	2,0	8687,2	0,4	1820,6	1,1	-6 866,6	21,0
Tunisie	3 209,8	0,6	2 281,6	0,7	928,2	0,5	-1 353,4	40,7
Libye	353,0	0,1	110,0	-	243,0	0,1	+133,0	220,9
Mauritanie	831,4	0,1	7,6	-	823,8	0,5	+816,2	-
∑ UMA	14 902,0	2,8	11086,4	3,1	3 815,6	2,2	-7 270,8	34,4

Source : office des changes Maroc, 2011.

Autre caractéristique marquant les échanges extérieurs du Maroc, est la forte concentration de ses échanges commerciaux autour de l'UE. Cette dernière a absorbé 57,6% des exportations marocaines contre 59% des importations en 2011. Les principaux produits importés de l'UE sont notamment les tissus, les machines et appareils divers, les produits chimiques, les matières plastiques, le blé. Quant aux produits vers l'UE, ils concernent essentiellement les produits alimentaires (pêches, fruits et primeurs, surtout tomates, grumes, fleurs), les produits finis de consommation (particulièrement du secteur textile).

On peut citer aussi une autre caractéristique du commerce extérieur du Maroc, en 2011, les principaux pays fournisseurs du Maroc sont l'Union européenne en l'occurrence la France avec 13,9% des importations marocaines, l'Espagne avec 10,9 % des importations et les Etats-Unis (8,5%). Et d'autre partenaires qui ont leurs poids dans les échanges avec le Maroc on citera à titre d'exemple Viennent ensuite l'Arabie Saoudite (6,8%), la Chine (6,5%) et l'Italie (5,2%). Les principaux clients du Maroc sont la France (qui absorbe 20,3% des exportations marocaines), l'Espagne (18,2% des exportations), et l'Inde (6,9% des exportations). Viennent ensuite le Brésil (5,1%), les Etats-Unis (4,6%), et l'Italie (4,0%). Dans

¹Idem.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

l'ensemble et la part des échanges avec l'UMA demeure très faible on les comparants aux les échanges réaliser avec UE¹.

1.5.L'Etat du commerce extérieur de la Mauritanie

Depuis la fin des années 80, et surtout depuis le début des années 90, s'est engagé dans des réformes économiques visant à libéraliser son économie et le commerce extérieur et à renforcer le cadre législatif. Les principales réformes ont été axées sur les aspects suivants: libéralisation des prix et élimination des obstacles au commerce international; libéralisation des changes, assainissement du secteur financier, privatisation progressive des entreprises publiques et réformes fiscales et douanières et judiciaires. Les réformes structurelles ont établi les bases pour un développement économique soutenu et ont nettement amélioré le climat d'affaires dans le pays demeure confrontée à des défis importants, pour asseoir les bases d'une croissance économique accélérée et soutenue, de nature à créer les emplois, à réduire le chômage et à améliorer durablement les conditions de vie des populations. Parmi ces défis, figurent la nécessité de renforcer la bonne gouvernance, le développement et la mise à niveau des infrastructures, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. Afin de faire face à ces défis, le Gouvernement a élaboré un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour la période 2001-2015, est en cours de finalisation². Le commerce extérieur mauritanien se caractérise par une forte concentration autours certain produit tel que le fer et les produits halieutiques représentent la quasi-totalité des exportations.

Tableau N° 11 : Evolution du commerce international de Mauritanie de 2007-2011.

Indicateurs de CE	2007	2008	2009	2010	2011
Importation de biens	1,596	1,941	1,430	1,750	2,600
Exportation de biens	1,402	1,788	1,370	1,890	2,670
Importation de service	-	172	551	568	-
Exploration de service	85	104	176	85	-

Source : OMC - Organisation Mondiale du Commerce - dernières données disponibles 2012. Les valeurs en millions de dollars

¹ Ambassade de France au Maroc, économie régionale, commerce extérieur du Maroc en 2011, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/consulté> le 15avril 2013.

²OMC , Rapport sur la Mauritanie, Examens de la politique commerciales « première communication de presse, résumé des rapports du secrétariat et du gouvernement » ,2002.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

Les bons résultats de la balance commerciale mauritanienne des années 2006-2007 n'auront pas résisté aux effets de la crise financière mondiale dont les effets se sont fait sentir jusqu'en 2010. Après une chute des exportations de fer et autres minerais en 2009 et 2010, la balance commerciale du pays est restée négative en 2011 et en 2012 du fait de l'augmentation du niveau des importations.

Le minerai de fer, les produits de la pêche et le pétrole brut constituent les trois premiers postes d'exportation de la Mauritanie, dont les principaux clients auront été en 2012, la Chine (qui représente à elle seule plus de 50% des exportations), l'Italie, la France et la Côte d'Ivoire. Ces importations sont majoritairement composées d'équipements pour les industries extractives minières et pétrolières, de biens d'équipements, de véhicules et de produits alimentaires. Les principaux fournisseurs sont la Chine (16,9%)¹, les Pays-Bas et la France. La Mauritanie a peu de contacts commerciaux significatifs avec les autres pays africains, à l'exception de la Côte d'Ivoire².

Les exportations de la Mauritanie, dominées par le secteur minier (75% du total), s'est accru en 2013. Cependant, le volume des importations ont augmenté plus rapidement, du fait des investissements pour l'exploration de gaz et de pétrole qui nécessite des achats de biens intermédiaires, entraînant un creusement du déficit commercial.

Même si la Mauritanie a signé de différents accords et conventions visant à améliorer ses relations commerciales et la Mauritanie avec les pays membre de l'UMA, ses échanges commerciaux avec les pays de la région restent faibles. En 2009, par exemple, les exportations vers les pays de l'Afrique du Nord (hors Libye) n'ont représenté que 0,2% du total des exportations contre 71,6%³. L'Afrique, une destination non privilégiée ne représente que 5,3% des échanges sur le premier trimestre 2012, avec principalement l'Afrique du Sud (28,1%), le Maroc (20,9%)⁴, pour l'Union européenne, principal partenaire commercial du pays. De manière générale, du fait de la faiblesse de ses infrastructures et de ses capacités logistiques, la Mauritanie ne parvient pas à mettre à profit son potentiel d'intégration régionale.

¹Office National de la Statistique – DSECN, Note trimestrielle du commerce extérieur de la Mauritanie 1^{er} trimestre 2012, Mauritanie.

² Idem.

³FMI, Rapport sur la Mauritanie : Document de stratégie pays axe sur les résultats (DSPAR) 2011-2015, p.7.

⁴ Office National de la Statistique, Note trimestrielle du commerce extérieur de la Mauritanie 1^{er} trimestre 2012, loc.cit.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

1.6. La structure du commerce extérieur de la Libye

La Libye a stoppé son développement en 2011 sous l'effet de la guerre civile. Le conflit a donné un coup d'arrêt aux exportations, notamment de pétrole. De plus, les sanctions économiques et commerciales imposées par les pays occidentaux à la Libye avant la chute du Colonel Kadhafi ont considérablement freiné les échanges. Le pays a progressivement redémarré en 2012 et le changement de régime est déjà synonyme de reprise économique et d'accroissement des échanges commerciaux.

La Libye, qui est un membre actif de l'UMA (Union du Maghreb Arabe), a déposé une demande d'adhésion à l'OMC ce qui témoigne de son désir d'ouverture.

Le panier des exportations de la Libye n'est pas du tout diversifié puisqu'il s'agit à 95% d'exportations liées à l'industrie pétrolière¹. Les trois principaux clients sont l'Italie (22.8%), l'Allemagne (14.3%) et la France (14.2%)².

Les trois principaux fournisseurs de la Libye sont la Tunisie (13.3%), la Turquie (9.1%) et la Chine (8.8%). Les produits principalement importés sont le fer et l'acier, les machines industrielles, les véhicules, les céréales, ainsi que d'autres produits alimentaires.

Tableau N° 12 : L'évolution du commerce extérieur libyen avec le monde.

Indicateurs du commerce extérieur	2007	2008	2009	2010	2011
Importations de biens (millions USD)	6.733	9.150	10.000	10.500	5.000
Exportations de biens (millions USD)	46.970	62.080	37.162	46.050	17.500
Importations de services (millionsUSD)	2.497	3.572	4.323	5.251	-
Exportations de services (millionsUSD)	109	208	385	410	-
Balance commerciale (hors services) (millions USD)	29,269	40.292	15.053	24.376	1.786
Balance commerciale (services inclus) (millions USD)	26.712	36.155	10.375	18.659	-2.619

Source : OMC - Organisation Mondiale du Commerce; Banque Mondiale, 2013.

¹Ambassade de France en Libye, économie régionale, commerce extérieur de la Libye en 2011, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/> consulté le 15avril 2013.

² Idem.

1.7. Les raisons de la faiblesse des échanges intra-maghrébins

La faiblesse des échanges intra maghrébin est due à de nombreuses raisons dont on citera les plus importantes :

1.7.1. Caractère similaire des économies maghrébines

Le potentiel des échanges intra-maghrébins semble être partiellement freiné par le caractère similaire de certains pays maghrébins, en l'occurrence le Maroc et la Tunisie, l'Algérie et Libye. A cet égard, sur le marché de l'Union Européenne le degré de similarité des exportations de la Tunisie par rapport aux exportations marocaines dépasse les 70%. Cette similarité est le résultat du développement d'une base manufacturière au Maroc et en Tunisie (textile notamment), pays qui ont su profiter des préférences douanières accordées par l'Union Européenne dans le cadre du trafic de perfectionnement passif. Ce qui revient à dire que l'orientation privilégiée des échanges du Maroc et de la Tunisie avec l'Union Européenne a développé une similitude des structures productives dans ces deux pays.

Cette situation a même généré une concurrence vive entre le Maroc et la Tunisie dans leurs relations avec l'Union Européenne. En effet, 68% des exportations tunisiennes sont dans des industries où le Maroc détient aussi un avantage comparatif sur le marché européen. En revanche, le degré de similarité des exportations algériennes par rapport aux ventes du Maroc et de la Tunisie sur le marché de l'Union Européenne demeure faible.

Les économies des pays du Maghreb arabe sont similaires en d'autre terme sont semblables de ce fait les pays ne peuvent pas profiter des avantages de la diversification et de la spécialisation qui découle d'une intégration économique plus poussée car avec cette similarité ses pays ne parviennent pas à s'échangé un grand nombre de produits ou même d'autres produits de haute technologie, de même, ces pays ne peuvent pas partager un savoir-faire.

1.7.2. Une faible complémentarité structurelle

La faiblesse de la part relative des échanges intra-maghrébins (1,2%) conduit à se demander si celle-ci correspond aux potentialités structurelles, ou si des facteurs institutionnels et politiques entravent le développement des échanges.

Aussi, pour donner une vision synthétique du potentiel supplémentaire d'intégration des partenaires maghrébins, il importe de comparer la structure des importations d'un partenaire avec la structure sectorielle des exportations d'un autre partenaire. La complémentarité entre les deux partenaires, et par extension leur degré actuel d'intégration,

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

sera d'autant plus élevé que l'offre sur les marchés internationaux est proche de la demande de l'autre partenaire. C'est-à-dire que les exportations du premier coïncident avec les importations du second.

A cet égard, d'après les estimations du FEMISE¹, la complémentarité intra-maghrébine apparaît bien faible². Elle s'est établie à 0,856 et 0,738 respectivement en 2000 et 2006. A titre de comparaison, l'indice de complémentarité intra-Union Européenne est de 0,48 en 2006. La faible complémentarité structurelle des échanges maghrébins justifie en partie le niveau et l'évolution observés des parts de marchés, ce qui peut amener à penser que le commerce entre les pays maghrébins correspond en fait à la réalisation des potentialités offertes par les spécialisations productives actuelles de ces pays.

Cela tend à corroborer diverses études qui montrent que les pays les plus diversifiés géographiquement dans leurs échanges sont aussi ceux qui produisent le plus de complémentarités structurelles entre eux.

Ainsi, la faible adéquation des structures exportatrices à la demande intra-régionale figure parmi les facteurs explicatifs du faible développement des échanges régionaux. Toutefois, il convient de souligner que, selon certaines recherches du FMI, l'indice de complémentarité des productions des pays maghrébins est globalement similaire à celui de zones d'intégration régionales telles que l'ASEAN et le MERCOSUR. Or, entre 1970 et 2000, la part du commerce intra-zone a enregistré une progression de 36% à 50% pour les pays membres de l'ALENA, de 11 à 25% pour l'Amérique du Sud et de 2 à 11% pour les pays du Pacte Andin³.

Ces évolutions témoignent d'une sous-exploitation du potentiel de développement des échanges au niveau de la région maghrébine. Or, dans une perspective dynamique d'ouverture des marchés et de développement des infrastructures, des spécialisations plus fines apparaîtront et permettront des rendements croissants et le développement d'échanges de produits différenciés. En effet, la confrontation de structures productives semblables pousse à une dynamique concurrentielle fondée sur la modification des structures de marché, la mise en œuvre de rendements croissants et de spécialisations moins massives fondées sur la qualité et l'innovation technologique.

¹ FEMISE : Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Economiques.

² La valeur de l'indice varie entre 0 et 1 et plus la valeur est proche de 0, plus la complémentarité est grande.

³ FEMISE consentant le commerce inter maghrébin, disponible sur www.FEMISE.org

1.7.3. Des politiques commerciales divergentes et à forte protection tarifaire

Les trois pays du Maghreb central pratiquent des taux moyens des droits de douanes comprises entre 22,1% et 29,9%. Ces taux sont jugés nettement supérieurs à la moyenne des pays en développement¹.

Selon le FEMISE, l'évolution de la protection tarifaire des pays de la méditerranée (Sud et Est) se caractérise essentiellement par un trend baissier depuis 20 ans, comme pour l'ensemble des pays en développement et des pays développés, mais à un rythme plus lent dans la dernière décennie que dans les autres régions.

Le Maghreb est le plus protégé dans la mesure où il a été recommandé à cette région, de la part du FEMISE, de diviser par deux son niveau de protection sur les produits manufacturés pour se situer dans la moyenne des pays en développement. Les taux moyens des droits de douanes ont même atteint 31% en 1998 pour les produits agricoles et 29,6% pour les biens manufacturés (Tunisie). Malgré les récentes mesures unilatérales de libéralisation des échanges qui se sont manifestés durant les dernières années (suite à l'adhésion des pays maghrébins à l'OMC), les obstacles tarifaires et non tarifaires restent élevés entre les pays du Maghreb.

Les négociations tarifaires multilatérales dans le cadre de l'OMC ont eu pour effet de réduire notablement les droits de douanes de la plus part des pays y adhérant. Toutefois, ce phénomène de réduction des droits de douanes a conduit certains pays dans le monde à assurer leur protection à l'aide des barrières non-tarifaires, ce qui nuit aux échanges commerciaux.

Pour le cas des pays du Maghreb, le FEMISE note que cette région est placée dans une meilleure situation du point de vue de la protection non-tarifaire, bien que cette réduction non-tarifaire n'a pas été sans conséquences sur la protection tarifaire de la région, jugée trop protégée par rapport aux autres régions du monde. En effet, la transformation de la plupart des barrières non-tarifaires en tarifs douaniers, conformément aux dispositions de l'OMC, a conduit à une augmentation des tarifs douaniers moyens.

¹Heba HANDOUSSA et Jean Louis REIFFERS : évolution de la structure des échanges commerciaux et des investissements entre l'Union européenne et ses partenaires Méditerranéens, Rapport du FEMISE, mars 2001, p.2.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

Hormis l'Algérie et le Maroc qui ont réduit sensiblement leurs droits de douanes de presque de moitié¹, durant les 20 dernières années, la Tunisie, présente une protection tarifaire la plus élevée de la région du Maghreb (29,9% en 1999).

D'après le rapport publié par FEMISE, la plupart des barrières non tarifaires formelles (licences d'importations, conditionnelles, interdictions sectorielles, quotas, etc.) ne sont pas tout à fait en adéquation avec les recommandations de l'OMC, de même que l'usage des normes standards et certifications qui n'est pas destiné à la protection de la production locale dans la mesure où leur application n'est pas discriminante envers les produits importés avec les produits locaux, il y a, cependant, deux autres obstacles non-tarifaires qui persistent et qui nuisent au développement des échanges commerciaux à savoirs :

- Le transport (notamment maritime) et les services portuaires, le plus souvent appartenant au secteur public, dont la tarification et la qualité de service sont peu concurrentiels par rapport aux standards internationaux, voire désavantagent les opérateurs privés et/ ou étrangers.
- Les procédures douanières, encore très longues (parfois 20 à 30 jours) et peu efficaces sont dans certains pays l'objet d'applications parfois arbitraires, notamment en ce qui concerne la valeur des produits importés.

Mais, avec la libéralisation commerciale que les pays du Maghreb ont engagé avec l'Europe dans le cadre du partenariat euromaghrébin, la baisse de la protection tarifaire va connaître un rythme plus accéléré de pair avec l'élimination des barrières non-tarifaires stipulées par les dispositions de l'OMC, soutient les spécialistes de la scène du Maghreb.

-Les producteurs d'hydrocarbures (Algérie et Libye) qui sont mono-exportateurs de ces produits (97,5 % des exportations algériennes et 99 % des exportations libyennes)²;

-Les producteurs de produits manufacturés, essentiellement textiles (Maroc, Tunisie), qui constituent la moitié des exportations marocaines et les deux tiers de celles de la Tunisie.

La Mauritanie fait ici exception dans la mesure où elle n'a pas développé son commerce extérieur. En Mauritanie, le commerce se limite à l'importation de la quasi-totalité des biens de consommation, et à la vente du minerai de fer et des produits de la pêche. Aucune

¹ De 1980 à 1999, les taux moyens des droits de douanes non pondérés sont passés respectivement de : 44.8% et 54.0% à 24.2% et 22.1%.

²Abdarahmane MEBTOUL, Le Maghreb dans son environnement régional et international, Note Ifri, Avril 2011, pp.8-12.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

spécialisation dans les exportations n'est à noter. En somme, la plus grande partie des exportations des pays du Maghreb est constituée par les ventes de produits primaires vendus souvent à l'état brut et dont la valeur ajoutée est très faible. Il s'avère donc que le schéma de spécialisation dans les pays de la région, à l'exception de la Tunisie et du Maroc, n'a pas beaucoup changé et garde toujours les mêmes caractéristiques : manque de diversification catégorielle et géographique.

Section 02 : Les Investissements Directs Etrangers (IDE) au sein de l'UMA

Dans cette présente section nous allons présenter en premier temps l'IDE en donnant la définition puis en enchainant avec quelques aspects liés à l'IDE et par la suite nous essayerons de présenter l'état des lieux de l'IDE au sein de l'UMA en mettant l'accent sur son évolution, ainsi que, sur les facteurs qui le freinent.

2.1. Définition de l'Investissement Direct Etranger (IDE)

L'IDE est un concept fortement évolutif. Sa définition diffère selon la nature de la source qui l'apprécie. L'IDE est un phénomène tellement complexe qu'il est pénible d'en capturer toutes les facettes, mais il est risqué de chercher à détacher l'une d'elles.

Nous retenons deux définitions officielles de l'IDE :

- L'Investissement Direct Etranger est un type d'investissement transnational effectué par le résident d'une économie (« *l'investisseur direct* ») afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise (« *l'entreprise d'investissement direct* ») qui est résidente d'une autre économie que celle de l'investisseur direct. L'investisseur est motivé par la volonté d'établir, avec l'entreprise, une relation stratégique durable afin d'exercer une influence significative sur sa gestion. L'existence d'un « intérêt durable » est établie dès lors que l'investisseur direct détient au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise d'investissement direct. L'investissement direct peut également permettre à l'investisseur d'accéder à l'économie de résidence de l'entreprise d'investissement direct, ce qui pourrait lui être impossible en d'autres circonstances. L'investissement direct n'a donc pas les mêmes finalités que l'investissement de portefeuille,

l'investisseur de portefeuille ne cherchant généralement pas à influencer sur la gestion de l'entreprise¹.

- L'Investissement Direct Etranger comprend l'installation à l'étranger d'une unité autonome de production ou d'une succursale, l'acquisition de 10% ou plus du capital social d'une entreprise, les prêts à plus d'un an et avances par l'investisseur à la société investie dès lors qu'un lien de filialisation est établi entre les deux sociétés².

L'Investissement Direct Etranger joue un rôle déterminant mondiale, également appelé mondialisation. L'IDE est un moyen de tisser des liens directs, stables et durables entre les économies. S'il bénéficie d'un contexte favorable en termes d'action publique, il peut constituer un vecteur important de développement des entreprises locales et contribuer à améliorer la compétitivité du pays destinataire « pays d'accueil » et du pays investisseur « pays d'origine ». L'IDE favorise notamment le transfert de technologie et de savoir-faire entre les économies et permet au pays d'accueil de promouvoir ses produits plus largement sur les marchés internationaux. Par ailleurs, en plus de son impact positif sur le développement du commerce international, il représente une source de capitaux majeure pour bon nombre d'économies, tant d'accueil que d'origine.

2.2. Les IDE dans les pays du Maghreb

L'investissement direct étranger est un élément essentiel. Il peut propulser la croissance et enclencher un cercle vertueux où l'accroissement de la productivité mène à la diversification de l'économie et à une plus grande résistance aux chocs exogènes.

Les investissements étrangers sont de faible attractivité pour des marchés réputés étroits et fragmentés. A la différence des autres régions du monde émergentes qui attirent beaucoup d'IDE, la région du Maghreb centrale demeure faible en matière d'attractivité des IDE. C'est en ce sens que toute l'importance a été accordée au capital étranger afin de tirer profit de ses avantages. La faible attractivité de la région du Maghreb pour les flux d'IDE ne se justifie pas uniquement par l'insuffisance des conditions macro-économiques nécessaires à l'assainissement de l'environnement économique. Bien que des réformes entreprises soient considérables, leur réalisation apparaît lente pour déclencher une quelconque dynamisation régionale susceptible d'attirer les investissements étrangers. Les réformes économiques de la première génération se sont trouvées insuffisantes pour capter les flux d'IDE. Les spécialistes

¹OCDE : Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, 4^e Ed, 2008.

² Lexique d'économie, 10^e Ed, Dalloz, Paris, 2008..

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

des IDE avancent d'autres facteurs qui s'avèrent cruciaux dans l'implantation des investisseurs étrangers dans un pays hôte. Les privatisations peuvent constituer un bon moyen d'atteindre ces objectifs.

2.2.1. L'évolution des IDE au Maghreb

Le Maghreb dispose d'un grand potentiel pour attirer les investissements, mais qu'il n'a pas toujours mis à profil. Il est vrai que les flux d'investissements directs étrangers se sont considérablement accrus au cours de la décennie écoulée¹ : ils sont passés de 3 milliards de dollars par an au début des années 2000 à 12,3 milliards de dollars en 2008, à la veille de la crise. Mais, même ce niveau record, à 3% du PIB (produit intérieur brut), ils sont nettement inférieurs aux autres pays émergents. Et surtout, les investissements intermaghrébins représentent moins de 1% des investissements directs étrangers dans la région contre plus de 63,6% des échanges à l'intérieur de l'Union Européenne. Entre 2003 et 2011, environ 75% des investissements directs étrangers au Maghreb ont été concentrés dans sept secteurs, énergies et mines, télécoms, tourisme, immobilier, ciment et banques. Mais pour près de 60%, ils n'ont concerné que quatre secteurs seulement, l'énergie et les mines, les télécoms et le tourisme². Le chiffre a passé à 6,5 milliards de dollars en 2011, soit moins de 2% du PIB, ce qui n'est pas surprenant, compte tenu de l'instabilité récente dans la région.

De plus, ces investissements n'étaient pas très diversifiés. La plupart de l'IDE provenait d'Europe, à raison de 80 %³ dans le cas de la Tunisie et de 60 % dans celui du Maroc, par exemple. Et pour une bonne part (environ 30 %) ces investissements étaient destinés au secteur énergétique et aux industries extractives. Manifestement, il y a moyen de faire mieux. Le Maghreb est riche de ses ressources et riche du potentiel de ses populations. Il suffit de citer quelques-uns des nombreux atouts dont la région dispose pour s'en rendre compte⁴ :

- Elle présente l'avantage d'une situation géographique privilégiée. Elle côtoie la plus grande zone commerciale du monde, l'Union européenne, et elle est au seuil du Moyen-Orient en pleine effervescence.

¹Fonds Monétaire International, Optimiser le potentiel économique du Maghreb : le rôle de l'investissement étranger, 2013, (consulté le 10 avril 2013).

²<http://www.imf.org/external/french/np/speeches/2013/010913f.htm>, (consulté le 10 avril 2013).

³Fonds Monétaire International, Optimiser le potentiel économique du Maghreb : le rôle de l'investissement étranger, 2013, (consulté le 10 avril 2013).

⁴ Idem.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

- La réalisation des réformes structurelles de première génération : réforme fiscale, réduction des barrières douanières, libéralisation des prix, réforme du système financier et convertibilité des opérations courantes (Maroc, Tunisie).
- Elle présente l'avantage d'une population jeune. Contrairement à tant d'autres régions du monde, le Maghreb dispose d'une main-d'œuvre abondante qui ne cessera de s'accroître dans les années à venir.
- Elle présente l'avantage d'une population éduquée. La région a aussi réalisé d'énormes progrès en matière de scolarisation. La prochaine étape consiste à augmenter davantage l'accès à l'éducation et à améliorer sa qualité afin d'assurer une formation adéquate avec les besoins du marché d'emplois.

Le Maghreb doit continuer à œuvrer pour rétablir ou maintenir la stabilité économique qui constitue une base solide pour ceux qui prennent des décisions d'investissement. Il faut aussi souligner l'importance de poursuivre des politiques monétaire et budgétaire prudentes et d'éviter une surévaluation des taux de change réel.

Le Maghreb déploie également des efforts importants en vue d'améliorer le climat de l'investissement et l'environnement des affaires. Mais il reste beaucoup à faire. La région doit encore œuvrer pour supprimer les contraintes qui empêchent toujours le secteur privé de se développer davantage, d'investir beaucoup plus, d'innover et de créer plus d'emplois. Le Maghreb doit faire table rase des vestiges du passé, des privilèges et du favoritisme pour assurer l'égalité des chances pour tous. Concrètement, comment la région peut-elle avancer dans ce domaine?

- En se dotant d'une réglementation impartiale et conforme aux principes de l'économie ;
- En améliorant les infrastructures ;
- En assurant une administration fiscale et douanière à la fois juste et prévisible ;
- En veillant à ce que le système judiciaire soit solide, indépendant et impartial ;
- En mettant en place un système financier qui soutient les activités productives et qui assure un large accès au crédit.
- En accomplissant des progrès dans ce domaine, non seulement les gouvernements attirent les investissements étrangers, mais ils gagnent aussi la confiance du peuple.

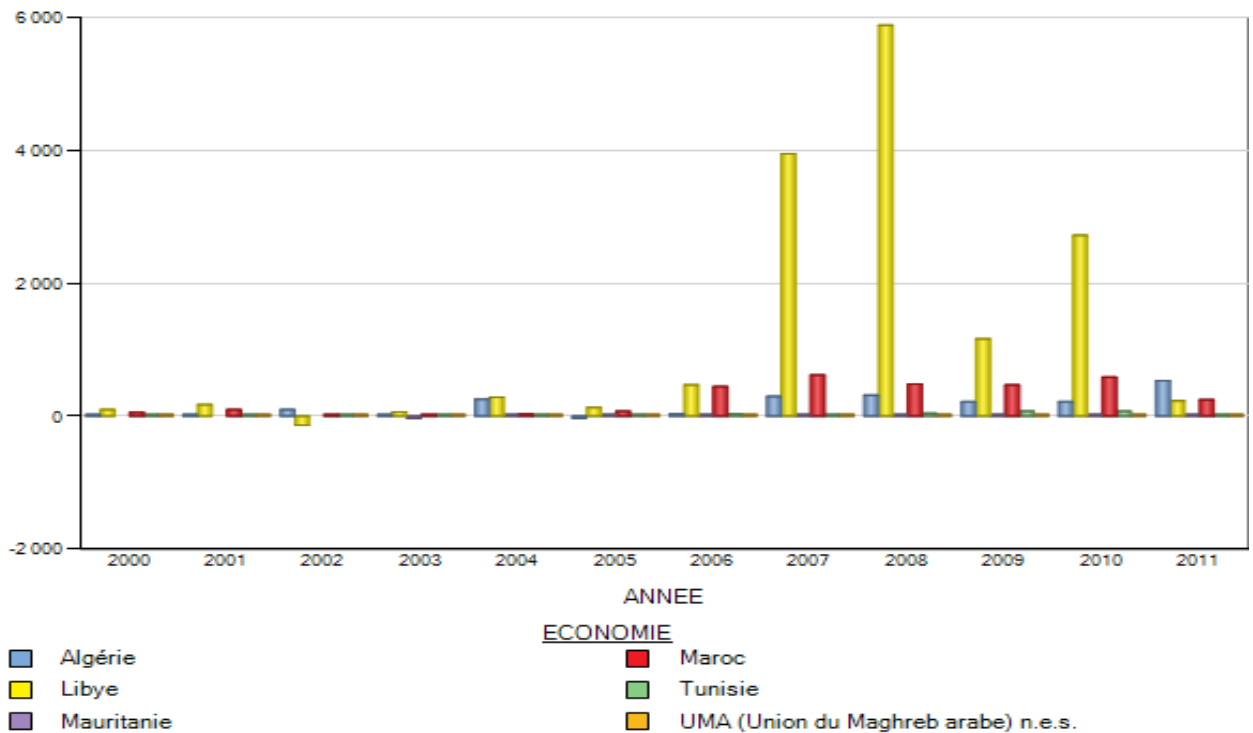
Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

Tableau N° 13 : Evolution des flux sortants d'investissements directs étrangers annuels des pays de l'UMA (valeurs en millions de dollars).

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Economie												
Algérie	14	9	99	11	254	-20	35	295	318	215	220	534
Lybie	98	175	-136	63	286	128	474	3947	5888	1165	2722	233
Mauritanie	0	0	0	-1	4	2	5	4	4	4	4	4
Maroc	59	97	28	12	31	77	445	622	485	470	589	247
Tunisie	1	6	6	5	4	12	33	20	42	77	74	28
UMA (Union Maghrébine Arabe)	172	287	-3	90	579	199	992	4888	6737	1931	3609	1046

Source : CNUCED 2013

Figure N° 04 : La répartition des IDE sortants du Maghreb de 2000 à 2011 (valeurs en millions de dollars).



Source : CNUCED 2013.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

Concernant les flux d'IDE sortants, les investissements des pays Maghrébins sont très faibles (figure N° 04). De 2006 jusqu'à 2010, la Lybie se positionne en tête des pays de la région, suivi par le Maroc, puis l'Algérie et les autres pays. En 2011, c'est l'Algérie qui prend le dessus, suivi par le Maroc et les autres pays, mais avec des montants insignifiants voir nuls, ce qui montre la faiblesse des économies maghrébines et leurs difficultés à s'intégrer dans la mondialisation

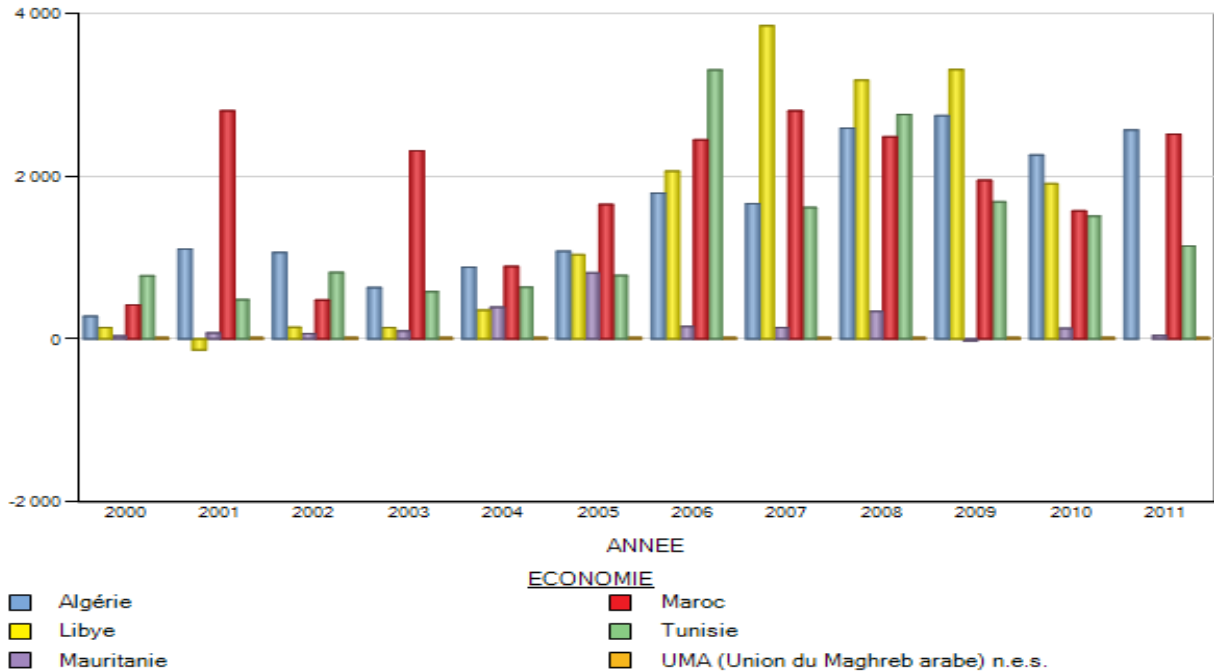
Tableau N° 14 : Evolution des flux entrants d'investissements directs étrangers annuels aux pays de l'UMA (en millions de dollars).

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Economie												
Algérie	280	1108	1065	634	882	1081	1795	1662	2594	2746	2264	2571
Lybie	141	-133	145	143	357	1038	2064	3850	3180	3310	1909	0
Mauritanie	40	77	67	102	392	814	155	139	343	-3	131	45
Maroc	422	2808	481	2314	895	1654	2449	2805	2487	1952	1574	2519
Tunisie	779	487	821	584	639	783	3308	1616	2759	1688	1513	1143
UMA (Union Maghrébine Arabe)	1662	4347	2579	3777	3165	5370	9771	10072	11363	9693	7391	6278

Source : CNUCED 2013.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

Figure N° 05: La répartition des IDE entrants au Maghreb de 2000 à 2011 (valeurs en millions de dollars)



Source : CNUCED 2013.

La figure N° 05 montre une inégalité dans la répartition des flux d'IDE à destination des pays Maghrébins¹. De 2001 à 2005 le Maroc était à la tête des pays de la région, puis en 2006, la Tunisie prend la première place, mais dès 2007 la Tunisie cède sa place pour la Libye, qui constitue la première destination d'IDE au Maghreb jusqu'à 2009. Le recul des investissements étrangers en Algérie est expliqué par certains analystes par l'introduction de la règle de 49/51 depuis 2010 qui limite à 49 % la participation d'un investisseur étranger qu'il peut détenir dans une entreprise locale. Cette loi avait ses effets sur les IDE qui sont passés de 2.7 milliards de dollars en 2009 à 2.2 milliards de dollars en 2010. Il faut souligner que la majorité de ces projets se concentre sur les hydrocarbures. Malgré cette baisse l'Algérie occupe la première place avec 2.5 milliards de dollars en 2011², suivi de près par le Maroc. La Mauritanie est le pays Maghrébin qui reçoit le moins d'IDE. Ce dernier a même connu un désinvestissement en 2009, sa part est très faible et insignifiante.

¹Base de données disponible sur : http://unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS_referer=&sCS_ChosenLang=fr, (consulté le 12 avril 2013).

²<http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-178058.html>. (Consulté le 18 mai 2013).

2.2.2. Comment l'ouverture de l'UMA pourrait générer plus d'investissements ?

L'ouverture des pays du Maghreb peut leur assurer une plus forte attraction d'investissements étrangers. L'ouverture au monde et à tout ce qu'il offre, l'ouverture à la région et à l'idée d'une destinée commune et l'ouverture à de nouveaux modes de pensée et d'action.

Les pays du Maghreb doivent impérativement faire des efforts dans le sens d'une plus grande intégration, internationalisation et diversification. Il leur faut aussi renforcer leur stabilité économique, mieux maîtriser leurs coûts pour une meilleure compétitivité, renforcer leur système éducatif et, d'une manière générale, améliorer le climat des affaires.

D'abord, une plus grande intégration : dans ce domaine, la région a déjà réalisé des progrès. D'ailleurs, c'est le fondement même de la création de l'Union du Maghreb Arabe. L'intégration doit commencer par une plus grande ouverture des régimes régissant l'investissement direct étranger, en particulier ceux des industries extractives. Après tout, ces industries ont constamment besoin d'investissements dans des technologies de pointe.

Il est important de consolider ces acquis dans l'avenir. Toute la région serait gagnante si elle s'ouvrait davantage à elle-même, endémantelant les obstacles au commerce et en ouvrant largement la porte aux gains réciproques. Un Maghreb qui assure la libre circulation des biens et des services offre les possibilités infinies d'un marché d'environ 90 millions de personnes. D'ailleurs, aucune des économies du Maghreb n'est suffisamment grande pour assurer à elle seule sa prospérité, ce n'est qu'ensemble qu'elles peuvent devenir prospères.

Bien sûr, cela doit aller de pair avec l'élaboration d'un ensemble de règles communes en matière de commerce et d'investissement, ce qui permettrait d'instaurer un meilleur climat d'investissement pour ceux qui souhaitent servir le marché maghrébin ainsi que pour ceux qui s'y installent pour servir les marchés extérieurs.

Une plus grande internationalisation : Les petites entreprises doivent élargir leurs horizons, que les entreprises nationales doivent raisonner en termes internationaux, que les entreprises d'un pays doivent se considérer comme faisant partie d'une seule et plus grande région. Ceci a été réalisé dans une certaine mesure maintenant, il est temps de pousser davantage.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

En effet, lorsqu'une entreprise maghrébine réalise une percée sur le marché international, cela peut avoir des effets d'entraînement bénéfiques pour l'investissement dans toute la région. En outre, l'entreprise locale qui connaît bien la région peut partager sa richesse, son savoir et son expérience avec le reste des pays de la région. Naturellement, cela n'est possible que si l'investissement étranger est soumis aux mêmes règles dans toute la région.

Ce type d'intégration des entreprises pourrait procurer plusieurs avantages pratiques. A titre d'exemple, les pays où le secteur agroalimentaire est moins avancé (comme l'Algérie, la Libye ou la Mauritanie) tireraient d'énormes avantages des connaissances et du savoir-faire qui accompagnent les investissements des sociétés agroalimentaires marocaines ou tunisiennes.

L'internationalisation pourrait aider la région à mettre réellement à profit ses atouts géographiques. Il serait plus facile aux entreprises maghrébines de se tourner vers le sud et d'investir en Afrique subsaharienne. La région pourrait même devenir une importante plaque tournante du commerce et de l'investissement permettant de jeter un pont entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe.

La diversification : A la fois des sources de l'IDE et de sa destination sectorielle. Tout d'abord, le Maghreb devrait diversifier ses relations avec l'extérieur en réduisant sa dépendance à l'égard de l'Europe. La possibilité d'établir des liens avec le groupe des pays (BRIC), c'est-à-dire le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, qui sont les nouveaux moteurs de l'économie mondiale est vraiment très intéressante.

Pour attirer davantage d'investissements des BRIC, les pays du Maghreb doivent évidemment continuer à améliorer le climat de l'investissement et à relever le niveau des qualifications et d'éducation de leurs populations particulièrement des femmes et des jeunes. Mais, les gouvernements peuvent d'ores et déjà faire valoir les nombreux atouts dont dispose la région.

La diversification revêt également un autre aspect : la recherche de créneaux d'investissement dans les secteurs nouveaux et dynamiques. Il faut dépasser le cadre des ressources naturelles et penser à l'ingénierie, à la conception de logiciels, à l'informatique. Donc il faut saisir l'initiative d'explorer avec détermination ce monde de nouvelles opportunités.

2.2.3. Les facteurs qui freinent l'attractivité des IDE au sein de l'UMA

Les flux d'investissements vers la région se sont dégradés depuis l'avènement du printemps arabe au début de 2011¹, en plus de la détérioration qui a suivi la crise financière de 2008.

Malgré ses atouts, l'UMA présente un certain nombre de contraintes qui se dressent toujours devant la promotion de l'investissement. Il s'agit du caractère volatile et insuffisant de la croissance, de la faible dynamique de la demande, notamment en raison des marchés intérieurs, étroits et cloisonnés, et de la faible productivité du travail. Concernant le marché des capitaux, les bourses et les marchés financiers apportent peu de soutien à l'investissement productif et le fonctionnement des systèmes bancaires demeure faiblement concurrentiel.

Dans le cas des pays Maghrébins, cela peut être la stratégie des pays non européens qui auront, en s'implantant dans la région, porte d'accès au marché européen. Mais cela ne peut être le cas pour les pays du Maghreb qui présentent, malheureusement, un marché segmenté par des barrières douanières importantes. De surcroît, son pouvoir d'achat est faible et son dynamisme, bien que réel, ne permet pas de satisfaire à ce motif d'importation.

S'agissant des facteurs liés à la demande, les perspectives de croissance et d'activité dans le pays hôte constituent un puissant stimulant à l'investissement étranger. Or, la plupart des marchés méditerranéens locaux ne sont pas de taille suffisante (en population ou en niveau de vie) pour permettre de réaliser les niveaux de croissance réclamés par la pression démographique.

En effet, la faible taille des marchés méditerranéens et le peu de dynamisme qui les caractérisent est dû à l'absence d'une politique de concurrence qui n'arrive pas à présenter les mêmes attraits que ceux dans les pays développés ou même si elle existe, elle présente des signes restrictifs touchant certains secteurs jugés sensibles et stratégiques par les autorités locales.

C'est un point très faible qui joue en défaveur de l'attractivité des pays Maghrébins, mais qui peut être corrigé de deux façons : d'une part, en développant une image plus attractive vis-à-vis des pays industrialisés non européens par de la promotion et, d'autre part, en réalisant au plus vite le projet de la zone de libre-échange Sud-Sud.

¹Base de données disponible sur : http://unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS_referer=&sCS_ChosenLang=fr, (consulté le 18 avril 2013).

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

Sur ce dernier point, il faut dire que la réussite de l'intégration Sud -Sud constitue une composante clef du succès pour l'ensemble de la région, notamment parce qu'elle serait susceptible de créer les économies d'échelle qui compenseraient la faible taille des marchés locaux (prix séparément) et qui favoriseraient, ainsi les entrées d'investissements dans la région.

- Facteur d'ordre institutionnel et a trait à l'environnement des affaires : généralement caractérisé par la lourdeur administrative et par la déficience des institutions nationales, en particulier de l'appareil légal et judiciaire et le faible niveau de développement des infrastructures.
- Facteur d'ordre économique et financier : telle que la croissance économique, qui est globalement en dessous des performances moyennes de l'ensemble des pays en voie de développement en raison principalement de la sécheresse endémique et de l'instabilité politique et sociale affectant certains pays de la région. De plus, la petite taille des marchés maghrébins ainsi que l'absence d'une intégration régionale entre ces pays pèsent également sur l'attractivité des IDE.
- Enfin, la faiblesse de l'attractivité financière : est liée à une contrainte d'ordre social notamment en termes de qualité de la main-d'œuvre maghrébine et de réglementation du marché du travail. Parallèlement, en termes de stabilité sociale, le taux de croissance moyen du PIB par habitant demeure faible et contraste avec les bons résultats affichés par les pays émergents qui ont réussi leur intégration à l'économie mondiale. L'attractivité des pays maghrébins doit également faire face à des coûts de transaction élevés (sécurité insuffisante des transactions, faiblesse relative de la transparence en terme de gouvernance privée,...), ce qui limite la rentabilité des investissements privés, tant locaux qu'étrangers.

2.2.4. Les sauts politiques et sociaux qui effrayent les investisseurs

Le printemps arabe peut éventuellement déboucher sur une amélioration institutionnelle et du climat des affaires, à long terme, mais pour l'heure il s'accompagne de soubresauts politiques et sociaux qui effarouchent les investisseurs. La Tunisie et la Libye, les

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

deux seuls pays du Maghreb où le printemps arabe s'est accompagné d'un changement de régime, ont vu leurs flux d'IDE chuter de 40 et de 75 % respectivement en 2011¹.

Le rapport World Investment and Politicalrisk ne pronostique pas de redressement avant la fin 2013, d'autant plus que la concurrence est rude de la part de pays d'Amérique latine ou d'Asie qui bénéficient, eux, de main d'œuvre bien formée et d'une base industrielle solide. En outre, les IDE privilégient les pays à population importante et revenu élevé. Ce n'est pas le cas du Maghreb, où le PIB par habitant oscille entre 1 100 euros (Mauritanie) et 5 500 euros (Algérie et Libye)².

L'éducation des jeunes demeure, en outre, un gros point noir, même si le taux de scolarisation dans le primaire a nettement progressé ces dernières années, sans qu'on sache bien si les compétences et connaissances des élèves s'en soient améliorées. La durée moyenne de scolarisation ne dépasse pas six ans, contre dix dans les pays riches. En revanche, note le FMI, la politique budgétaire prudente des pays de la région, qui n'ont pas laissé dérapier leurs comptes publics sauf en 2011, année du déclenchement du printemps arabe, est de nature à rassurer les multinationales.

¹ Base de données disponible sur : http://unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS_referer=&sCS_ChosenLang=fr, (consulté le 10 avril 2013).

² Idem

Section 03 : Analyse de l'impact des échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays de l'UMA sur l'économie algérienne

Dans cette section nous allons essayer de réaliser une étude économétrique à travers un essai de modélisation des échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays de l'UMA dans le but d'estimer le gain en croissance pour l'économie algérienne dans le cas d'une intégration économique réussie avec les pays de l'UMA.

Les outils statistiques et économétriques qui seront appliqués sont : les séries temporelles, la stationnarité et la modélisation VAR. Au préalable, il nous paraît utile de présenter dans un premier volet les différents outils statistiques et économétriques pour passer ensuite à l'application et l'interprétation des résultats qui feront l'objet du deuxième volet.

3.1. Présentation des outils économétriques à mettre en application

Les modèles économétriques sont destinés à représenter des relations qui sont supposées exister entre les variables tout en permettant de les interpréter.

3.1.1. Choix des variables

Pour analyser l'effet de l'intégration maghrébine sur la croissance économique de l'Algérie, l'analyse des échanges commerciaux intra-maghrébins s'avère nécessaire. Les variables à utiliser pour les fins de modélisation sont : le produit intérieur brut **PIB**, les exportations **E**, les importations **M** et le taux d'ouverture **Txd**.

Nos séries chronologiques sont composées de données semestrielles sur la période allant de 1993 à 2012 (soit 36 observations). Elles sont exprimées en terme réel et en dollars. Ces données sont tirées de la base de données 2012 du Ministère du Commerce, du Centre National de l'Informatique et des statistiques **CNIS** et de la Direction Générale des douanes.

Pour une meilleure compréhension des résultats, nous avons privilégié un raisonnement en termes d'élasticité en introduisant le logarithme pour les quatre variables afin de minimiser les fluctuations de ces dernières. Le programme utilisé à cet effet est la version 4.1 d'Eviews.

3.1.1.1. Le produit intérieur brut (PIB)

Il est considéré comme l'un des meilleurs indicateurs pour apprécier le niveau de croissance économique d'une nation. Il mesure le comportement économique, aussi bien en termes de revenus que de dépenses. Ainsi, la prise en compte de cette variable permettra d'appréhender l'importance des échanges commerciaux pour l'économie algérienne. Le choix s'est porté sur cette variable, dans la mesure où les échanges commerciaux contribuent au PIB du pays.

3.1.1.2. Les exportations (E) et les importations (M)

Le terme importation s'applique à l'ensemble des achats de marchandises à l'extérieur d'un pays, qu'il s'agisse de biens de consommation ou de biens destinés à l'investissement. Les importations peuvent générer une baisse du revenu national et de l'emploi, mais contribuent aussi à accroître le niveau de vie et à faciliter le développement et la croissance économique d'un pays.

Les exportations sont l'ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. En d'autres termes, c'est la vente des biens et des services depuis un pays vers l'étranger.

Nous avons fait le choix de ces deux variables, parce qu'elles sont indicatrices des flux des échanges avec lesquelles il est possible d'estimer les niveaux ou les degrés des relations commerciales entre les pays. Ainsi il sera étudié l'impact des exportations (E) et des importations (M) intra-maghrébines sur la croissance économique mesurée par le PIB.

3.1.1.3. Le taux d'ouverture (Txd)

L'ouverture extérieure des économies est mesurée par les indicateurs d'ouverture absolue ce sont traditionnellement les plus utilisés, ce qui explique notre choix. Ces indicateurs visent à évaluer directement le degré d'ouverture d'une économie au commerce extérieur, soit en observant le résultat par un ratio d'ouverture, soit en évaluant les mesures de protection mises en œuvre dans le pays considéré¹ ;

$$\text{Le taux d'ouverture} = \frac{\text{Exportations} + \text{Importations}}{\text{PIB}}$$

3.2. Les séries temporelles et la notion de stationnarité

3.2.1. Les séries temporelles

On appelle série chronologique (ou série temporelle) toute suite d'observations $(X_t, t \in \mathbb{T})$ indicées dans le temps par un ensemble ordonné \mathbb{T} (le temps).

Une série est dite 'continue' si la variable X_t est observée de façon continue, c'est-à-dire. l'indice t prend des valeurs dans un intervalle de nombres réels \mathbb{R} . (\mathbb{T} sous ensemble de \mathbb{R}).

De telles situations sont très rares dans les données économiques.

¹Josef Maria, Mella MARQUEZ, Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Ouverture extérieure et disparités territoriales au Maghreb, université de Madrid, 2011.

Et on dit qu'une série est 'discrète' lorsque l'ensemble des valeurs possibles de t est un ensemble discret. (\mathbb{T} sous ensemble de \mathbb{N})¹.

3.2.1.1. Les composantes d'une série temporelle

La première étape dans l'étude des séries chronologiques consiste à représenter graphiquement l'événement. Cette représentation permet d'entrevoir les quatre composantes fondamentales du mouvement d'ensemble :

- La composante tendancielle (T_t) : elle est censée décrire le mouvement à long terme d'une série chronologique. On admet que cette projection à long terme est une ligne droite à la hausse ou à la baisse qui élimine toutes les fluctuations (aléatoires) dues aux facteurs saisonniers et cycliques.
- La composante cyclique (C_t) : c'est une succession de mouvements persistant des variations de mouvements ascendants (période de prospérité) et de mouvements descendants (période de dépression) retraçant le cycle économique, la tendance et le cycle sont regroupées en une seule composante appelée l'extra saisonnier (E_t)
- La composante saisonnière (S_t) : c'est une composante cyclique relativement, de période intra annuelle et qui correspond souvent à des phénomènes de mode, de coutume, de climat....
- La composante résiduelle (ζ_t) : elle rassemble tout ce que les autres composantes n'ont pas expliquées du phénomène observé, elle contient des fluctuations imprévisibles telle que les inondations, les grèves, guerres

3.2.2. La stationnarité

Il existe deux types de processus :

3.2.2.1. Processus stationnaires

Un processus est dit stationnaire si tous ses moments sont invariants pour tout changement de l'origine du temps.

Une série X_t pour $t=1, \dots, n$ est dite stationnaire si :

$$\mathbf{E}(X_t) = \mu ; \forall t \quad \mathbf{Var}(X_t) = \sigma_x^2 ; \forall t \quad \mathbf{Cov}(X_t, X_{t+k}) = E[(X_t - \mu)(X_{t+k} - \mu)] = \forall k ; \forall t \quad \forall k$$

Il existe deux types de séries temporelles particulières :

¹ Jean-Marie DUFOUR, Techniques de séries chronologiques, Centre de recherche et développement en économie (CRDE), Québec-Canada, 1998.

- **Série bruit blanc:** le bruit blanc est un cas particulier de séries temporelles stochastiques (X) pour lequel la valeur prise par X à la date t s'écrit : $X_t = \varepsilon_t$

X_t et ε_t sont des variables aléatoires qui présentent les propriétés suivantes :

$$E(\varepsilon_t) = 0 \quad V(\varepsilon_t) = \sigma^2 \quad \text{Cov}(\varepsilon_t, \varepsilon_s) = 0 \quad \forall t \neq s$$

Si X est un bruit blanc alors :

$$E(X_t) = 0 \quad \text{Var}(X_t) = \sigma^2 \quad \text{Cov}(X_t, X_s) = 0 \quad \forall t \neq s$$

On note que cette série présente la particularité de ne pas faire dépendre la valeur de X à la date t, ni des valeurs passées de cette variable, ni des perturbations qu'elle a subit par le passé

- **Série marche au hasard:** c'est un autre cas particulier de séries temporelles stochastiques pour lequel la valeur prise par X à la date t s'écrit comme :

$$X_t = X_{t-1} + \varepsilon_t \quad \text{où } \varepsilon_t \text{ est un bruit blanc.}$$

Si X_t est engendré par une marche au hasard avec dérive, X_t s'écrit: $X_t = B_0 + X_{t-1} + \varepsilon_t$

3.2.2.2. Processus non stationnaires

Il existe deux types de processus non stationnaires¹: les processus TS (Trend Stationary) qui présentent une non-stationnarité de type déterministe et les processus DS (Differency Stationary) pour lesquels la stationnarité est de type aléatoire. Ces évolutions sont respectivement stationnalisées par écart à la tendance et par un filtre aux différences. Dans ce dernier cas, le nombre de filtre aux différences permet de déterminer l'ordre d'intégration de la variable.

-**Processus TS:** ce type de processus s'écrit comme la somme d'une fonction déterministe du temps et d'une composante stochastique stationnaire. Le processus TS s'écrit sous la forme :

$$X_t = f(t) + \varepsilon_t$$

Où $f(t)$ est une fonction du temps et ε_t est l'erreur du modèle à la date t (un processus stochastique stationnaire). Ce processus présente une non stationnarité de nature déterministe.

Le processus TS est non stationnaire car $E(X) = f(t)$ dépend du temps t, ce qui ne remplit pas la première condition de stationnarité.

-**Processus DS:** le processus DS avec dérive ($\beta \neq 0$) s'exprime comme suit :

$$X_t = X_{t-1} + B + \varepsilon_t, \text{ le processus DS sans dérive } (\beta = 0) \text{ s'écrit : } X_t = X_{t-1} + \varepsilon_t$$

Il présente une non stationnarité de nature stochastique. Pour stationnariser le processus DS (avec ou sans dérive), il suffit de le passer en différence première :

$$X_t - X_{t-1} = B + \varepsilon_t \text{ (avec dérive)}$$

¹Régis BOURBONNAIS, Econométrie, 6^{ème} édition, Ed. Dunod, Paris, 2005, pp. 229-232.

$X_t - X_{t-1} = \varepsilon_t$ (sans dérive)

Notons bien qu'une série est dite intégrée d'ordre d (notée $X_t \sim I(d)$) s'il convient de la différencier " d " fois pour la rendre stationnaire. La série stationnarisée est alors intégrée d'ordre 0 et est notée $X_t \sim I(0)$.

3.3. Traitement des séries temporelles

La détection des caractéristiques des séries temporelles peut se faire par :

3.3.1. Tests des racines unitaires

Pour étudier la stationnarité des séries, il existe un grand nombre de tests de racine unitaire¹ : tests de Dickey-Fuller simple (DFS) et Dickey-Fuller Augmenté (DFA), et autres...

3.3.1.1. Test de Dickey-Fuller simple 1979 (DFS)

Le test de Dickey-Fuller permet de savoir si une série est stationnaire ou non et permet aussi de déterminer la bonne manière de stationnariser la série.

Il consiste à vérifier l'hypothèse nulle [$H_0: \varphi = 1$] contre l'hypothèse alternative [$H_1: |\varphi| < 1$]. Il est basé sur l'estimation des moindres carrés des trois modèles suivants :

Le modèle [1]: $X_t = \varphi X_{t-1} + \varepsilon_t$: autorégressif d'ordre 1

Le modèle [2]: $X_t = C + \varphi X_{t-1} + \varepsilon_t$: autorégressif d'ordre 1 avec constante

Le modèle [3]: $X_t = C + \beta_t + \varphi X_{t-1} + \varepsilon_t$: autorégressif d'ordre 1 avec constante et une tendance.

Si l'hypothèse [$H_0: \varphi = 1$] est vérifiée dans l'un de ces trois modèles, le processus est alors non stationnaire.

3.3.1.2. Test de Dickey-Fuller augmenté (DFA)

Ce test a été proposé pour améliorer le test de Dickey-Fuller en prenant en compte le fait que les erreurs ne soient pas des bruits blancs mais puissent être corrélées.

Il consiste à vérifier l'hypothèse nulle [$H_0: \varphi = 1$] contre l'hypothèse alternative [$H_1: |\varphi| < 1$]. Il est basé sur l'estimation des moindres carrés des trois modèles suivants :

$\Delta X_t = \rho X_{t-1} + \sum_{j=2}^p \varphi \Delta X_{t-j} + \varepsilon_t$ processus sans tendance et sans constante.

$\Delta X_t = \rho X_{t-1} + \sum_{j=2}^p \varphi \Delta X_{t-j} + C + \varepsilon_t$ processus sans tendance et avec constante.

¹Isabelle CADORET, Catherine BENJAMIN et autres, Econométrie appliquée, Ed. Boeck, Bruxelles, 2004, p. 309.

$\Delta X_t = \rho X_{t-1} + \sum_{j=2}^p \Phi \Delta X_{t-j+1} + C + b_t + \varepsilon_t$ processus avec tendance et avec constante.

Comme dans le cas du test de Dickey-Fuller simple, ce test s'effectue de manière identique, mais sur une table statistique distincte.

3.4. La modélisation vectorielle (le modèle VAR)

Le modèle VAR a été introduit par Sims (1980) comme alternative aux modèles macroéconomiques d'inspiration keynésienne qui ont connu beaucoup de critiques concernant les résultats obtenus, à savoir les estimateurs biaisés, des prévisions médiocres, d'absence de tests statistiques sur la structure causale entre les variables.

Pour ces différentes raisons Sims a proposé une modélisation multivariée sans autres restrictions que le choix des variables sélectionnées et du nombre de retards p .

Le modèle VAR comporte 3 avantages¹:

- Il permet d'expliquer une variable par rapport à ses retards et en fonction de l'information contenue dans d'autres variables pertinentes.
- Il offre un espace d'information très large.
- Cette méthode est assez simple à mettre en œuvre et comprend des procédures d'estimation et des tests.

3.4.1. Représentation du modèle VAR

Le modèle VAR (Vector Auto Regressive) à k variables et p retards noté VAR(p) s'écrit² :

$$X_t = \varphi_0 + \varphi_1 X_{t-1} + \dots + \varphi_p X_{t-p} + \varepsilon_t$$

Où,

X_t : représente le vecteur de dimension ($n \times 1$) comprenant les n variables endogènes,

t : représente un indice du temps,

p : représente le nombre de retards considérés,

Le vecteur φ_0 est un vecteur de constantes (de dimension $n \times 1$),

$\varphi_1, \varphi_2, \dots, \varphi_p$: Représentent des matrices de dimension ($n \times n$) comprenant des coefficients à estimer.

Le vecteur ε_t est un vecteur, de dimension ($n \times 1$).

Les séries d'innovations contenues dans ε_t représentent les parties non expliquées de X_t .

La construction du modèle VAR se fait d'abord par:

¹Christian GOURIEROUX, Alain MONFORT, Séries Temporelles et Modèles Dynamiques, 2^{ème} Edition, Ed. Economica, Paris, 1995. p.376.

²Sandrine LADRIC, Econométrie des séries temporelles macroéconomiques et financières, Ed. Economica, Paris, p. 97.

- La sélection des variables d'intérêts en se référant à la théorie économique;
- Puis par le choix de l'ordre de retards des variables (en utilisant les critères d'Akaike et Schwarz);
- Et enfin l'estimation des paramètres.

Deux techniques sont possibles;

- Estimation de chaque équation du modèle VAR par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO);

- L'estimation par la méthode de maximum de vraisemblance.

-Critères d'information: l'estimation d'un modèle VAR nécessite le choix du nombre de retards "P". Afin de déterminer cette valeur, il est possible d'utiliser les critères d'information d'Akaike et Schwarz.

La procédure consiste à estimer un certain nombre de modèle VAR pour un nombre "P" allant de "1 à h" où "h" est le nombre maximum de retard (h = 4), on retient le retard qui minimise les critères d'information définis comme suit:

Pour choisir le nombre de retard à retenir, on fait appel aux critères d'information;

- **Le critère d'Akaike (AIC):** la fonction de Akaike est donnée par :

$$\text{AIC} = \text{Ln} [\det | \Sigma_{\varepsilon} |] + \frac{2k^2 P}{N}$$

- **Le critère de Schwarz (SC):** la fonction de Schwarz est donnée par :

$$\text{SC} (P) = \text{Ln} [\det | \Sigma_{\varepsilon} |] + \frac{k^2 P \text{Ln}(N)}{N}$$

3.5.La Cointégration

La théorie de la cointégration permet d'étudier des séries non stationnaires mais dont une combinaison linéaire est stationnaire. Elle permet ainsi de spécifier des relations stables à long terme tout en analysant conjointement la dynamique de court terme des variables¹.

- **Les conditions de cointégration:** deux séries X_t et Y_t sont dites cointégrées si les deux conditions suivantes sont vérifiées :

- Elles sont intégrées d'ordre (d) ;
- La combinaison linéaire de ces deux séries permet de se ramener à une série d'ordre d'intégration inférieur.

¹Ibid, p. 212.

3.6. Resultats de l'étude économétrique et leur interprétation

Dans cette présente section nous allons procéder à l'étude économétrique des échanges de l'Algérie avec les pays de l'UMA ainsi que son taux d'ouverture, afin de pouvoir mesurer l'impact de ces variables sur la croissance économique de l'Algérie. Nous allons d'abord voir l'analyse graphique des variables puis leur analyse statistique.

3.6.1. Analyse graphique

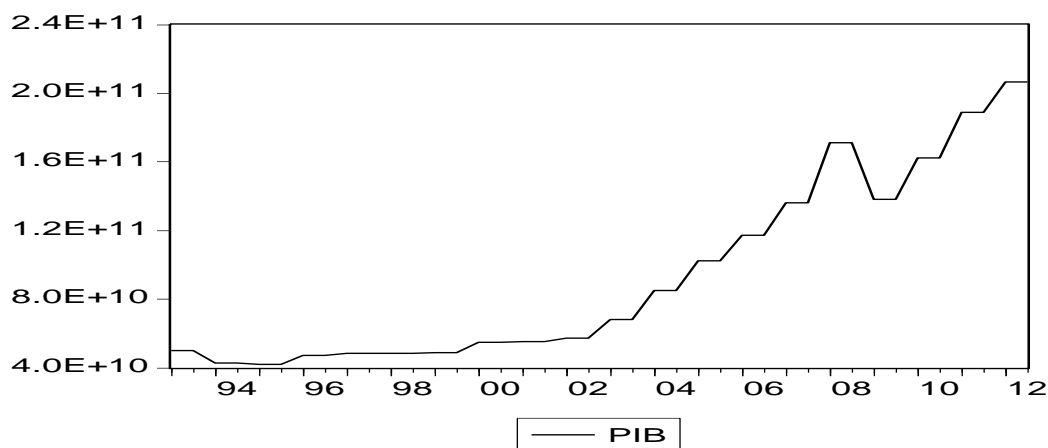
Dans cette analyse, nous allons étudier l'évolution graphique des différentes série afin d'avoir une idée sur leurs tendance générale.

3.6.1.1. Série Produit Intérieur Brut (PIB)

La figure ci-dessous, illustre l'évolution du produit intérieur brut réel (PIB) de l'Algérie de 1993 à 2012.

Figure N° 06: Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Algérie de 1993 à 2012

Les valeurs en milliard de dollars



Source : Figure élaborée à partir des données fournies par le CNIS et ONS, Algérie, en utilisant logiciel Eviews 4.1.

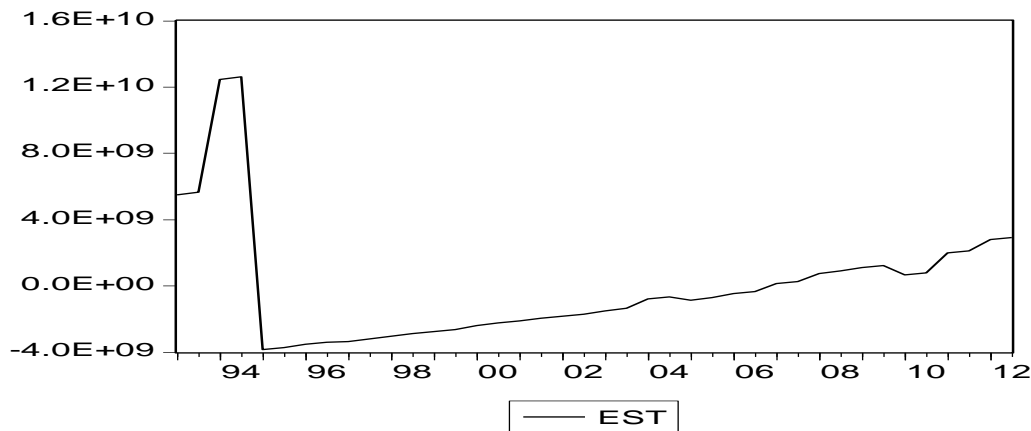
La représentation graphique de la série produit intérieur brut (PIB) présente une tendance à la hausse et des piques non réguliers plus ou moins importants, dans les années 2008, 2009 et 2011 la série représente des piques importants ce qui nous permet de dire que la série en question n'est pas stationnaire.

3.6.1.2. Série Exportations (E)

La figure qui suit, illustre l'évolution des exportations de l'Algérie vers les pays de l'UMA (E) pour la période allant de 1993 à 2012.

Figure N° 07: Evolution Des Exportations (E) algériennes vers les pays de l'UMA

Les valeurs en milliards de dollars



Source : Figure élaborée à partir des données fournies par le Ministère du Commerce et direction des douanes, Algérie, en utilisant logiciel Eviews 4.1.

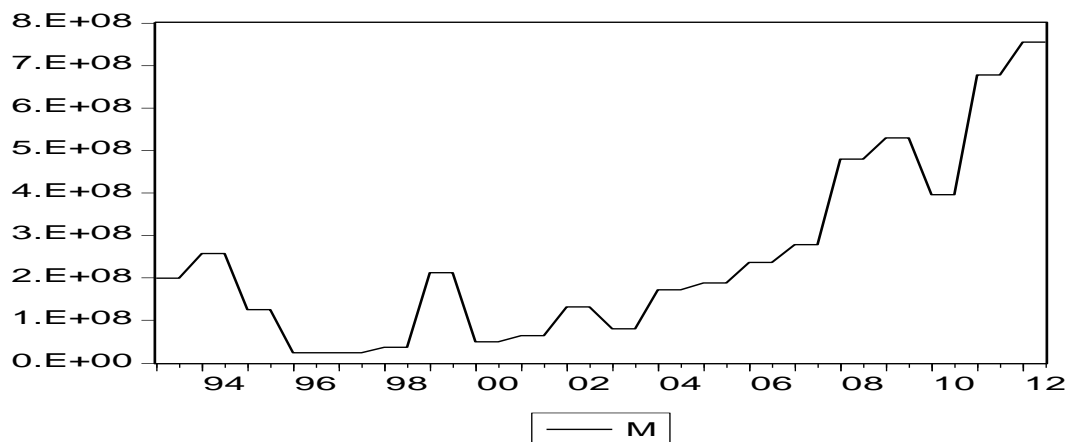
La représentation graphique de la série exportations (E) représente une tendance à la hausse et un pique important dans les années 1993 et 1994, ce qui nous permet de dire que la série en question n'est pas stationnaire.

3.6.1.3. Série Importations (M)

La figure ci-dessous, illustre l'évolution des importations de l'Algérie depuis les pays de l'UMA (M) pour la période allant de 1993 à 2012.

Figure N° 08 : Evolution Des Importations (M) algérienne depuis les pays de l'UMA.

Valeurs en milliard de dollars



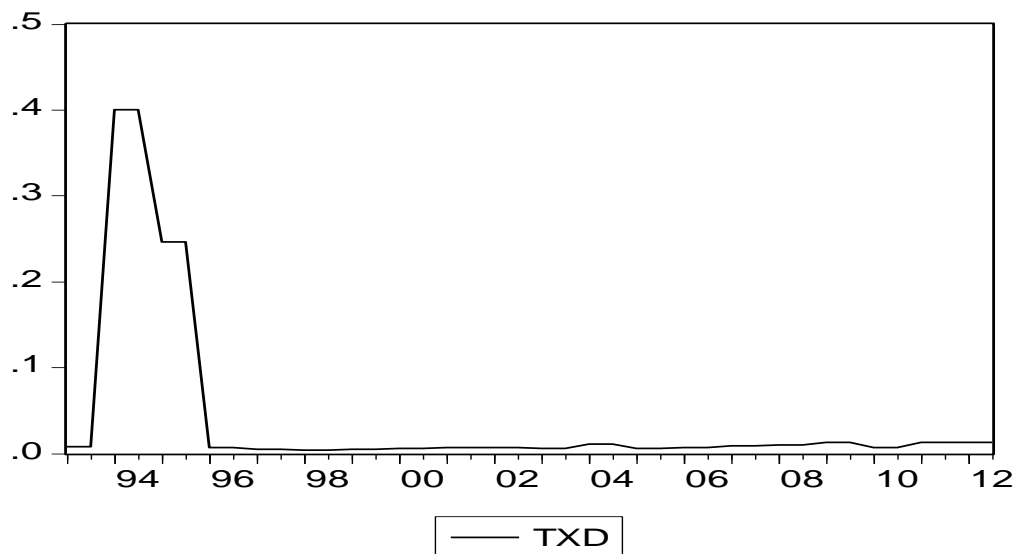
Source : Figure élaborée à partir des données fournies par le Ministère du Commerce et la direction des douanes, Algérie, en utilisant logiciel Eviews 4.1.

La représentation graphique de la série importations (M) représente une tendance à la hausse et des pics non réguliers importants, dans les années 2011, 2009 et 1994 des pics importants ce qui nous permet de dire que la série en question n'est pas stationnaire.

3.6.1.4. Série Taux d'ouverture (Txd)

La figure ci-dessous, illustre l'évolution du taux d'ouverture de l'économie algérienne envers les pays de l'UMA (Txd) durant la période 1993 à 2012.

Figure N° 09: Evolution du Taux d'ouverture (Txd) de l'économie algérienne



Source : Figure élaborée à partir des données fournies par le Ministère de Commerce et la Direction des Douanes, Algérie, en utilisant logiciel Eviews 4.1.

La représentation graphique de la série du taux d'ouverture (Txd) représente une tendance à la hausse de 1993 et 1994 puis une baisse brusque à partir de 1996 après la période de fluctuation de 1993-1996, il y a connu une légère stabilité du taux d'ouverture, ce qui nous permet de dire que la série en question n'est pas stationnaire.

3.7. Analyse statistique

3.7.1. Détermination du nombre de retard

Cette analyse consiste à déterminer le nombre de retard pour chaque série en appliquant des tests de racine unitaire, et ce dans le but de connaître leurs propriétés statistiques.

Le nombre de retard optimal retenu est celui qui minimise conjointement les valeurs des deux critères d'information retenus (Akaike (AIC) et Schwarz (SC)).

La procédure consiste à observer sur le modèle en niveau les valeurs de ces deux critères, en faisant varier le nombre p de retard de 1 à 4. Les valeurs des critères d'information d'Akaike (AIC) et Schwarz (SC) sont présentées, pour chaque série, dans le tableau suivant :

Tableau N° 15 : Détermination du nombre de retard

variables	P	1	2	3	4
	critères				
Log PIB	AIC	-2,87	-3,43*	-3,35	-3,35
	SC	-2,78	-3,30*	-3,18	-3,13
Log E	AIC	2,52	2,56	2,64	0,82*
	SC	2,60	2,69	2,28	1,04*
Log M	AIC	1,69*	1,74	1,83	1,83
	SC	1,78*	1,88	2,01	2,06
Log Txd	AIC	2,90*	2,98	3,06	3,01
	SC	2,99*	3,11	3,24	3,23

Source: tableau élaboré par nos soins à l'aide des résultats d'Eviews 4.

(*) Le retard retenu

On choisit le minimum des critères de AIC /Sc de notre modèle pour déterminer le nombre de retard de ce dernier, qui s'écrit sous la forme : $\log \text{PIB} = \log \text{E} + \log \text{M} + \log \text{Txd}$. D'après le tableau N°15 les retards retenus sont les suivants :

Pour le **PIB**, les critères de Aic/Sc qui minimisent le modèle sont, Aic = -2,87 et Cs= -2,78 pour PIB on retient le retard 2 ($p = 2$).

Pour **E**, les critères de Aic/Sc qui minimisent le modèle sont Aic = 0,82 et Cs= 1,04 pour E on retient le retard numéro 4 ($p = 4$).

Pour **M**, les critères de Aic/Sc qui minimisent le modèle sont Aic = 1,69 et Cs= 1,78 pour M on retient le retard numéro 1 ($p = 1$).

Pour **Txd**, les critères de Aic/Sc qui minimisent le modèle sont Aic = 2,90 et Cs= 2,99 pour M on retient le retard numéro 1 ($p = 1$).

3.7.2. Test de stationnarité de Dickey-fuller des séries PIB, E, M, Txd

Le test de stationnarité ou de la racine unitaire est la première étape dans tout traitement économétrique, il permet de mettre en évidence le caractère stationnaire d'une chronique, et ce par la détermination d'une tendance déterministe ou stochastique.

Afin d'identifier le caractère aléatoire d'une série chronologique il faut qu'elle soit stationnaire. Cette étude de stationnarité s'effectue essentiellement à l'aide des tests de racine unitaire qui permet de détecter les caractéristiques stochastiques de chaque série spécifiées. Pour se faire, deux types de processus sont distingués :

- Le processus TS (Trend Stationary) qui présentent une non-stationnarité de type déterministe.
- processus DS (Differency Stationary) pour les processus non stationnaires aléatoires.

Ces deux types de processus sont respectivement stationnarisés par écart à la tendance et par le filtre aux différences. Dans ce dernier cas, le nombre de filtres aux différences permet de déterminer l'ordre de l'intégration de la variable. Afin de s'assurer de la stationnarité des variables retenues, nous utilisons le test ADF (Augmented Dickey-Fuller). Les résultats des tests sont reportés dans les tableaux ci-après.

Tableau N° 16: Résultats du test de stationnarité de Dickey fuller des séries PIB, E, M, Txd.

variables	ADF	Valeur critique 5%	Décision	Ordre d'integration
Log PIB	5,67	-1,94	Non stationnaire	I (2)
Δ Log pib	-1,14	-1,95	Non stationnaire	I (1)
Δ² Log pib	-5,96	-1,95	Stationnaire	I (0)
Log E	1,27	-1,95	Non stationnaire	I (1)
Δ Log E	-4,05	-1,95	Stationnaire	I (0)
Log M	0,32	-1,94	Non stationnaire	I (1)
Δ Log M	-4,89	-1,95	Stationnaire	I (0)
Log Txd	-1,04	-1,94	Non stationnaire	I (1)
Δ log Txd	-3,72	-1,95	Stationnaire	I (0)

Source: tableau élaboré par nos soins à l'aide des résultats d'EvIEWS 4.

Le tableau N°16 représente le nombre de fois où la série a été différenciée. Le modèle retenu est le modèle [1] car après avoir appliqué le test ADF sur les modèles [2] et [3] les résultats obtenus sont non significatifs (la constante n'est pas significative ainsi que la tendance). La série logPIB devient stationnaire après la deuxième différenciation par contre les trois autres

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

séries logM, logE, logTxd ne deviennent stationnaires qu'après la première différenciation, La statistique ADF pour le PIB est de 5,67 > -1,94 la valeur critique au seuil de 5% puisque la statistique ADF est supérieure à la valeur de tabulé d'ADF -1,94. Les séries ne sont pas intégrées de même ordre. On va donc procéder à l'estimation avec Le modèle VAR.

3.7.3. Modélisation VAR

La modélisation vectorielle autorégressive (VAR) a pour objectif de définir les interdépendances entre un ensemble de variables à court terme. Afin d'étudier les liaisons entre le taux d'ouverture de l'économie algérienne avec les pays de l'UMA et des variables macroéconomiques PIB, les importations les exportations, nous utiliserons l'approche des vecteurs autorégressifs (VAR). Pour que ce modèle autorégressif donne des résultats satisfaisants, nous avons procédé à la stationnarisation des séries chronologiques avant de déterminer l'ordre du VAR.

3.7.3.1. Détermination du nombre de retard

La première étape consiste à déterminer l'ordre « p » du processus VAR à retenir. A cette fin, nous avons estimé divers processus VAR pour des ordres de retards P allant de 1 à 4.

Tableau N°17: Test de nombre de retard pour le modèle VAR

Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
0	-119.6263	NA	0.011296	6.868127	7.044074	6.929537
1	-22.38983	167.4628	0.000125	2.354990	3.234723*	2.662041
2	1.011880	35.10256	8.57E-05	1.943784	3.527303	2.496475
3	27.09461	33.32794*	5.37E-05	1.383633	3.670938	2.181963
4	49.50924	23.65989	4.55E-05*	1.027264*	4.018356	2.071235*

* indicates lag order selected by the criterion
 LR: sequential modified LR test statistic (each test at 5% level)
 FPE: Final prediction error
 AIC: Akaike information criterion
 SC: Schwarz information criterion
 HQ: Hannan-Quinn information criterion

Source : Tableau établie à partir des résultats du logiciel d'EvIEWS 4.

(*) Le retard retenu

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

Selon le principe de *PARCIMONIE*, on retient $p = 1$, le retard optimal pour le modèle VAR et l'estimation se feront avec le moins de paramètres. L'estimation du modèle VAR(1) l'estimation du processus VAR(1) est reportée dans le tableau N° 18.

3.7.3.2. Estimation du modèle VAR(1)

Tableau N°18 : Estimation du modèle VAR(1)

Date: 06/26/13 Time: 11:55 Sample(adjusted): 1993:2 2012:2 Included observations: 39 after adjusting endpoints Standard errors in () & t-statistics in []				
	LOG(PIB)	LOG(E)	LOG(M)	LOG(TXD)
LOG(PIB(-1))	0.999505 (0.03302) [30.2712]	0.358275 (0.38473) [0.93123]	0.849616 (0.24258) [3.50235]	-0.629177 (0.50655) [-1.24208]
LOG(E(-1))	-0.005425 (0.01128) [-0.48088]	0.706804 (0.13146) [5.37643]	0.181042 (0.08289) [2.18409]	-0.147586 (0.17309) [-0.85266]
LOG(M(-1))	0.017281 (0.02135) [0.80943]	0.083108 (0.24877) [0.33408]	0.435115 (0.15686) [2.77397]	0.128121 (0.32754) [0.39116]
LOG(TXD(-1))	0.007786 (0.00998) [0.77995]	0.087770 (0.11632) [0.75455]	0.047291 (0.07334) [0.64478]	0.831518 (0.15315) [5.42930]
C	-0.341108 (0.40125) [-0.85012]	-1.654284 (4.67538) [-0.35383]	-3.592917 (2.94796) [-1.21878]	11.20770 (6.15577) [1.82068]
R-squared	0.987833	0.678035	0.818416	0.573345
Adj. R-squared	0.986401	0.640157	0.797053	0.523151
Sum sq. resids	0.141162	19.16580	7.619642	33.22440
S.E. equation	0.064435	0.750800	0.473400	0.988528
F-statistic	690.1033	17.90042	38.31025	11.42244
Log likelihood	54.27888	-41.48513	-23.49837	-52.21320
Akaike AIC	-2.527122	2.383853	1.461455	2.934010
Schwarz SC	-2.313845	2.597130	1.674732	3.147287
Mean dependent	11.30524	20.15851	18.87438	21.88643
S.D. dependent	0.552552	1.251606	1.050840	1.431524
Determinant Residual Covariance	0.000425			
Log Likelihood (d.f. adjusted)	-69.94977			
Akaike Information Criteria	4.612809			
Schwarz Criteria	5.465917			

Source : Tableau élaboré par nous-mêmes à partir d'Eviews 4. [] t-statistique () Standard Error

3.7.3.3. Les résultats de l'estimation représentée sous forme fonctionnelle

- $\log(\text{pib}) = 0.9995052337*\log(\text{pib}(-1)) - 0.00542545314*\log(\text{e}(-1)) + 0.017281167*\log(\text{m}(-1)) + 0.007786188156*\log(\text{txd}(-1)) - 0.3411081241$;
- $\log(\text{e}) = 0.3582750303*\log(\text{pib}(-1)) + 0.7068039943*\log(\text{e}(-1)) + 0.08310849354*\log(\text{m}(-1)) + 0.08777045794*\log(\text{txd}(-1)) - 1.654283507$;
- $\log(\text{m}) = 0.8496162924*\log(\text{pib}(-1)) + 0.1810418422*\log(\text{e}(-1)) + 0.4351146985*\log(\text{m}(-1)) + 0.04729095555*\log(\text{txd}(-1)) - 3.592916661$;
- $\log(\text{txd}) = - 0.6291773674*\log(\text{pib}(-1)) - 0.1475862972*\log(\text{e}(-1)) + 0.1281210799*\log(\text{m}(-1)) + 0.8315176607*\log(\text{txd}(-1)) + 11.20770416$.

Le PIB est affecté positivement par les exportations de l'Algérie avec 0.0054254 points avec les pays de l'UMA et négativement par les importations de 0.01728 points à court terme.

D'après les résultats d'estimation obtenus, la modélisation VAR montre que le taux d'ouverture de notre pays sur l'UMA influence négativement et significativement le produit intérieur brut.

Lorsqu' il y a une augmentation d'une unité des exportations de l'année passée, cela engendre une augmentation du PIB de 0.05425 points de l'année présente.

Les importations affectent le PIB négativement, lorsqu'il ya une augmentation des importations d'une unité l'année passée, cela engendre une baisse du PIB de 0.8496 points l'année présente.

3.7.4. Estimation de la relation test de long terme de Johansen

Pour effectuer ce test, la spécification à retenir dépend de :

- L'existence d'une constante dans la relation de long terme et aussi dans les données (présence d'une constante dans le modèle à correction d'erreur), on sélectionne dans Eviews 4 la mention Test assumes deterministic trend in data et intercept (no trend) in CE and VAR. Nous effectuons le test de la trace ; $\mathbf{H}_0: \mathbf{r} = \mathbf{0}$ contre $\mathbf{H}_1: \mathbf{r} > \mathbf{0}$

Les cinq valeurs propres estimées sont présentées dans le tableau ci-dessous ;

La statistique calculée de Johansen ($\lambda_{\text{trace}} = 51,932$) est supérieure à la valeur critique tabulée par Johansen au seuil statistique de 5% (47.21). On rejette alors l'hypothèse nulle

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

d'absence de cointégration c'est-à-dire on accepte l'hypothèse d'existence d'au moins une relation de cointégration.

Tableau N° 19 : Test de trace de la cointégration de Johansen (spécification N° 03)

Date: 06/26/13 Time: 12:00				
Sample(adjusted): 1994:1 2012:2				
Included observations: 38 after adjusting endpoints				
Trend assumption: Linear deterministic trend				
Series: LOG(PIB) LOG(E) LOG(M) LOG(TXD)				
Lags interval (in first differences): 1 to 1				
Unrestricted Cointegration Rank Test				
<hr/>				
Hypothesized		Trace	5 Percent	1 Percent
No. of CE(s)	Eigenvalue	Statistic	Critical Value	Critical Value
(hypothese)		λ_{trace}		
<hr/>				
None *	0.528964	51.93204	47.21	54.46
At most 1	0.337902	23.32486	29.68	35.65
At most 2	0.173065	7.655874	15.41	20.04
At most 3	0.011376	0.434771	3.76	6.65
<hr/>				

Source : Tableau élaboré à partir des résultats d'Eviews 4.

$H_0: r = 1$ contre $H_1: r > 1$

- Pour le test d'hypothèses ($H_0 = 1$) contre ($H_1 > 1$), ($\lambda_{trace} = 23.32486$) est inférieure à la valeur tabulée au seuil de 5% (29.68), donc on rejette H_1 , l'hypothèse d'existence de plus d'une relation de cointégration, ceci nous amène à dire qu'il existe une seule relation de cointégration (accepter H_0). Le test de cointégration nous a permis d'identifier l'équation de long terme suivante:

Log PIB = 0,44 Log E - 0,89 LogM + 0,02 Log Txd
(0,07) (0,09) (0,10)

(): L'écart type

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

D'après cette relation, on peut dire qu'une hausse des exportations de 1%, toute chose étant égale par ailleurs, le PIB augmente de 0,44 à long terme. Le taux d'ouverture d'un point de vue statistique n'est pas significatif, on ne retient donc que les Exportations et les Importations et on procède à une nouvelle spécification des variables sans le taux d'ouverture (Txd) dont les résultats sont représentés dans le tableau suivant.

Au seuil de 1% le test indique qu'il ya une relation de court terme entre les variables en différence, leur estimation est représentée dans le tableau suivant :

Tableau N° 20 : Estimation avec une nouvelle spécification

Date: 06/26/13 Time: 12:07				
Sample(adjusted): 1994:1 2012:2				
Included observations: 38 after adjusting endpoints				
Trend assumption: Linear deterministic trend				
Series: LOG(PIB) LOG(E) LOG(M)				
Lags interval (in first differences): 1 to 1				
Unrestricted Cointegration Rank Test				
Hypothesized		Trace	5 Percent	1 Percent
No. of CE(s)	Eigenvalue	Statistic	Critical Value	Critical Value
None **	0.520716	43.65454	29.68	35.65
At most 1 *	0.273584	15.70701	15.41	20.04
At most 2	0.089454	3.561002	3.76	6.65

Source : Tableau élaboré à partir des résultats d'Eviews 4.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

3.7.4.1. L'estimation de la relation de long terme

Tableau N°21 : Estimation de nouvelle relation de long terme

1 Cointegrating Equation(s):			Log likelihood	-4.663191
Normalized cointegrating coefficients (std.err. in parentheses)				
LOG(PIB)	LOG(E)		LOG(M)	
1.000000	0.418713		-0.897293	
	(0.06843)		(0.08655)	

Source : Tableau élaboré à partir des résultats d'Eviews 4.

La relation de long terme s'écrit

$$\text{Log PIB} = 0,418 \text{ Log(E)} - 0,879 \text{ Log(M)}$$

D'après la fonction des variables en différence du long terme, les exportations augmentent de 1% le PIB augmente à son tour de 0,418 points, d'un point de vue économique, les exportations ont un effet positif sur le PIB à long terme mais les importations n'ont pas d'influence significative sur le PIB à long terme.

3.7.4.2. Estimation de la nouvelle relation de court terme

Sous la forme fonctionnelle, la nouvelle équation de court terme s'écrit :

$$\begin{aligned} \mathbf{D(\text{LOG(PIB)})} &= \mathbf{0.424290 D(\text{LOG(E)})} - \mathbf{0.847995 D(\text{LOG(M)})} \\ &\quad \mathbf{(0.37328)} \qquad \qquad \mathbf{(0.20340)} \end{aligned}$$

D'après cette nouvelle relation de court terme, les exportations ont un effet positif sur la croissance économique de 0.42 points, tandis que si les importations de l'année présente augmentent de 1%, le PIB diminue de 0,847 points.

Les deux relations de court terme et de long terme des variables : importation (M), exportations (E) et Produit Intérieur Brut (PIB) ont démontré qu'il y a un gain dans les échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays de l'UMA, ce qui laisse dire qu'avec la maigre et faible part du commerce échangé entre l'Algérie et les pays de l'UMA, ça contribue tout de même à alimenter le PIB Algérien d'une marge très faible.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

Enfin, si les pays de l'UMA relance le processus d'intégration plus approfondie ça sera bénéfique pour tous les pays membres.

Tableau N°22 : Estimation de la nouvelle équation de court-terme

Adjustment coefficients (std.err. in parentheses)	
D(LOG(PIB))	0.032462 (0.02530)
D(LOG(E))	0.424290 (0.37328)
D(LOG(M))	- 0.847995 (0.20340)

Source : Tableau élaboré à partir des résultats d'Eviews 4.

Conclusion

La concrétisation de l'intégration maghrébine serait de nature à susciter des effets sur le commerce régional et les investissements directs étrangers destinés au pays de l'UMA. L'intégration régionale permettrait de lever les obstacles se dressant face à la diversification des échanges des pays maghrébins et à la mise en œuvre du processus à rendement croissant et à économie d'échelle.

Malgré l'existence d'un cadre préférentiel des échanges, le commerce bilatéral entre les pays maghrébins est resté faiblement développé, alors que certains pays méditerranéens ont pu développer leurs échanges Sud-Sud.

Plusieurs organismes internationaux et régionaux ont estimé le coût du non Maghreb. Ainsi, selon le Secrétariat Générale de l'UMA a considéré que le retard dans le processus d'intégration maghrébine coûte, à chaque pays de la région, 2% de son taux de croissance annuel¹.

L'étude empirique (modèle VAR) a mis en évidence que lorsque les exportations augmentent de 1 %, à long terme, elles ont un effet positif sur la croissance économique de 4,42 points; mais cette augmentation est jugée insignifiante sur la croissance économique, voire très faible, car l'effet négatif des importations qui augmentent de façon importante par

¹ Direction des Etudes et des Prévisions Financières : Enjeux de l'intégration maghrébine « Le coût du non Maghreb », Maroc, 2008.

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA

rapport aux exportations l'emporte sur l'effet positif engendré par les exportations à l'état actuel.

Les échanges de l'Algérie avec les pays de l'UMA sont jugés très faibles, l'infime partie échangée avec les pays de l'UMA a elle seule est génératrice d'une faible croissance pour l'économie algérienne; donc si les pays de l'UMA œuvrent pour une intégration plus poussée en l'occurrence l'harmonisation des politiques, l'achèvement des réformes économiques et l'exploitation optimale de leurs atouts, l'intégration sera plus profitable et génératrice d'une croissance économique appréciable pour tout les pays de l'espace maghrébin.

Enfin on peut conclure d'après les deux équations de long terme, la croissance économique algérienne n'est pas influencée d'une manière significative par les échanges intra-maghrébins, donc la croissance de l'économie algérienne ne dépend pas des échanges effectués avec les pays de l'UMA.

CONCLUSION

Conclusion générale

Conclusion générale

Notre étude a mis en lumière les obstacles qui ont paralysé le fonctionnement de l'UMA, marquée essentiellement par la division entre le Maroc et l'Algérie sur la question du Sahara occidental et par le déficit démocratique de ses membres, confrontés à la protestation et aux révoltes des populations. Aussi dans l'analyse des échanges commerciaux, nous avons soulevé un faible niveau de complémentarité des économies maghrébines qui influe considérablement sur les efforts d'intégration économique.

Un certain nombre de facteurs expliquent l'expérience décevante du commerce intra-régional de marchandises du Maghreb, dont la petite taille des marchés, la faible complémentarité du commerce, et l'absence de dynamisme des exportations et leur faible niveau de diversification. L'objectif final du Maghreb est de tirer des gains du commerce dérivés de l'avantage comparatif, des économies d'échelle, de la concurrence des importations, des retombées du savoir-faire, et des flux d'IDE. En plus de la réduction des tarifs ou quotas, une multitude de barrières non tarifaires accroît les coûts des transactions. L'objectif devrait viser une intégration plus approfondie de sorte à éliminer, progressivement à terme, une plus large gamme de distorsions de politique. D'un point de vue d'économie politique, un avantage du régionalisme ouvert proposé est qu'il comporte une vision claire à long terme, mais qui peut être mise en œuvre de manière sélective et progressive.

Les résultats confirment le coût du non Maghreb et dont les causes renvoient aux différentes mutations politiques intervenues dans la sous-région au cours des deux dernières années, porteuses de réformes économiques et sociales qui intègrent la dimension régionale comme une constante des politiques nationales de développement. Une conscience collective se dessine du reste sur la nécessité d'une relance et d'une accélération de la dynamique communautaire, afin que le Maghreb optimise son propre potentiel de croissance et tire pleinement profit des opportunités qu'offre sa position stratégique.

Afin de profiter de ses atouts et stimuler sensiblement les exportations intra-régionales, une élimination de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce s'avère nécessaire, vu qu'elles sont identifiées de manière récurrente comme des entraves majeures à l'accroissement soutenu des échanges. Pour constituer une étape décisive dans le processus d'édification d'un marché régional performant, la zone de libre-échange maghrébine devra être structurée autour de normes et outils adaptés au contexte économique de la sous-région et permettant de dépasser les limites des accords commerciaux déjà existants. Elle devra également aller de pair avec une réalisation rapide de l'objectif de libre

Conclusion générale

circulation des personnes, la mise en place d'un programme sous-régional de facilitation du commerce et la promotion d'un environnement des affaires plus concurrentiel, susceptible de fluidifier les échanges par une baisse sensible des délais et des coûts des transactions.

Selon la Banque Mondiale (2006), une intégration maghrébine approfondie qui prendrait en compte la libéralisation des services et réformes du climat de l'investissement accroîtrait le PIB réel par habitant entre 2005 et 2015 de 34%, 27% et 24% supplémentaires pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie respectivement¹.

Cette dynamique, si elle est à l'origine du développement des échanges croisés au sein des filières entre les pays maghrébins et de l'émergence d'importants facteurs de complémentarité, permettrait aussi de stimuler la compétitivité de la région tout en assurant une plus grande autonomisation du processus de développement au Maghreb. Toutefois, la concrétisation de ce projet d'envergure nécessite de la part des pays membres de l'UMA une coopération prononcée et un engagement ferme dans la voie de la modernisation et la libéralisation économique et financière.

Pour ce faire, certaines conditions préalables devraient être satisfaites, que nous formulons sous forme de recommandations : Il s'agit d'abord, de permettre la circulation des biens et des personnes à travers l'ouverture des frontières. Il s'agit ensuite de favoriser le développement des infrastructures de transport en les orientant vers l'intégration maghrébine, de convenir de nouvelles régulations sociales, en particulier au niveau du marché du travail, d'accroître la mobilité des professions spécialisées et de coordonner leurs dynamiques de réformes structurelles et ainsi que d'harmoniser la réglementation des services, comme les télécommunications, afin de limiter la fragmentation du marché.

- De même, il importe de mettre en cohérence les législations, les règles et les disciplines (concurrence, investissement, règles d'origine, principes comptables, propriété intellectuelle, régimes douaniers) : le renforcement de la coopération économique dans ces domaines offrirait des opportunités nouvelles à l'investissement domestique dans les secteurs des biens échangeables et des services.
- Les perspectives de commerce intra-maghrébin pourraient être améliorées dès lors que serait menée une action en faveur de la baisse des coûts de transactions qui limitent le

¹ Rapport de la Banque Mondiale : Une nouvelle vision pour l'intégration économique du Maghreb. Novembre 2006.

Conclusion générale

développement des échanges et la mise en place de mesures d'accompagnement au profit des PME/PMI en vue de renforcer leurs capacités commerciales, au même titre que des instruments de financement et de couverture des risques spécifiques aux marchés concernés. En effet, la construction régionale dans le cadre du projet Sud-Sud est un processus très long qui implique une stratégie de long souffle, avec des moyens d'action et d'intervention conséquents, et efficaces.

- Il est de l'urgence aujourd'hui et plus que jamais de faire réussir le projet d'intégration Sud-Sud appelé à être un projet d'ensemble basé sur l'équilibre, la réciprocité d'intérêts, et la solidarité entre les différents partenaires et dont l'un de ses objectifs majeurs est de jeter les bases d'un grand marché régional intégré.
- A la lumière des premiers effets de la Zone Arabe de Libre Echange, conjugués avec l'impact du partenariat euro-méditerranéen, il y a lieu de:
 - En partant de l'expérience riche de l'Union Européenne en matière de réalisation des étapes de l'intégration régionale, les pays arabes sont appelés à cet effet à faire réussir la création de leur projet régionale afin que les échanges commerciaux intra-arabes se développent.
 - Autre point important dans le domaine du développement des échanges commerciaux entre les pays maghrébins est celui relatif à l'infrastructure de base notamment celle de transport et des télécommunications à l'échelle de la région arabe. En effet, dans l'état actuel des choses, on ne peut que remarquer les insuffisances et les déficiences de ce secteur stratégique et qui constitue l'un des handicaps majeurs qui entravent la progression et la consolidation des flux commerciaux dans la région maghrébine.

L'urgence est de relancer le projet de l'Union du Maghreb Arabe et insuffler un peu de dynamisme à ses différentes instances régionales et ses structures de coopération économique qui constituent un puissant levier d'intégration de la rive sud de la méditerranée et plus largement de l'ensemble de l'espace méditerranéen.

L'approfondissement de l'intégration maghrébine, serait de nature à dynamiser la croissance économique, accroître l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers et susciter une nouvelle dynamique des échanges.

Ce changement favoriserait l'apparition de nouvelles formes de spécialisation intra-régionale susceptibles d'induire une allocation optimale des facteurs de production et de conforter l'insertion du Maghreb dans le commerce mondial d'une manière qui lui permet de tirer pleinement profit des bienfaits de la mondialisation.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

I. Ouvrages

- 1- BEKENNICHE Otmane, La coopération entre l'Union Européenne et l'Algérie : L'Accord d'Association, Ed. Office des publications Universitaires, Alger, 2006.
- 2- BOURBONNAIS Régis, Econométrie, 6^{ème} édition, Ed. Dunod, Paris, 2005.
- 3- BUZELAY Alain, Intégration et désintégration européennes, Ed. Economica, Paris, 1996.
- 4- CADORET Isabelle, Catherine BENJAMIN et autres, Econométrie appliquée, Ed. Boek, Bruxelles, 2004.
- 5- COULOMB François, LONGATTE Jean et VANHOVE Pascal, Economie, 2^{ème} édition, Ed. Dunod, Paris, 2009.
- 6- GOURIEROUX Christian et Alain MONFORT, Séries Temporelles et Modèles Dynamiques, 2^{ème} Edition, Ed. Economica, Paris.
- 7- LADRIC Sandrine, Econométrie des séries temporelles macroéconomiques et financières, Ed. Economica, Paris.
- 8- Lexique d'économie, 10^{ème} édition, Ed. Dalloz, Paris, 2008.
- 9- MUCCHIELLI Jean-Louis et CELIMENE Fred, Mondialisation et régionalisation, Ed. Economica, Paris, 1993.
- 10- WINTERS Alan et SCHIFF Maurice, Intégration régionale et développement, Ed. Economica, Paris, 2004.

II. Rapports

- 1- Ambassade de France en Algérie, service économique régional, lettre économique d'Algérie, N° 9, 20 juin 2012.
- 2- Ambassade de France en Libye, Economie régionale, commerce extérieur de la Libye en 2011.
- 3- Banque Mondiale : une nouvelle vision pour l'intégration du Maghreb, 2006.
- 4- Comité International des Nation Unies, Commission économique pour l'Afrique, Bilan du bureau, mars 2012-février, Maroc, 2013.
- 5- Commission économique pour l'Afrique : « État de l'intégration régionale en Afrique V: Vers une zone de libre-échange continentale africaine de la Commission économique pour l'Afrique », 2012.

Bibliographie

- 6- Commission Européenne, Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb: Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie, Belgique, 2012.
- 7- Département du commerce extérieur, analyse chiffrée du commerce extérieur du Maroc 2012/2013, Maroc, 2013.
- 8- Direction de la Politique Economique Générale, Division de l'Environnement National et International : Enjeux de l'intégration maghrébine, Maroc, 2003.
- 9- Direction des études et des prévisions financière, ministère de l'économie et des finances, Compétitivité des exportations marocaines : quel bilan ?, Maroc, 2013.
- 10- Direction des Etudes et des Prévisions Financières : Enjeux de l'intégration maghrébine « Le coût du non Maghreb », Maroc, 2008.
- 11- Direction générale de la coopération internationale et de développement, Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale, Paris, 2001.
- 12- Direction générale des douanes, Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, 2012.
- 13- FEMISE, Heba HANDOUSSA et Jean-Louis REIFFERS : évolution de la structure des échanges commerciaux et des investissements entre l'Union européenne et ses partenaires Méditerranéens, Rapport pour le FEMIS, mars 2001.
- 14- FMI rapport sur la Mauritanie : Document de stratégie pays axe sur les résultats (DSPAR) 2011-2015.
- 15- Fonds Monétaire International, « le conseil d'administration du FMI conclue les consultations de 2012 au titre de l'article 4 avec l'Algérie», note d'information au public (NIP) N° 13/10, 25 janvier 2013.
- 16- Fonds Monétaire International, Conférence sur le rôle du secteur privé dans le développement économique et l'intégration régionale du Maghreb, Tunisie, le 28 novembre 2007.
- 17- Fonds Monétaire International, Le Conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2012 au titre de l'article IV avec le Maroc, note d'information au public (NIP) n° 13/13, 5 février 2013.
- 18- Fonds Monétaire International, Optimiser le potentiel économique du Maghreb: le rôle de l'investissement étranger, 2013.

Bibliographie

- 19- Ministère de développement régional et de planification et l'Institut national des statistiques de Tunisie, Résultat du commerce extérieur, Tunisie, 2013.
- 20- Ministère de l'économie et des finances, Projet de loi de finance pour l'année budgétaire 2013, Rabat, Royaume du Maroc, 2013.
- 21- Ministère des finances et la Direction générale des douanes, Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, 1^{er} semestre 2011.
- 22- Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique Bureau pour l'Afrique du Nord : Réunion de concertation avec l'UMA et les OIGs d'Afrique du Nord sur les perspectives de l'intégration maghrébine dans le nouveau contexte sociopolitique de la sous-région, Maroc, 2013.
- 23- OCDE: Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, 4^e Ed. 2008.
- 24- OMC, Examens de la politique commerciales « première communication de presse, résumé des rapports du secrétariat et du gouvernement », 2002.
- 25- PNUD, Rapport sur le développement humain, Durabilité et Équité, New York, 2011.

III. Communications

- 1- BEN YAHIA Habib, Union du Maghreb Arabe : Acquis et perspectives, Bruxelles, 2007.
- 2- BEN YAHYA Habib, Secrétaire général de l'UMA, Communication au Symposium, Le coût du non Maghreb, Rabat, 2006.
- 3- BLANCHETON Bertrand, Ouverture commerciale, croissance et développement : Malentendus et ambiguïtés des débats, Université Montesquieu-Bordeaux IV, France, 2004.
- 4- BOUSSETTA Mohamed sur Intégration régional Sud -Sud, libéralisation commerciale et Zone de Libre Echange Quadripartite : Fondements et enjeux, Rabat.
- 5- DUFOUR Jean-Marie, Techniques de séries chronologiques, Centre de recherche et développement en économie (CRDE), Québec-Canada, 1998.
- 6- JILALI Chafik : Evaluation et perspectives de développement des transports dans les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), Paris, 2003.

Bibliographie

- 7- KHARBACHI Hamid et OUKACI Kamal, Intégration des économies maghrébines et partenariat Euro-méditerranéen : Etat des lieux, Publication universitaire, université de Bejaia, 2009.
- 8- MARQUEZ Josef Maria Mella, Ouverture extérieure et disparités territoriales au Maghreb, Papier de recherche présenté lors du Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, université de Madrid, 2011.
- 9- MEBTOUL Abderrahmane, Le Maghreb dans son environnement régional et international, Note Ifri, Avril 2011.

IV. Thèses

- 1- ESSEBANI Bouchra, La coopération entre le Maroc et Union Européen : de l'association au partenariat, Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Nancy II, 2008.
- 2- OPARA OPIMBA Lambert, L'impact de la dynamique de l'intégration régionale sur les pays de la SADC : une analyse théorique et empirique, Thèse de doctorat en sciences économiques, France, 2009.
- 3- OUKACI Kamal, Impact de la libéralisation sur l'intégration et le développement économique : cas de l'économie algérienne, Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université de Bejaia, 2008.

V. Mémoires

- 1- BENCHABANE Meriem, Etude comparative des marchés financiers maghrébins: cas Maroc, Algérie, Tunisie, Mémoire de magister en sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou, 2012.
- 2- BOUGHIDENE Rachid, Les accords d'association euro-méditerranéens : Quel impact sur le développement ? Cas de l'Algérie, Mémoire de Magistère en sciences économiques, Université de Bejaia, 2007.
- 3- TAMANI Fadhila, Intégration économique régionale au Maghreb : Enjeux contraintes et perspectives, Mémoire de magistère, Université de Tizi-ouzou, 2012.

VI. Sites internet

Site internet CNUCED : http://www.unctad.org/fr/docs/aldcafrica2008ch1_fr.pdf

Site internet d'Office National des Statistique (Algérie) : www.ons.dz

Site internet de l'Institut National de la Statistique (Tunisie) : www.ins.nat.tn

Site internet de la Banque Mondiale : www.banquemondiale.org

Site internet de l'OMC : www.wto.org

Bibliographie

Site internet de l'UMA : <http://www.maghrebarabe.org/fr/org.cfm>

Site internet des douanes algériennes : www.douane.gov.dz

Site internet du FMI : www.imf.org/external/french/index.htm

Site internet du Forum Euro-Méditerranéen de l'Institut de Sciences Economique :
www.FEMISE.org

Site internet l'Office des Changes : www.oc.gov.ma

ANNEXES

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Numéro du tableau	Intitulé du tableau	Page
01	Exemple illustratif sur l'union douanière	15
02	Les échanges commerciaux de l'UMA avec le monde	66
03	Evolution du commerce extérieur de l'Algérie durant la période 2012/2013	67
04	Le commerce extérieur de l'Algérie avec l'UMA durant la période 2010/2011	68
05	Evolution du Commerce Extérieur Tunisien (2011-2013)	70
06	Les importations tunisiennes en provenance des pays de l'UMA 2007/2012	72
07	Les exportations tunisiennes vers les pays de l'UMA 2007/2012	72
08	Tableau de bord annuel global de la CE Marocaine	73
09	Solde commercial hors produits énergétiques	73
10	Balance commerciale du Maroc-UMA en 2011	74
11	Evolution du commerce international de la Mauritanie de 2007-2011	76
12	Evolution du commerce extérieur libyen avec le monde	78
13	Evolution des flux sortants d'investissements directs étrangers annuels des pays de l'UMA	87
14	Les flux entrants d'investissements directs étrangers annuels des pays de l'UMA	88
15	Détermination du nombre de retards	105
16	Résultat du test de stationnarité de dickey fuller des séries PIB, M, E, et Txd	106
17	Test de nombre de retards pour le modèle VAR	107
18	Estimation du modèle VAR(1)	108
19	Test de trace de la cointegration de johansen	110
20	Estimation avec une nouvelle spécification	111
21	Estimation de la nouvelle relation de long tterme	112
22	Estimation de la nouvelle équation de court terme	113

Liste des figures

Liste des figures

Numéro de figure	Intitulé de la figure	Page
01	Illustration des effets de création et détournement de commerce	17
02	Les importations de la Tunisie	69
03	Les exportations de la Tunisie	70
04	La répartition des IDE sortant du Maghreb de 2000 à 2011	87
05	La répartition des IDE entrant au Maghreb de 2000 à 2011	89
06	Evolution du produit intérieur brut de l'Algérie de 1993 à 2012	102
07	Evolution des exportations algérienne vers les pays de l'UMA	103
08	Evolution des importations algériennes depuis les pays de l'UMA	103
09	Evolution du taux d'ouverture de l'économie algérienne	104

Annexe I



Au nom de dieu, le clément, le miséricordieux !

TRAITE INSTITUANT L'UNION DU MAGHREB ARABE

Traduction non officielle

- **Sa Majesté le Roi Hassan II, Roi du Maroc ;**
- **Son Excellence le Président Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne ,**
- **Son Excellence le Président Chadli Bendjedid , Président de la République Algérienne ? Démocratique et Populaire,**
- **Le leader de la Révolution du 1er Septembre, le Colonel Mouamar El Kadhafi, Président de la Grande Jamahiriya Arabe libyenne Populaire et Socialiste,**
- **Son Excellence le Colonel Mouaouia Ould Sidi Ahmed Taya, Président du Comité Militaire de Salut National, Président de la République Islamique de Mauritanie,**
- Ayant foi dans les liens solides qui unissent les peuples du Maghreb Arabe et qui sont fondés sur la communauté d'histoire, de religion et de langue ;
- Répondant aux profondes et fermes aspirations de ces peuples et leurs dirigeants à l'établissement d'une Union qui renforcera davantage les relations existantes entre eux et leur donnera davantage la possibilité de réunir les moyens appropriés pour s'orienter vers une plus grande intégration ;
- Conscients des effets qui résulteront de cette intégration et qui donneront la possibilité à l'Union du Maghreb Arabe d'acquérir un poids spécifique lui permettant de contribuer efficacement à l'équilibre mondial, de consolider les relations pacifiques du sein de la Communauté internationale et consolider la paix et la sécurité internationales;
- Considérant que l'édification de l'Union du Maghreb Arabe nécessite des réalisations tangibles et l'instauration de règles communes concrétisant la solidarité effective entre ses composantes et garantissant leur développement économique et social;

- Exprimant leur sincère détermination à oeuvrer pour l'Union du Maghreb Arabe soit un moyen de réaliser l'unité arabe complète et un point de départ vers une union plus large, englobant d'autres Etats arabes et africains.

ont convenus de ce qui suit :

Article 1

Il est institué, en vertu de ce traité, une Union dénommée : Union du Maghreb Arabe.

Article 2

L'Union vise à :

- Renforcer les liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples ;
- Réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent et la défense de leurs droits ;
- Contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité ;
- Poursuivre une politique commune dans différents domaines;
- Œuvrer progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

Article 3

La politique commune mentionnée dans l'article précédent a pour but la mise en oeuvre des objectifs suivants :

- Sur le plan international : la réalisation de la concorde entre les Etat membres et l'établissement d'une étroite coopération diplomatique fondée sur le dialogue
- Sur le plan de la Défense : la sauvegarde de l'indépendance de chacun des Etats membres ;
- Sur le plan économique: la réalisation du développement industriel, agricole, commercial, social des Etats membres et la réunion des moyens nécessaires à cet effet, notamment en mettant sur pied des projets communs et en élaborant des programmes globaux et sectoriels ;
- Sur le plan culturel: l'établissement d'une coopération visant à développer l'enseignement aux différents niveaux, à préserver les valeurs spirituelles et morales inspirées des généreux enseignements de l'Islam et à sauvegarder l'identité nationale arabe en se dotant des moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs; notamment pour l'échange des enseignants et des étudiants et la création d'institutions universitaires et culturelles ainsi que d'instituts de recherche maghrébins.

Article 4

- L'Union est dotée d'un Conseil de Présidence composé des chefs d'Etat membres et qui est l'organe suprême de l'Union.
- La Présidence du Conseil est assurée, pour une période d'une année, par rotation entre les Chefs d'Etat des pays membres.

Article 5

- Le Conseil de la Présidence de l'Union tient ses sessions ordinaires une fois par an. Toutefois, le Conseil peut tenir des sessions extraordinaires chaque fois que cela est nécessaire.

Article 6

- Le Conseil de la Présidence est seul habilité à prendre des décisions. Ses décisions sont prises à l'unanimité des membres.

Article 7

- Les Premiers ministres des Etats membres, ou ceux qui en font fonction, peuvent se réunir chaque fois que cela est nécessaire.

Article 8

- L'Union comprend un conseil des ministres des Affaires Etrangères qui prépare les sessions du Conseil de la Présidence et examine les questions, que lui soumettent le Comité de Suivi et les Commissions ministérielles spécialisées.

Article 9

- Chaque Etat membre désigne, parmi les membres de son gouvernement ou de son Comité Populaire Général, un membre qui sera chargé des affaires de l'Union. Ces membres constitueront un Comité qui se chargera du Suivi des affaires de l'Union et qui soumettra les résultats de ses travaux au Conseil des ministres des Affaires Etrangères.

Article 10

- L'Union est dotée de Commissions ministérielles spécialisées instituées par le Conseil de la Présidence qui en définit les compétences [\[2\]](#).

Article 11

- L'Union est dotée d'un Secrétariat Général permanent créé par le Conseil de la Présidence qui en fixe le siège et les attributions et désigne le Secrétaire Général [\[3\]](#)

Article 12

- L'Union dispose d'un Conseil Consultatif composé de trente représentants par pays, choisis par les organes législatifs des Etats membres ou conformément aux règles internes de chaque Etat ;
- Le Conseil Consultatif tient une session ordinaire chaque année, de même qu'il se réunit en session extraordinaire à la demande du Conseil de la Présidence ;
- Le Conseil Consultatif donne son avis sur tout projet de décision que lui soumet le Conseil de la Présidence comme il peut présenter au Conseil toutes recommandations pouvant renforcer l'action de l'Union et la réalisation de ses objectifs ;
- Le Conseil Consultatif élabore son règlement intérieur et le soumet au Conseil de la Présidence pour approbation [\[4\]](#).

Article 13

- L'Union est dotée d'une Instance Judiciaire composée de deux juges de chaque Etat, qui seront désignés pour une période de six ans, et renouvelée par moitié tous les trois ans. Cette instance élit son président parmi ses membres pour une période d'une année.
- Ladite instance a pour compétence de statuer sur les différends relatifs à l'interprétation et à l'application du Traité et des accords conclus dans le cadre de l'Union , que lui soumet le Conseil de la Présidence ou un Etat partie au différend, conformément aux dispositions du Statut de l'instance. Ses jugements sont exécutoires et définitifs.
- L'instance judiciaire donne des avis consultatifs au sujet de questions juridiques que lui soumet le Conseil de la Présidence.
- Ladite Instance prépare son Statut et le soumet à l'approbation du Conseil de la Présidence. Ce statut fait partie intégrante du présent Traité.
- Le Conseil de la Présidence fixe le siège de l'Instance judiciaire et arrête son budget [\[5\]](#).

Article 14

- Toute agression contre un Etat membre est considérée comme une agression à l'égard des autres Etats membres.

Article 15

- Les Etats membres s'engagent à ne permettre sur leurs territoires respectifs aucune activité ni organisation portant atteinte à la sécurité, à l'intégrité territoriale ou au système politique de l'un des Etats membres.

- Ils s'engagent également à s'abstenir d'adhérer à tout pacte , ou alliance militaire ou politique, qui serait dirigé contre l'indépendance politique ou l'unité territoriale des autres Etats membres.

Article 16

- Les Etats membres sont libres de conclure tout accord bilatéral, entre eux ou avec d'autres Etats ou groupements, tant que ces accords ne sont pas contraires aux dispositions du présent Traité.

Article 17

- Les autres Etats appartenant à la Nation Arabe ou à la Communauté africaine peuvent adhérer à ce Traité sur acceptation des Etats membres.

Article 18

- Les dispositions de ce Traité peuvent être amendées sur proposition d'un Etat membre. l'amendement entrera en vigueur après sa ratification par tous les Etats membres.

Article 19

- Ce traité entrera en vigueur après sa ratification par les Etats membres conformément aux procédures suivies dans chaque Etat .

- Les Etats membres s'engagent à prendre les mesures nécessaires à cet effet dans un délai maximum de six mois à partir de la signature du présent traité.

Fait à Marrakech, le jour béni du vendredi 10 Rajab 1409 de l'Hégire (1398 du décès du Prophète) correspondant au 17 Février (nouar)1989

**Pour le Royaume du Maroc
Hassan II**

**Pour la République Tunisienne
Zine El Abidine Ben Ali**

**Pour la République Algérienne Démocratique
et Populaire Le Président .
Chadli Bendjedid**

**Pour la Grande Jamahiria Arabe Libyenne
Populaire et Socialiste
Mouammar Kadhafi**

**Pour la République Islamique de Mauritanie
Mouaouya Ould Sidi Ahmed Taya**

[1] Traité signé à Marrakech le 10 Rajab1409 de l'Hégire correspondant au 17 février 1989, amendé par le Conseil de la Présidence de l'Union du Maghreb arabe.

[\[2\]](#) Le Conseil de la Présidence a créé quatre Commissions ministérielles spécialisées qui sont :

- La Commission de la Sécurité Alimentaire
- La Commission de l'Economie et Finance
- La Commission des Infrastructures de base
- La Commission des Ressources Humaines

[\[3\]](#) Le siège permanent du Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe a été fixé au Royaume du Maroc (Rabat).

[\[4\]](#) Le siège du Conseil Consultatif a été fixé en République Algérienne Démocratique et Populaire.

[\[5\]](#) Le siège de l'instance judiciaire a été fixé en République Islamique de Mauritanie.

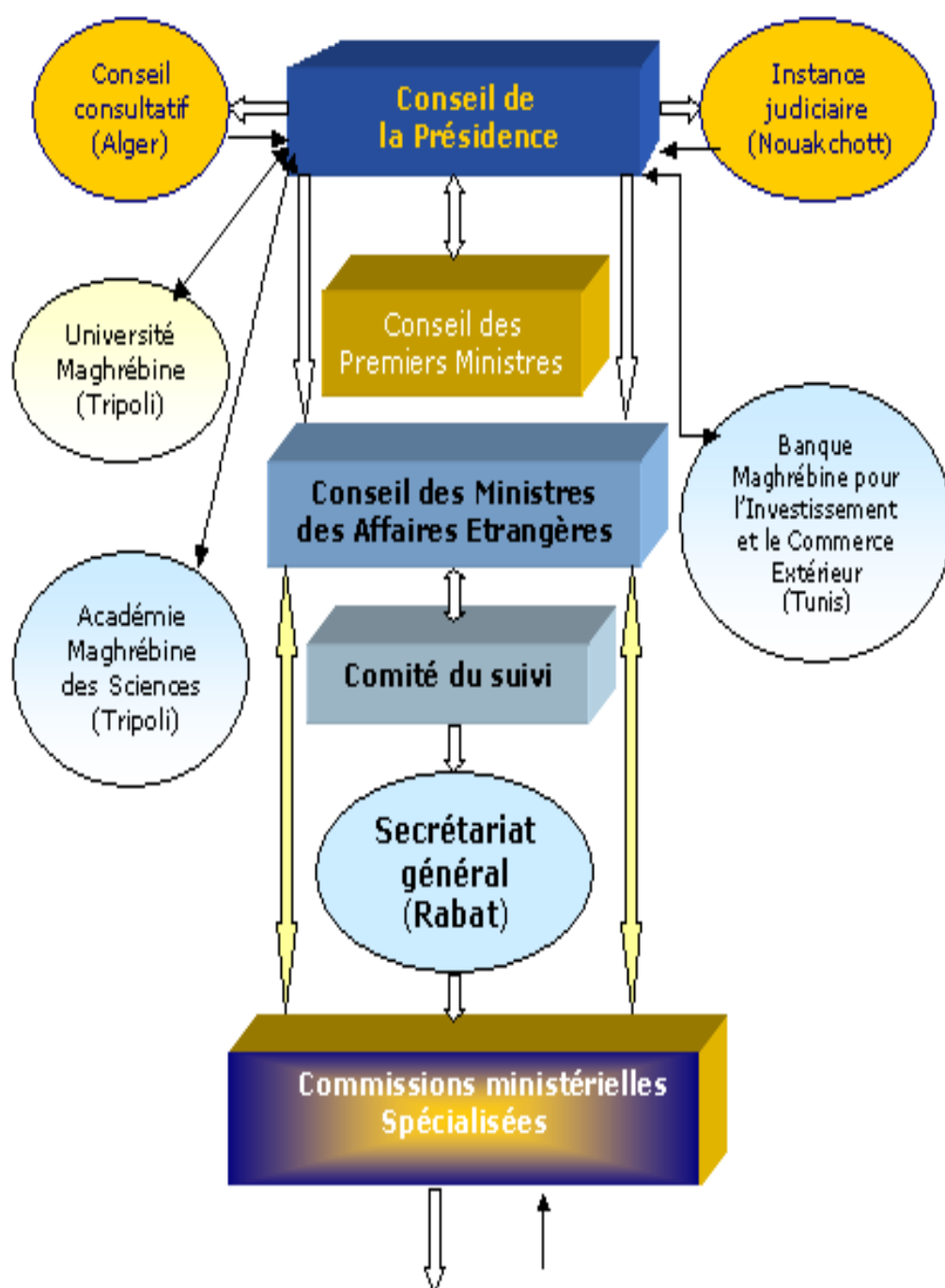
Annexe II

Les différentes conventions signées par les fondateurs de l'UMA

Convention	Date signature
conventions signées	01/04/2007
Etat des ratifications de conventions portant sur la propriété intellectuelle par les pays membres de l'UMA	07/09/1998
Convention de coopération inter administrative pour lutter contre les contraventions douanières et de sa répression entre les pays de l'UMA	04/02/1994
Protocole relatif aux règles d'origines entre les pays de l'UMA	04/02/1994
Protocole relatif à l'application du droit de compensation unique d'un taux de 17.5% entre les pays de l'UMA	04/02/1994
Convention relative au comité maghrébin d'assurance et de réassurance	04/02/1994
Convention d'échanges des formateurs entre les administrations postales et de communications des pays de l'UMA	04/02/1994
Accord concernant l'échange d'experts et de spécialités entre les administrations postales et de communications des pays de l'UMA	04/02/1994
Accord concernant la création d'un conseil maghrébin du livre national	04/02/1994
Déclaration relative à la création d'une zone de libre-échange maghrébine entre les pays de l'UMA	04/02/1994
Réglementation des deux prix de l'Union du Maghreb Arabe dans le domaine de l'architecture et de l'habitat	04/02/1994
Protocole no 8 instituant les conditions sanitaires et vétérinaires de l'échange des volailles et ses composants entre les pays de l'UMA	04/02/1994
Charte Maghrébine pour la Protection de l'environnement	11/11/1992
Protocole no 6 instituant les conditions de production, d'importation et d'offres en gros de médicaments des animaux entre les pays de l'UMA	11/11/1992
Charte maghrébine pour la protection de l'environnement et le développement durable	11/11/1992
Convention relative à l'organisation judiciaire commune entre les pays de l'UMA	11/11/1992
Convention de coopération culturelle entre les pays de l'UMA	11/11/1992
Convention relative à la reconnaissance mutuelle de permis de conduire entre les pays de l'UMA	11/11/1992
La réglementation commune pour l'accès aux instituts judiciaires dans les pays de l'UMA	11/11/1992
Convention de l'organisation des marchés publics dans le domaine de l'équipement et les travaux publics entre les pays de l'UMA	11/11/1992
Protocole no 7 traçant les conditions sanitaires vétérinaires d'importation des bovins vivants et de la viande bovine des pays non membre de l'UMA	11/11/1992
Prix du Maghreb arabe de la création culturelle	11/11/1992
Convention commerciale et tarifaire entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Convention de coopération dans le domaine maritime entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Accord postal entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Accord de poste rapide entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Accord des plis postaux entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Convention de coopération juridique et de justice entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Convention de la sécurité sociale entre les pays de l'UMA	03/10/1991
Convention relative à la médecine vétérinaire et la coopération dans le domaine de la santé animale entre les pays de l'UMA	03/10/1991

Annexe III

Organigramme des Institutions de l'UMA



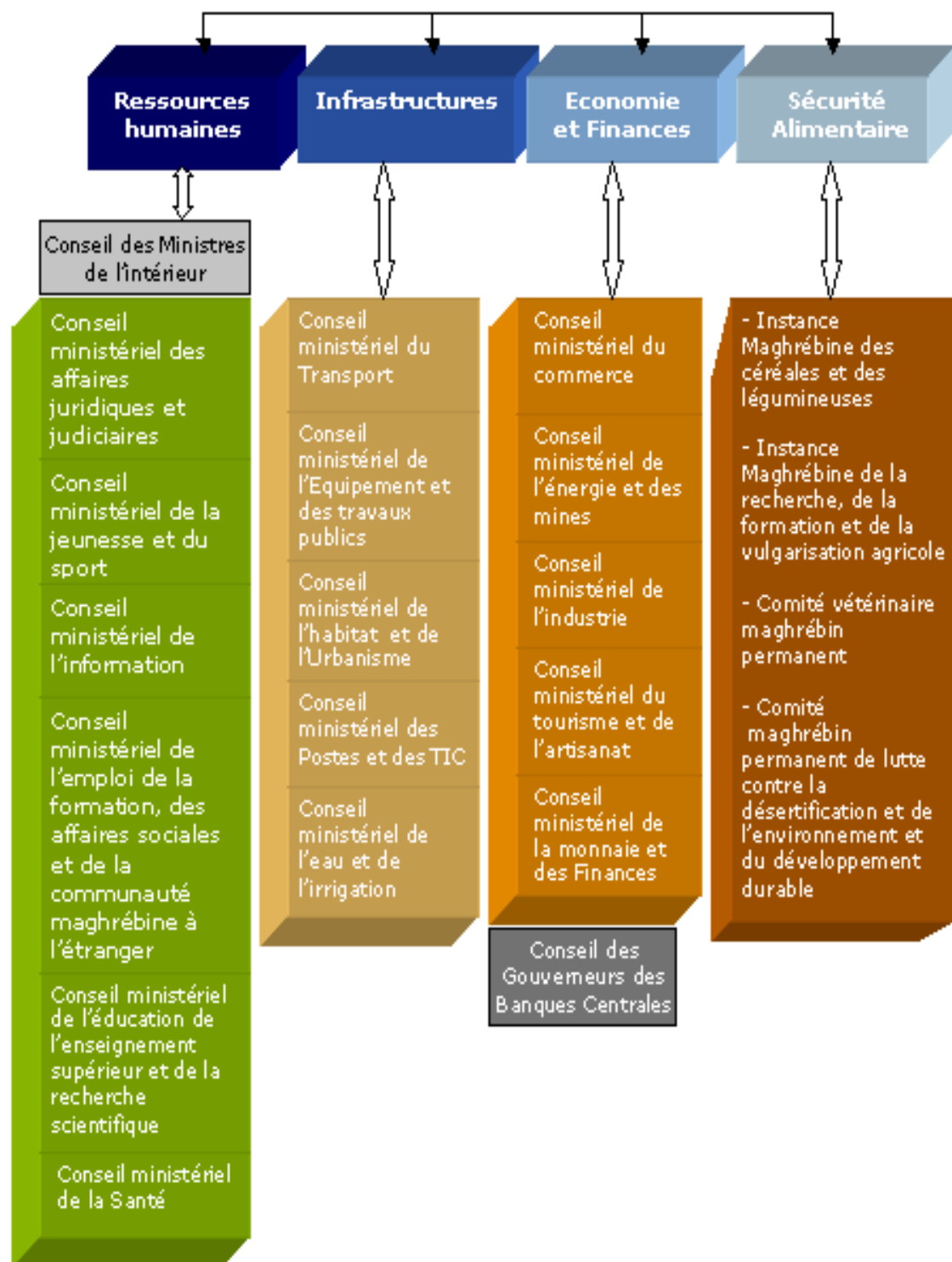


Table des matières

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Intégration économique régionale : Illustration pour le cas de l'UMA.....	04
Introduction.....	04
Section 01 : Quelques aspects liés à l'intégration économique.....	04
1.1.Définition de l'intégration économique.....	04
1.2.Les objectifs de l'intégration économique.....	06
1.3.Les avantages et les inconvénients de l'intégration régionale.....	08
1.3.1. Les avantages de l'intégration économique régionale.....	08
1.3.2. Les inconvénients de l'intégration économique régionale.....	10
1.4.Les formes de l'intégration économique.....	10
1.4.1. Les accords d'association.....	10
1.4.2. Les accords de libre-échange.....	11
1.4.3. L'union douanière.....	11
1.4.4. Le marché commun.....	12
1.4.5. L'union économique.....	13
Section 02: Les fondements théoriques de l'intégration économique.....	13
2.1. L'analyse de J-Viner.....	13
2.2. L'effet dynamique de l'intégration économique.....	18
2.2.1. Les économies d'échelle	18
2.2.2. Les effets bénéfiques de la concurrence	19
Section 03 : Les différentes approches théoriques de l'intégration régionale.....	20
3.1. La conception volontariste.....	20
3.2. La conception libérale.....	20
3.3. La conception institutionnaliste.....	21
3.4. La conception territoriale.....	21
3.5. La conception politique de l'intégration régionale.....	22
Section 04 : La création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).....	23
4.1. Présentation des pays de l'UMA et leurs caractéristiques.....	23
4.1.1. L'Algérie.....	23
4.1.2. Le Maroc.....	25
4.1.3. La Tunisie	25
4.1.4. La Libye.....	26
4.1.5. La Mauritanie.....	28
4.2. Les objectifs de l'Union du Maghreb Arabe.....	28
4.3. Le processus de création de l'UMA et sa structure institutionnelle.....	30
4.3.1. Les différents traités créant l'Union du Maghreb Arabe.....	30

Table des matières

4.3.2. Les conventions signées par l'Union du Maghreb Arabe.....	32
4.3.2.1.L'adoption d'une convention portant sur la stratégie de développement commune....	34
4.3.2.2.L'adoption d'une convention pour la mise en œuvre de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur.....	35
4.3.2.3.L'adoption d'autres conventions complémentaires.....	35
4.3.3. La structure et les institutions de l'UMA.....	35
4.3.3.1.Le Conseil Présidentiel.....	35
4.3.3.2.Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.....	36
4.3.3.3.Les Commissions Ministérielles Spécialisées.....	36
4.3.3.4.Secrétariat Général Permanent	36
4.3.3.5.Le Conseil Consultatif.....	36
4.3.3.6.L'Instance Judiciaire.....	37
4.3.3.7.La réunion des Premiers Ministres.....	37
4.3.3.8.Le Comité de Suivi.....	37
4.3.3.9.Université Maghrébine et l'Académie Maghrébine.....	37
4.3.3.10.La Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur.....	37
Conclusion.....	38
Chapitre II : L'UMA : Obstacles, opportunités et défis à relever.....	39
Introduction.....	39
Section 01 : Les obstacles et les opportunités de l'intégration maghrébine.....	39
1.1.Les menaces et les faiblesses de l'intégration maghrébine.....	39
1.1.1. Le conflit du Sahara Occidental.....	39
1.1.2. Le défaut de convergence des politiques économiques.....	40
1.1.3. Les obstacles tarifaires et non tarifaires.....	40
1.1.4. La faiblesse des infrastructures de transport.....	41
1.1.5. Le cadre institutionnel incomplet.....	41
1.1.6. L'intégrisme religieux au Maghreb.....	42
1.2.Les atouts et les forces de l'intégration Maghrébine.....	42
Section 02 : Les défis à relever dans le cadre de l'intégration économique maghrébine.....	46
2.1. Défis démographiques.....	46
2.2. Défis écologiques.....	47
2.3. Défis énergétiques.....	48
2.4. Défis sécuritaires.....	48
2.5. Défis de développement.....	50
2.6. Défis de la dépendance aux importations de produits alimentaires de base.....	50
Section 03 : Les différentes réformes engagées par les pays de l'UMA.....	52
3.1. Les réformes socio-économiques.....	52
3.2. Réformes du secteur de l'industrie (secteur privé).....	53

Table des matières

3.3. Les réformes du commerce dans les pays de l'UMA.....	54
3.4. Les Réformes du secteur financier des pays de l'UMA.....	54
3.4.1. Rôle du secteur financier dans la promotion du commerce et de l'investissement.....	55
3.4.2. Réformes du secteur financier pour les trois pays de l'UMA.....	56
3.4.2.1. Le secteur financier au Maroc.....	57
3.4.2.2. Le secteur financier en Tunisie.....	57
3.4.2.3. Le secteur financier en Algérie.....	58
3.5. Réforme du climat de l'investissement des pays de l'UMA.....	59
Conclusion	62

Chapitre III : Essai d'estimation du gain en croissance économique pour l'Algérie de son intégration au sein de l'UMA.....63

Section 01: Les échanges commerciaux intra-maghrébins : Etats des lieux et structure des échanges.....63

1.1Etat des lieux et la structure du commerce extérieur au sein de l'UMA.....	64
1.2.La structure du commerce extérieur de l'Algérie.....	66
1.3.La structure du commerce extérieur de la Tunisie.....	69
1.4.La structure du commerce extérieur du Maroc.....	72
1.5.L'Etat du commerce extérieur de la Mauritanie.....	75
1.6.La structure du commerce extérieur de la Libye.....	77
1.7.Les raisons de la faiblesse des échanges intra-maghrébins.....	78
1.7.1.Caractère similaire des économies maghrébines	78
1.7.2. Une faible complémentarité structurelle.....	79
1.7.3.Des politiques commerciales divergentes et à forte protection tarifaire.....	80

Section 02 : Les Investissements Directs Etrangers (IDE) au sein de l'UMA.....83

2.1. Définition de l'Investissement Direct Etranger (IDE).....	83
2.2. Les IDE dans les pays du Maghreb	84
2.2.1. L'évolution des IDE au Maghreb.....	85
2.2.2. Comment l'ouverture de l'UMA pourrait générer plus d'investissements?.....	90
2.2.3. Les facteurs qui freinent l'attractivité des IDE au sein de l'UMA.....	92
2.2.4. Les sauts politiques et sociaux qui effrayent les investisseurs.....	93

Section 03 : La modélisation des échanges commerciaux de l'Algérie avec l'UMA.....95

3.1.Présentation des outils économétriques à mettre en application	95
3.1.1.Choix des variables.....	95
3.1.1.1.Le produit intérieur brut (PIB).....	95
3.1.1.2.Les exportations (E) et les importations (M).....	96
3.1.1.3.Le taux d'ouverture (Txd).....	96
3.2.Les séries temporelles et la notion de stationnarité.....	96
3.2.1.Les séries temporelles.....	96

Table des matières

3.2.1.1. Les composantes d'une série temporelle.....	97
3.2.2.La stationnarité.....	97
3.2.2.1. Processus stationnaires.....	97
3.2.2.2. Processus non stationnaires.....	98
3.3. Traitement des séries temporelles.....	99
3.3.1. Tests des racines unitaires.....	99
3.3.1.1. Test de Dickey-Fuller simple 1979 (DFS).....	99
3.3.1.2. Test de Dickey-Fuller augmenté (DFA).....	99
3.4.La modélisation vectorielle (le modèle VAR).....	100
3.4.1. Représentation du modèle VAR.....	100
3.5.La Cointégration.....	101
3.6. Résultats de l'étude économétrique et leur interprétation.....	102
3.6.1. Analyse graphique.....	102
3.6.1.1. Série Produit Intérieur Brut (PIB).....	102
3.6.1.2. Série Exportations (E).....	102
3.6.1.3. Série Importations (M).....	103
3.6.1.4. Série Taux d'ouverture (Txd).....	104
3.7. Analyse statistique.....	105
3.7.1. Détermination du nombre de retard	105
3.7.2. Test de stationnarité de Dickey-fuller des séries PIB, E, M, Txd	106
3.7.3. Modélisation VAR	107
3.7.3.1.Détermination du nombre de retard	107
3.7.3.2.Estimation du modèle VAR(1)	108
3.7.3.3.Les résultats de l'estimation représentée sous la forme fonctionnelle	109
3.7.4.Estimation de la relation test de long terme de Johansen	109
3.7.4.1.L'estimation de la relation à long terme	112
3.7.4.2.Estimation de la nouvelle relation de court terme	112
Conclusion.....	113
Conclusion générale.....	115

Bibliographie

Annexes